



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 14 NOVEMBRE 2019 -

- : - : - : - : -

Mme Corinne Imbertie
Sténotypiste de conférences
8, rue du Moulin Blanchard
92 220 - Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	2
Désignation d'un secrétaire de séance	2
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	3
1.1 Rapport d'orientations budgétaires 2020	3
1.2 Adhésion à la convention de participation du CIG petite couronne pour le risque de prévoyance.....	72
1.3 Approbation du renouvellement et extension du contrat de prestation du service du médiateur des conflits.....	72
2-COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	72
2.1 Composition du jury pour le marché de conception réalisation d'un équipement pédagogique et sportif	72
2.2 Désignation de deux représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration de l'association Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous	73
3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	74
3.1 - Approbation du principe de désaffectation de la Maison pour Tous et autorisation donnée à Valophis habitat pour le dépôt du permis de démolir	74
3.2 Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en faveur de Valophis Habitat pour la démolition de la Maison pour Tous.....	74
3.3 Approbation de l'échange foncier entre la commune de Chevilly-Larue et Valophis Habitat - ZAC Sorbiers Saussaie	75
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	76
4.1 Modification des membres du Conseil d'administration du Théâtre André Malraux.....	76
4.2 Vœu présenté par la majorité municipale contre les quotas migratoires et la restriction de l'accès au soin des migrants	76
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ	77
5.1 Vœu présenté par la majorité municipale contre les décisions gouvernementales régressives en matière de protection sociale et les conséquences sur les chevillaises et chevillais.....	77
QUESTIONS DIVERSES.....	79



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 -

(La séance est ouverte à 19 h 05 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal.

Bonsoir à tous. Bienvenue à cette très importante séance sur les orientations budgétaires, qui comme vous l'avez constaté, a dû être reportée d'une semaine, pour des raisons bien indépendantes de notre volonté, liées aux dysfonctionnements de La Poste, que nous dénonçons depuis déjà plusieurs mois, voire années. Ces dysfonctionnements continuent d'occasionner un nombre de problèmes importants, pour les personnes, et désormais aussi pour la vie de notre Conseil municipal.

Vous avez été convoqués, dans les formes légales, en séance ordinaire du Conseil municipal le 6 novembre dernier, pour une deuxième convocation.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

(Mme la Maire procède à l'appel...)

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente.

André DELUCHAT, présent.

Hermine RIGAUD, présente.

Laurent TAUPIN, présent.

Patrick BLAS, présent.

Élisabeth LAZON arrivera avec un peu de retard.

Barbara LORAND-PIERRE, présente.

Dominique LO FARO, présent.

Charlotte RÉGINA arrivera avec un peu de retard.

Jean-Paul HOMASSON, absent, donne pouvoir à Sophie NASSER.

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente.

Régine BOIVIN, présente.

Renaud ROUX, présent.

Muriel DESMET, présente.

Joseph RAMIASA, présent.

Hadi ISSAHNANE, présent.

Amélie AFANTCHAWO, absente, donne pouvoir à Patrick Blas.

Genaro SUAZO, absent, donne pouvoir à Barbara Lorand-Pierre.

Sophie NASSER, présente.

Vincent PHALIPPOU, présent.

Kawtar SALIM OUZIT, absente, donne pouvoir à Renaud Roux.

Frédéric SANS, absent, donne pouvoir à André Deluchat.

Carole BARBARIAN, présente.

Michel BENETEAU DE LAPRAIRIE, présent.

Philippe KOMOROWSKI, présent.

Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent.

Armelle DAPRA, présente.

Liliane PONOTCHEVNY, absente, donne pouvoir à Michel Pierre.

Beverly ZEHIA, absente, donne pouvoir à Yacine Ladjici.

Michel PIERRE, présent.

Béregère DURÈGNE, absente.

Yacine LADJICI, présent.

PREAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, nous devons désigner un secrétaire de séance.

C'est le tour de notre collègue Patrick Blas.

Pas d'objection ?

Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour.

Nous ne disposons pas encore du procès-verbal de la séance du 3 octobre dernier, il ne peut donc être adopté à cette séance, il le sera au mois de décembre prochain. Le secrétaire de séance de la dernière fois n'a pas encore complètement fini son travail.

Nous allons immédiatement commencer l'ordre du jour, avec mes excuses pour toutes les personnes qui se trouvent situées sur le banc, à la droite de nos rangs, puisqu'il semble que les services techniques n'aient pas encore trouvé la résolution du problème de lumière dans la salle, ce qui est un peu dommage.

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 Rapport d'orientations budgétaires 2020

Mme la MAIRE. - Chers collègues, comme nous le faisons chaque année, et en vertu de la loi, du code général des collectivités, nous allons aborder le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui donne, dans un premier temps, lieu à la présentation des grands enjeux, par moi-même, puis comme nous le faisons habituellement pour permettre au public de s'exprimer, nous ferons une interruption de séance, car le public ne peut pas s'exprimer pendant une séance.

Toutefois, Mme la Sténotypiste continuera de prendre en note l'ensemble des interventions, qui, par ailleurs, font l'objet d'un enregistrement. C'est un outil de sécurité. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai aux uns et aux autres, mais surtout au public, quand nous en arriverons au moment des prises de parole, de bien vouloir à chaque fois, dire vos noms, afin que ce soit plus facile dans la retranscription de reconstituer le fil des échanges.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, au mois de décembre prochain notre Conseil municipal votera le budget de la commune pour l'exercice 2020.

Notre débat de ce soir vise à dessiner les grandes orientations budgétaires, dans lesquelles s'inscrira le budget, alimenté par le travail des services municipaux, des associations, des commissions municipales et plus largement de nos concitoyens, à travers les diverses rencontres menées tout au long de l'année avec les usagers des équipements, et de nos services publics locaux.

Dès à présent, je voudrais remercier chacune et chacun de ceux qui se sont impliqués dans ce processus d'élaboration budgétaire, non seulement pour la qualité du travail préparatoire fourni, mais aussi pour l'esprit de responsabilité et la créativité dont chacun fait preuve pour tout à la fois, maintenir et enrichir les activités locales, celles du service public comme celles des associations, tout en recherchant le meilleur coût possible.

Mes remerciements iront tout particulièrement à André Deluchat, Maire adjoint aux finances qui s'est prêté pour une dernière fois à ce long travail participatif, à qui je souhaite rendre un hommage particulier, dans un dialogue toujours constructif avec les membres de l'équipe municipale, mais aussi avec l'ensemble des référents des associations, avec lesquels nous travaillons et l'ensemble des instances partenariales qui nous permettent de travailler à cette

genèse, et bien évidemment, merci à la direction générale des services, Mme la Directrice, M. Tehas, le directeur financier et l'ensemble de son service, les personnes qui ont participé ; je pense à Flora Brett, à Pierre Escale, etc.

Un budget qui s'annonce un peu particulier, puisqu'il vient conclure les six exercices budgétaires de cette mandature et en constitue donc le point d'orgue.

Revenons tout d'abord, comme l'exige la loi, sur les éléments du contexte, dans un premier temps économique international, dans lesquels nous avons eu à présenter ce budget.

Les richesses produites par habitant dans le monde sont exponentielles depuis plus d'un siècle, mais s'inscrivent depuis une trentaine d'années dans une logique de production et d'échanges, de plus en plus, soumise à la globalisation et à la financiarisation du marché.

Au cours des 30 dernières années, le commerce mondial de marchandises, facilité par les mesures de libéralisation des échanges, a augmenté d'environ 7 % par an en moyenne. Le volume des exportations dans le monde a plus que triplé en seulement 25 ans ; imaginons l'empreinte carbone de ces échanges faisant parcourir à nos biens de consommation des centaines de milliers de kilomètres, chaque jour par le monde. Nous percevons ainsi le nouveau visage que prend l'économie mondiale sous cette forme globalisée de développement.

Loin de nourrir équitablement l'humanité, cette profusion s'accompagne, au contraire, d'une aggravation des inégalités dans le monde et d'un assèchement de nos ressources planétaires.

(Arrivée de Mme Régina à 19 h 15.)

L'année 2018 est comptabilisée, - je prends 2018 car l'année 2019 n'est pas encore terminée, mais certains indicateurs concerneront bien l'année 2019 - comme l'année des records en matière d'inégalités : 26 personnes dans le monde, des milliardaires donc, gagnent autant que la moitié de la population mondiale, et chaque jour, gagnent 2,5 milliards de plus.

De l'autre côté, une moitié de l'humanité vit en dessous du seuil extrême de pauvreté, 5 dollars par jour, et cette situation paradoxalement, quant à elle, s'aggrave car la richesse (de cette moitié la plus pauvre) a chuté de 11 %.

D'un côté, certains font 2,5 milliards de plus par jour, de l'autre, les richesses des plus pauvres chutent de 11 % en un an.

Il est donc frappant de constater combien, dans cette économie globalisée, les richesses se polarisent autour de certaines personnes, mais aussi autour de grandes villes métropoles mondiales, laissant de côté des provinces entières et certaines régions du monde, notamment l'Afrique, l'Amérique du Sud ou l'Asie centrale. Sans compter que les écarts de richesse se creusent aussi à l'intérieur de ces grandes métropoles, dans lesquelles se multiplient les poches de pauvreté et la précarité de rue.

Je ne trouve pas inintéressant de pointer du doigt cet enjeu, dans la mesure où nous percevons bien que la France et l'Europe tentent de présenter cette métropolisation, comme une direction à prendre.

Il faut donc que nous nous interroguions sur les caractéristiques et le visage que cette forme de métropolisation entraîne et représente dans la part de l'économie mondiale.

Cette métropolisation des richesses, alimentées par la société de consommation occidentale, entraîne une forme de compétition mondiale, où les territoires entrent en concurrence les uns vis-

à-vis des autres.

Tant mieux pour ceux qui montent dans ce train qui avance à toute allure, mais pour les autres, en réalité, peu de gens s'en soucient désormais.

Cette aggravation des inégalités montre combien la théorie du ruissellement, selon laquelle la réussite des uns aura des effets d'entraînement sur les autres, est invalidée par les faits.

Non, cela ne tire pas l'ensemble du paysage vers le haut, bien au contraire. L'ensemble de cette organisation économique aggrave les inégalités, la pauvreté et renchérit ceux qui n'en ont pas besoin.

Face à ces inégalités, le levier de justice que constitue l'action publique est insuffisamment mobilisé. Juste un exemple, qui est une image à considérer comme un ordre de grandeur pour prendre conscience de l'ampleur du problème : l'OXFAM a calculé, qu'à l'échelle mondiale, il suffirait d'augmenter de 0,5 % la fiscalité sur les fortunes des 1 % les plus riches, pour financer la scolarisation de 262 millions d'enfants non scolarisés et proposer des soins de santé permettant de sauver la vie de 3,3 millions de personnes.

Nous avons tous bien conscience que la question ne se pose pas en ces termes, mais c'est pour prendre la mesure des ordres de grandeur : juste 0,5 % de ceux qui touchent une fortune si considérable.

L'autre enjeu est écologique. Cette fuite en avant effrénée de la production et du commerce mondial, tournée vers la création de valeur à tout prix, au lieu de chercher tout simplement à répondre au besoin réel de l'humanité, tout cela épuise la planète à un rythme qui désormais est visible pour le grand public. Ce n'est pas nouveau, mais désormais chacun en prend bien la mesure dans son quotidien.

Depuis 1970, l'humanité consomme plus de ressources naturelles que la terre n'est capable d'en régénérer ou que les hommes ne créent les conditions de sa régénération, car il y a aussi une dimension sur laquelle nous pouvons agir sur la régénération des ressources, et cet écart ne cesse de se creuser générant une dette qui n'est pas virtuelle, comme les dettes financières, une dette écologique dont personne ne peut décréter unilatéralement l'effacement soudain, et que personne ne peut rembourser d'un seul coup.

Cette dette paraît donc extrêmement concrète et âpre, à laquelle il faudra bien s'atteler ; de quoi réinterroger les fondamentaux sur lesquels l'ensemble de notre modèle de développement économique mondial est bâti, tout comme d'ailleurs les organes qui en sont les gardiens, comme l'OMC ou le FMI.

C'est d'ailleurs avec les mêmes clés d'analyse que la construction européenne s'est bâtie depuis le traité de Maastricht et sur lesquelles sont fondées les politiques des gouvernements successifs en France depuis plusieurs décennies.

La France continue d'être l'un des pays les plus riches du monde, avec un PIB qui a été multiplié par 5 depuis les années 1980. En 5 ans, entre le premier trimestre 2014 et le premier trimestre 2019, pour comparer des choses d'égaux à égaux, nous avons +12 % entre les deux PIB. Il y a donc de la richesse.

Nous n'arrêtons pas d'entendre à la radio, dans les médias, qu'il n'y aurait pas de richesse. Il y en a. La question est : qu'en faisons-nous et comment est-elle répartie ?

Cette croissance ne produit donc pas les effets redistributifs escomptés. Les chiffres de l'emploi s'améliorent, et nous pouvons nous en réjouir et nous en satisfaire, mais le marché du travail se précarise, les services publics agonisent et le pouvoir d'achat est à la peine.

En parallèle, l'année 2019 est identifiée comme l'année de tous les records en matière de versements de dividendes par le CAC 40 : plus de 50 Md€. Le record est historique, et représente + 10 %, par rapport à l'année dernière, en France.

La France reste le pays au monde où les entreprises cotées en Bourse reversent la plus grande part de leurs bénéfices en dividendes aux actionnaires, beaucoup plus que les États-Unis, qui eux, en réalité, en réinvestissant, réinjectent davantage dans l'économie.

Nous avons conscience des différentes manières existantes pour répartir les profits : soit ils sont redistribués aux salariés, soit réinjectés par de l'investissement dans l'économie - c'est imagé, un peu simplifié comme présentation, mais cela a le mérite de bien visualiser -, soit reversés aux actionnaires, qui eux vont le mettre directement dans leurs poches, peut-être pour le consommer, mais à travers cet intermédiaire.

Les États-Unis ont structurellement plus de la moitié des bénéfices réinjectés dans l'économie mondiale.

La France aggrave la dette écologiste, vous avez un graphique représentant la dette en France et la dette mondiale. La France contribue donc à aggraver cette situation.

L'enjeu pour les années à venir consiste à trouver un nouveau modèle de développement, plus soucieux des ressources planétaires, valorisant mieux la proximité et les territoires, dans une logique de développement durable, plus concentré aussi sur une juste répartition de ces richesses.

Dans ce contexte, existent les fameux critères dits de convergence, issus de Maastricht, sur lesquels toutes les politiques nationales et européennes sont calquées depuis 30 ans. Ces critères sont exclusivement financiers et passent par l'assèchement systématique de l'investissement public et des collectivités publiques, et constituent aujourd'hui un carcan dévastateur, dont il faut parvenir à sortir, car ils sont entièrement conçus pour servir une finalité, qui en réalité aujourd'hui n'est plus valide : créer toujours plus de valeur quel qu'en soit le prix humain et environnemental. D'ailleurs, beaucoup d'économistes mènent des travaux à ce sujet, et ce discours de remise en cause commence à se diffuser plus largement.

Je ne sais pas si vous vous rappelez de la Présidente du FMI, Christine Lagarde, qui, il y a quelques années, avait elle-même commencé à alerter, à tirer la sonnette d'alarme sur cette situation.

Je reviens sur les propos d'Emmanuel Macron, lui-même, pourtant chantre de l'austérité budgétaire. En 2017, il avait mené toute sa campagne sur la nécessité absolue de cette rigueur et ce respect des critères de Maastricht, c'était sa vision de participation dans l'Union européenne d'ailleurs. Récemment, dans *The Economist*, au début du mois de novembre, il a commencé à mettre en cause cette fameuse règle des 3 %, qui plombe les économies, nous attendons donc maintenant de savoir si cela sera suivi par des actes.

J'attends avec impatience de savoir si ce dogme, au-delà des effets de façade, va être suivi de mesures concrètes.

Pour l'instant, le projet de loi 2020 n'est pas prévu pour incarner ce changement de cap. Il est plutôt dans la suite logique des budgets 2018 et 2019, tournés vers l'allégement fiscal des

entreprises, notamment des plus grosses entreprises, car je pense que lorsque nous parlons des PME, la question ne se pose pas du tout dans les mêmes termes, ainsi que vers l'allègement fiscal des plus aisés.

Il est vrai que la crise des gilets jaunes et la mobilisation dans tous les secteurs de la société, des retraités aux étudiants, en passant aujourd'hui par les agents hospitaliers, dont je salue la mobilisation que je soutiens, mais plus largement la police, les enseignants, tous les corps de la société aujourd'hui, depuis un certain nombre de mois, ont manifesté d'une manière ou d'une autre, leur mécontentement. Tout cela révèle une société qui craque de tous les côtés.

Après 5 ans d'austérité budgétaire, les collectivités locales sont, elles-mêmes, à bout de souffle, avec une baisse de 19 % des concours de l'État entre 2014 et 2018, à l'échelle nationale, toutes collectivités locales confondues. Le niveau des services locaux a été impacté, tout comme l'investissement public national, réduit de 23 Md€.

N'oublions pas que les collectivités locales représentent le premier investisseur public français. Cela correspond au 3/4 des investissements publics, et lorsque nous plombons les finances des collectivités, nous nous privons évidemment d'un certain moteur pour l'économie et l'emploi, que constitue l'investissement public : 23 milliards en moins est un montant énorme.

Une bombe à retardement, car au-delà de ce rôle moteur que l'investissement joue sur l'économie, il s'agit aussi de l'entretien de nos écoles, de nos gymnases, de nos voiries, de tous les équipements publics de manière générale, qui, de ce fait, vont se dégrader plus rapidement, mais à terme, coûteront plus cher à rénover demain. Quand un patrimoine est sans entretien pendant plusieurs années, les coûts de rénovation cumulés sont bien plus importants, que si l'entretien avait été réalisé d'une année sur l'autre.

Il s'agit donc d'une vision court-termiste à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, je suis fière que nous n'en suivions pas le fil à Chevilly-Larue, j'y reviendrai.

De ce point de vue, la disparition de la taxe d'habitation constitue pour les communes un réel sujet d'inquiétude, qui va réduire leur autonomie financière, mais aussi couper le lien fiscal direct entre certains concitoyens et la commune, tous n'étant pas redevables de la taxe foncière, n'étant pas propriétaire, puisque c'est la seule taxe qui subsistera dans un rapport direct entre la commune et le contribuable.

Or, ce rapport direct est un élément fondamental de la démocratie, il s'agit même d'un élément fondamental de l'esprit de la décentralisation, qui avait irrigué toutes les lois des années 1980, 1982 et 1983.

Il s'agit donc d'un processus de recentralisation, pas uniquement des pouvoirs, mais principalement des moyens, de l'autonomie et de la capacité d'agir.

Au total, les réductions successives des finances de l'État et des collectivités locales depuis 15 ans, atténuent considérablement l'effet de bouclier social, que joue le service public lorsqu'il est solide.

Les services publics nationaux sont en grave recul, que ce soit La Poste - nous en avons eu un exemple caractérisé -, les hôpitaux, je ne reviens pas sur le mouvement d'aujourd'hui, les écoles, il ne se passe plus une rentrée scolaire sans que nous allions nous battre à l'Académie pour obtenir des désignations d'enseignants dans les classes, et à tous les niveaux. Chaque année et cette année encore, y compris au lycée et au collège, (il n'y a pas que dans les écoles primaires

où, là, nous nous battons pour que les écoliers aient au moins un enseignant devant eux toute la journée), nous devons nous battre pour essayer d'obtenir des désignations de professeurs, sans lesquels certains enseignements ne pourraient pas être prodigués.

Je ne reviens pas non plus sur la police, etc.

Nous le savons, les services publics, de manière générale, constituent un puissant levier pour lutter contre les inégalités. Nous l'avons rappelé tout à l'heure, les inégalités s'aggravent. Lorsque nous détruisons par ailleurs tout l'appareil de sécurité sociale, de système de retraite par solidarité et tous les services publics, nous démantelons, peu à peu, tout ce qui nous apporte un petit filet de sécurité et un levier de lutte contre les inégalités : filet de sécurité dans nos vies personnelles et individuelles, mais également à l'échelle macrosociale ou économique.

Comment bâtir alors un budget porteur de sens et d'espoir, dans ce contexte si contraignant ?

Depuis l'année dernière, la commune de Chevilly-Larue ne perçoit plus aucune dotation de fonctionnement de la part de l'État, alors qu'elle était encore à 2 M€ en 2014. Notre contribution au fonds de péréquation a, quant à elle, été démultipliée en seulement quelques années.

D'un côté, nous percevions 2 M€ auparavant que nous ne percevons plus désormais et, de l'autre, là où avant rien n'était prélevé dans les comptes, ce qui était contestable peut-être au regard des enjeux de péréquation, nous pourrions y revenir ; mais nous sommes passés de rien à 4 M€ en 2017, puis nous avons eu une petite décélération (depuis 2018) pour être à un peu plus de 3 M€ de prélèvement obligatoire.

À titre d'exemple, en travaux de voirie, 3 M€ représentent, à peu près, le coût de la réfection totale de la rue du Berry. Chaque année, ce qui est prélevé en fonds de péréquation dans le budget communal, correspond à la possibilité de refaire une longue voirie, de plusieurs centaines de mètres.

Les prévisions pour 2020 sont du même ordre de grandeur.

Au total, à l'échelle de la mandature, notre commune aura connu un manque à gagner de 30 M€, 33 M€ si je compte 2020. Chacun positionnera le curseur où il voudra.

Cet étranglement financier s'accompagne donc d'une recentralisation des pouvoirs et des moyens financiers, je l'ai évoqué, mais je n'ai pas encore évoqué la création en 2015 de la Métropole du Grand Paris, cette intercommunalité à trois niveaux, qui s'articule autour de la commune, des établissements publics de territoire et de la Métropole du Grand Paris.

Ces instances ont été conçues pour capter mécaniquement les ressources et les compétences des communes, et les mettre en œuvre à une plus grande échelle, en recherchant des économies via les effets de mutualisation, ce qui produit une conséquence directe, tout simplement d'éloigner les décisions des citoyens.

Une deuxième conséquence que nous ne percevons pas encore de manière dramatique, mais qui chaque année va se préciser davantage et resserrer davantage cet étau, est que ce mécanisme financier va contribuer chaque année à resserrer davantage les moyens financiers des communes et, nous disposerons, donc, de moins en moins de leviers pour agir.

La Métropole du Grand Paris et l'Établissement public de territoire perçoivent les recettes de fiscalité économique. Pour l'instant, ils en reversent une part à la commune, ce qu'ils reversent étant une valeur figée en 2015, sans aucune revalorisation depuis cette date, et après en avoir

retiré, en quelque sorte, les moyens dont ils ont besoin pour fonctionner.

La loi nous garantit pour l'instant que la Métropole nous redonne, ce que nous avions en 2015 au titre de la taxe professionnelle (le nom a changé, mais je continue à utiliser ce terme pour la compréhension de chacun), aujourd'hui dénommée CVAE et CFE, plus des petites taxes.

Aujourd'hui, la métropole et l'EPT perçoivent ces taxes. La métropole est obligée de nous en reverser une partie sur une photo figée, de ce que nous touchions en 2015, mais de cela, elle déduit tout ce dont elle a besoin pour mettre en œuvre son propre projet.

Mécaniquement, vous voyez bien que plus la métropole et l'EPT s'attribueront de compétence, plus la part prélevée sur nos budgets sera importante et resserrera encore davantage nos contraintes.

Ce mécanisme institutionnel repose sur l'idée que nous pouvons, via des économies d'échelle et des effets de mutualisation, faire toujours mieux, avec moins d'argent. C'est parfois possible et il faut y être attentif chaque fois que c'est possible, mais cela ne constitue pas une généralité, et loin de là. Cela mérite une analyse fine, au cas par cas, qui intègre tous les éléments, car des éléments d'études qui nous sont présentés omettent parfois certains aspects.

Par exemple, j'ai beaucoup discuté avec les maires de certaines agglomérations, qui nous expliquaient que pendant des années, l'idée leur était vendue que transférer les voiries ou certains équipements publics, - car les marchés étaient plus importants, les équipes plus concentrées, l'usage des heures de travail des fonctionnaires optimisé - permettait d'être plus efficient dans la gestion du patrimoine public.

Sauf qu'en réalité, à l'usage, que nous ont expliqué ces maires la plupart du temps ? Sur les voiries, comme personne ne vient, quand des gens appellent pour des problèmes de trous dans la voirie pouvant occasionner des problèmes de sécurité, les maires ont recréé dans leur commune, des services en parallèle. En réalité, ils payent deux fois le service, et, cela, n'est pas comptabilisé dans les bilans de ces intercommunalités, puisqu'intégré dans les comptes des communes.

Cela invite, chaque fois, à essayer de dézoomer un peu par rapport aux éléments qui nous sont présentés, pour intégrer la totalité des éléments pris en compte y compris la qualité du service rendu et la réactivité avec laquelle le service est mis en œuvre. Il ne s'agit pas du même service de venir boucher un trou dans la voirie ou de venir remplacer des ampoules défectueuses, quand cela nécessite quelques jours, ou plusieurs mois, y compris en termes de sécurité publique, lorsqu'il s'agit de la voirie.

Puis, je voudrais que nous nous interroguions, j'ai eu cet échange avec le Préfet de Région, qui était assez sensible à ce raisonnement, sur la question des déséconomies d'échelle, nous évoquons beaucoup les économies d'échelle, parfois, cela a une pertinence, - chaque fois que possible, étudions-les -, mais où se situe la question de la déséconomie d'échelle.

Je suis vice-Présidente, au sein de l'EPT, en charge des déchets, tout ce qui est relatif à la collecte, la revalorisation et le tri des déchets. La compétence a été transférée à l'EPT. Lorsque nous examinons la question de l'organisation des marchés publics de collecte, en s'extrayant en quelque sorte, des limites communales, nous sommes en train d'essayer de travailler, nous jouons le jeu, de voir s'il est possible de faire mieux dans cet exercice. Nous nous rendons compte qu'en réalité, cela n'a aucun sens d'imaginer un immense marché, à l'échelle de 24 communes. Aucun prestataire n'accepterait de candidater sur un tel marché. Cela représente des risques trop

importants pour les candidats, en termes d'investissement et de fonctionnement. En réalité, un peu mécaniquement, nous retombons sur des échelles plutôt proches de ce que représente un bassin de population, à l'échelle de la commune.

Il convient donc, de toujours veiller à cette question d'avoir un juste regard sur les économies d'échelle et les déséconomies d'échelle.

Avec cette conception de l'intercommunalité, l'idée, pourtant intéressante, de la subsidiarité recule. Une action doit être menée par l'échelon où celle-ci sera la plus efficace, il ne faut donc pas poser les choses selon un prisme de compétence pré arrêté au départ. La loi nous dit : « les déchets c'est comme cela, l'assainissement c'est comme cela », peut-être un jour « les équipements culturels, etc. il est préférable de les gérer à l'échelle intercommunale ».

Il conviendrait plutôt, par le biais d'analyses et d'études fines, de se mettre dans une dynamique de projet et sur un mode de coopération pour voir ce qui est pertinent, cela sera plus efficace, plus porteur aussi en termes de politique publique à l'égard de nos administrés et de nos concitoyens, voir ce qui gagnera à être pensé à une échelle supra communale, dans une dynamique de projet et de coopération. Ce n'est absolument pas le cas de la Métropole du Grand Paris et des EPT dans leur format actuel, tels pensés par les lois NOTRe et MAPTAM ; ils sont conçus pour gérer nos villes à la place des mairies, ce qui évidemment n'est pas l'objectif. J'en ai parlé longuement, je passe vite sur cela.

Ils devraient donc appréhender les enjeux d'échelles supra communales et métropolitaines pour déployer un véritable projet d'ensemble et impulser des rééquilibrages territoriaux. La question de rééquilibrage, y compris en termes de richesses des collectivités, doit être intégrée dans cette question, mais tout cela doit être fait pour servir un projet commun, et de manière à ce que chacun puisse « bénéficier » des retombées de ce projet.

Or, ces deux instances, la Métropole et l'Établissement public de territoire, n'ont aucun budget pour le faire. Leurs seuls moyens viennent de nos villes.

Soit ils renoncent à faire, auquel cas, cela ne sert pas à grand-chose, soit ils prennent nos compétences et font à notre place. Dans tous les cas, il n'existe pas de services supplémentaires et d'actions supplémentaires au service des habitants.

Pire, sans réforme de cette loi faite dans la précipitation, - nous n'avons eu de cesse de le dénoncer depuis qu'elle a été adoptée en 2015, pour une mise en œuvre en 2016 - l'Établissement public de territoire sera structurellement déficitaire à partir de 2021, et de plusieurs millions d'euros. Il aura, ce que l'on appelle, une épargne nette négative, structurellement, à cause de la loi.

La loi prévoit, qu'à partir de 2021, les dotations à l'intercommunalité seront supprimées, elle n'en prévoira plus. Il faut se battre chaque année pour réussir à en avoir. Depuis deux ans, nous avons réussi à en obtenir, à chaque fois, pour éviter la catastrophe. Mais là, la loi prévoit, en plus, qu'à partir de 2021, les EPT ne percevront plus la CFE, qui correspond à la moitié de la taxe professionnelle – une partie est perçue par la métropole et l'autre par les EPT.

À compter de 2021, tout sera transmis à la métropole, et les EPT ne bénéficieront plus de cette ressource.

L'échelon intermédiaire de la Métropole sera structurellement déficitaire, aura une épargne nette négative et, le risque inhérent sera donc, qu'il appelle les communes en solidarité.

Nous aurons donc là un enjeu fondamental, avec une vigilance de tous les instants, pour aller conquérir des subsides de la part de l'État, et s'assurer qu'il créera les conditions de la pérennité des outils institutionnels qu'il a créés.

Dans ce contexte extrêmement tendu, qui nécessitait – je voudrais le souligner - une certaine lucidité, quant à l'évolution des finances locales, la municipalité a su prendre les bonnes décisions au bon moment, au cours des 10 dernières années et même un peu plus, de par :

- la modernisation continue de nos services publics et de nos modes de faire - un énorme travail a été réalisé en interne, pour essayer, à chaque fois, d'optimiser l'usage de chaque euro public dépensé
- l'élaboration analytique de nos budgets annuels, les dépenses de fonctionnement ont pu être contenues, les recettes ont été optimisées à l'aide de tous les leviers en notre possession, notamment au moment où nous avons encore le levier fiscal sur la fiscalité économique, sans que cela n'impacte le pouvoir d'achat des familles,
- la mise en place de la taxe séjour,
- l'ajustement technique sur certains impôts, notamment sur les grandes entreprises du territoire, qui nous ont permis de maximiser les recettes fiscales issues des entreprises et donc de faire en sorte que la photo de 2015 intègre le plus de recettes possible.
- une politique active en matière de développement économique avec l'extension du groupe L'Oréal encore à ce jour. Nous avons inauguré le dernier bâtiment, il y a une quinzaine de jours, l'implantation de nombreuses activités dans le parc d'activité du Petit-Le-Roy ou chaque implantation de nouvelles entreprises nous a permis d'optimiser nos recettes, ou encore l'extension de l'entreprise de construction Demathieu Bard qui d'ailleurs, travaille encore aujourd'hui à une nouvelle extension.

Tout cela permet aujourd'hui de s'appuyer sur un budget, dont la structure repose en grande partie sur les ressources économiques, et qui a permis de continuer à déployer le service public local, sans peser sur la fiscalité des ménages.

Je me réjouis également de la prudence, qui a été la nôtre, à l'occasion de la création de l'EPT et de la Métropole du Grand Paris. Alors que le paysage n'avait encore rien de stabilisé, et que beaucoup poussaient pour que nous transférions le plus de compétences possible, l'analyse des comptes, aujourd'hui, à la fin de cette mandature, nous montre combien nous avons bien fait d'être prudents, et de ne pas transférer de compétences autres que celles prévues par la loi, avant que tout cela ne soit stabilisé, sans quoi le risque aurait été beaucoup plus grand que nous soyons appelés en solidarité des dettes contractées par d'autres, notamment dans la période à venir. Là, ce sera beaucoup plus difficile, car nous avons, en quelque sorte, contenu et sanctuarisé un peu le périmètre du sujet.

Toutes ces décisions de bonne gestion nous ont permis, malgré les contraintes financières extérieures que j'ai décrites, de préserver l'essentiel de notre service public local, dans tous les domaines d'intervention. En six ans, c'est-à-dire la durée de notre mandat, nous sommes parvenus à un niveau d'investissement comparable à la précédente mandature, grâce une très forte mobilisation de la part de nos services - je les remercie - pour aller chercher des subventions et du mécénat.

Au cours de ces années, notre patrimoine s'est modernisé, générant plus de confort, mais aussi

des économies de fonctionnement, grâce à l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, qui par ailleurs bénéficient de la géothermie, ce qui, là aussi, génère des économies de gestion, et de notre éclairage public entièrement passé en LED.

Nous n'avons pas réussi à réduire de 40 % nos factures, le prix de l'électricité et du gaz ayant augmenté. Mais nous avons réussi à réduire de 40 % nos consommations et, du coup, à réduire l'impact de la hausse des fluides.

Nous avons désormais :

- une piscine entièrement rénovée,
- une Maison du Conte agrandie qui peut accueillir, dans de bonnes conditions, les différentes formations mais aussi les publics scolaires et les associations,
- un nouveau centre de loisirs, dans lequel nous avons le plaisir d'être aujourd'hui,
- six classes supplémentaires à Paul Bert,
- le collège Liberté, entièrement reconstruit par le Département en collaboration avec la commune,
- de nombreuses voiries dans tous les quartiers de la commune ont pu être entièrement refaites, améliorant considérablement notre cadre de vie et renforçant la sécurité publique.

Tout cela a pu être mené en préservant une situation financière saine. Nous avons tenu notre engagement d'une pression fiscale parmi les plus faibles du département. Nous pouvons nous appuyer sur une structure du budget qui minimise la part des ménages dans ses recettes fiscales. Notre dette se situe à son niveau le plus bas depuis 2006, ce qui est une performance dans le paysage actuel, avec une excellente capacité de désendettement et aucun emprunt toxique.

Nous terminons cette mandature avec une épargne nette positive, qui permet d'aborder la prochaine mandature avec une réelle capacité d'investissement pluriannuelle, permettant d'engager l'élaboration d'un nouveau projet de ville, porteur d'avenir et d'espoir.

Quelles sont donc les orientations générales pour l'année 2020 ?

La priorité au pouvoir d'achat des Chevillais sera maintenue : 0 % d'augmentation d'impôt pour la troisième année consécutive, maintien de tarifs bas au quotient, de la gratuité de la Médiathèque ainsi que de nombreuses activités.

Les subventions aux associations seront maintenues au même niveau que 2019.

Nous maintenons notre vigilance pour que l'amélioration de la qualité de vie des résidents d'Anatole France et des Sorbiers impacte le moins possible leur pouvoir d'achat, conformément aux engagements qui avaient été pris. Nous nous y attelons avec beaucoup de ténacité.

Nous poursuivrons nos actions de soutien aux familles, avec notamment le maintien de l'allocation différentielle, dont le nombre de bénéficiaires a pu augmenter l'année dernière, grâce aux mesures que nous avons prises. C'est cette aide qui est distribuée aux personnes qui ne bénéficient pas de place en crèche et qui sollicitent les services d'une assistante maternelle agréée.

Un portail famille sera mis en place, élargissant les possibilités de démarches administratives en ligne par ailleurs.

En matière de réalisations, l'année 2020 verra l'ouverture en septembre d'une nouvelle crèche,

augmentant de 20 berceaux l'accueil des tout-petits sur la commune, soit un taux de couverture bien plus élevé que la moyenne nationale. Vous avez les chiffres sous les yeux, la moyenne nationale est de 18,5 %, nous aurons un taux de couverture de 31 %.

Nous aurons la réalisation d'un nouveau centre de PMI, qui déménagera de son emplacement actuel, avenue Franklin Roosevelt, pour se déplacer au rez-de-chaussée de l'ancien Centre de loisirs de la rue Dericbourg. Les travaux sont en cours.

Nous avancerons, par ailleurs, dans la conception de la future école et de sa salle de sport, dont l'ouverture est programmée pour la rentrée de septembre 2022, et pour laquelle nous venons de lancer le marché de conception/réalisation. Nous attendons avec impatience les candidatures de cette consultation.

L'école Jacques Gilbert Collet fera l'objet d'une complète rénovation, améliorant tout à la fois sa performance énergétique, mais aussi le confort d'accueil de chacun. Les élèves seront accueillis pendant l'année de travaux, dans le Centre de loisirs Pablo Neruda, qui a fait pour cela, l'objet de petites modifications marginales mais nécessaires.

Le plan d'isolation phonique des réfectoires scolaires se poursuit. Un deuxième réfectoire sera traité cette année. Nous avons établi, l'année dernière, un plan pluriannuel pour essayer d'améliorer le confort des repas de nos écoliers.

Toutes les écoles auront été reliées à la fibre optique avant la fin de l'année 2020, puisque nous entrons dans la dernière phase de cet équipement.

Nous allouons notre enveloppe annuelle de 600 000 € pour les travaux d'entretien dans l'ensemble du patrimoine bâti communal. Cela renvoie à ce que je disais précédemment sur la question de l'entretien du patrimoine : il est très important de continuer chaque année à investir un peu d'argent dans l'entretien. Cela correspond à des petits travaux de tous les jours, mais en réalité ils sont ceux, grâce auxquels nous arrivons à préserver un niveau d'entretien du patrimoine, qui nous évitera, dans 5 ou 10 ans, de plus lourds chantiers de rénovation.

La nouvelle Maison pour Tous ouvrira ses portes au mois de février, avec des locaux plus modernes, à 100 mètres de son lieu actuel. Cet emplacement, ouvert sur la place Nelson Mandela, lui permettra d'être mieux en contact avec les autres quartiers de la commune. Le lieu bénéficiera d'un vaste jardin qui constituera en réalité un nouvel espace d'activités, permettant de renouveler et d'enrichir le projet associatif de ce centre social. Cela ouvre bien de nouvelles perspectives.

Notre projet éducatif local poursuivra sa mise en œuvre avec l'ensemble de ses actions en faveur de l'éveil culturel, éducatif, et sportif de chacun, la lutte contre l'échec scolaire, l'équipement en fourniture, matériel informatique des établissements, vous me pardonnerez de ne pas citer la totalité des actions, nous ne sommes pas là pour faire un effet catalogue, l'idée étant que nous poursuivons l'action ambitieuse en matière éducative.

Le renouvellement de notre politique en faveur de la jeunesse reposant sur la co construction de projets et diverses initiatives citoyennes, porte ses fruits, puisque le service municipal de la jeunesse fédère de plus en plus de jeunes, même si beaucoup reste encore à faire.

Le déploiement d'animateurs de rue, au cœur des quartiers, permettant d'aller à la rencontre des jeunes, y est pour beaucoup. Nous allons donc poursuivre en 2020 cette expérience.

Nous continuerons également de soutenir la réussite éducative et l'insertion professionnelle de tous les jeunes au travers des nombreux partenariats déjà établis, tant avec les établissements

scolaires, qu'avec les entreprises du territoire.

Nous avons mené, il y a quelque temps, une rencontre avec certaines des entreprises, qui nous ont réaffirmé leur volonté de formaliser à travers des conventions, notamment pour les stages de troisième, et la présentation de certains métiers auprès des jeunes, notamment de notre lycée.

Solidarité, entraide et rôle protecteur de la commune seront, plus que jamais aussi, au cœur de notre action. Dans un contexte national de fragilisation du pouvoir d'achat et de précarisation des situations sociales, notre rôle de soutien aux plus vulnérables est plus que jamais central.

Nous allons donc, bien sûr, poursuivre notre soutien à Sol'Épi, notre épicerie sociale, soutenir les aînés à travers les nombreux services déployés, soutenir les personnes atteintes de handicap, les personnes les plus démunies ou encore les personnes victimes de violences intrafamiliales, dont le nombre de personnes se manifestant auprès de nous, est en constante augmentation.

Je suppose que cela ne signifie pas qu'il y a plus de personnes qu'avant, victimes de ces violences mais je reçois de plus en plus, dans mes permanences, des personnes qui viennent manifester leur détresse.

Avec la baisse des moyens des retraités, durement frappés par certaines mesures fiscales, nous veillerons à favoriser le maintien d'une bonne qualité de vie, en fonction de l'âge et de l'état de santé de chacun. Cela prendra vie de différentes manières : aides aux associations de retraités, actions de lutte contre l'isolement, maintien des traditionnelles festivités, celles de Noël, du banquet annuel, des séjours etc., ainsi que toutes les programmations culturelles et sportives tout au long de l'année. J'ai souvent des retraités me disant qu'à Chevilly-Larue, ils n'ont pas vraiment l'occasion de s'ennuyer, et c'est très bien, lorsqu'ils vont, évidemment, à la rencontre, de ces programmes d'activité.

En matière de handicap, nous avons fixé, il y a quelques années, notre programme Ad'AP sur 10 ans, programme d'adaptation du patrimoine public en termes d'accessibilité. Nous allons poursuivre sa mise en œuvre, et mènerons les aménagements de voirie identifiés par le comité consultatif du handicap.

Dans un contexte généralisé de désertification médicale, nous poursuivrons notre action pour maintenir et densifier la présence médicale et paramédicale sur notre commune.

La maison médicale pluridisciplinaire, que nous avons accompagnée et soutenue au moment de sa conception, a ouvert ses portes, et va être inaugurée le 4 décembre prochain. Nous attendons l'invitation formelle, nous avons cette information informelle pour l'instant.

Nous maintenons, par ailleurs, notre soutien financier au Centre Médico-Social des Halles, dont nous pouvons nous réjouir qu'un quart de notre population des Chevillais bénéficie de leurs services. C'est énorme. Le rôle du CSMH est essentiel dans notre commune. À travers la subvention annuelle de plus de 100 000 € que nous leur allouons, il joue un peu le rôle de centre médical communal.

Nous poursuivrons notre engagement dans le SAMI, qui accueille beaucoup de patients chevillais pour les petites urgences, en soirée et le week-end, et qui rend bien des services.

Nous travaillerons, par ailleurs, en lien avec les médecins du territoire et l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la CPTS, c'est un nouvel acronyme mis en place par l'ARS. Il s'agit d'une instance de travail de tous les médecins volontaires du territoire, pour essayer de voir comment s'organiser et essayer surtout d'attirer de nouveaux médecins sur nos territoires, et c'est

donc une très bonne nouvelle.

L'idée d'inclure l'implantation d'une structure médicale et paramédicale, dans le projet de réhabilitation des bâtiments du cimetière intercommunal, sur le quartier Larue, a par ailleurs été validée par la concertation publique, dans le cadre de la concertation menée au cours des derniers mois, et mérite donc d'être travaillée désormais plus en profondeur.

Par ailleurs, une nouvelle salle familiale, pour accueillir des fêtes d'anniversaires, et divers autres événements familiaux, un peu comme la salle Simone de Beauvoir aujourd'hui, mais dans une version plus moderne et plus équipée, va entrer en chantier prochainement et sera livrée au premier trimestre 2021. Vous avez à l'écran une perspective. Elle se trouvera dans le quartier Larue à l'entrée de la rue du stade.

Le programme d'activités festives traditionnelles va se poursuivre. Je pense à la Fête communale, au Carnaval, à la Fête du jardinage, au Marché campagnard, etc., tous ces grands rendez-vous annuels auxquels nous nous rendons tous, dans la joie et la bonne humeur.

À noter que le nouveau format du Forum de rentrée, dont c'était la troisième édition, a été un succès. Nous en avons dressé le bilan, il y a quelques semaines. Il sera donc pérennisé dans son format actuel, même si des petites évolutions peuvent toujours être avancées. En tout cas, le format général a semblé bien convenir à l'ensemble des associations.

Nos structures culturelles, grâce au dynamisme et à l'impulsion des directions de ces structures – je tiens ici à les saluer et à les remercier - poursuivront la mise en œuvre de leur projet d'établissement, qui voit, chaque année, diversifier davantage les publics, moderniser les activités, renforcer les partenariats et ainsi sortir de leurs murs, pour aller à la rencontre des Chevillais au gré des initiatives.

Je souligne que ces orientations municipales, fixées en début de mandature, et explicitement formalisées à travers un document d'orientation un peu structuré, ont été mises en œuvre de très belle manière. Nous avons beaucoup de chance à Chevilly-Larue, d'avoir des directeurs de structure qui ont une grande qualité professionnelle, une grande compétence et qui ont surtout très à cœur d'aller à la rencontre des publics, et de conquérir de nouveaux publics, quitte à remettre en cause les formats un peu traditionnels, que chacun a l'habitude de trouver dans ces structures habituellement.

En matière sportive, le terrain de rugby et son club house vont entrer en chantier au cours des prochaines semaines. Leur livraison est prévue au premier trimestre 2021. En réalité, cela prend vie dans le même bâtiment, que la salle familiale dont je parlais, car une partie sera dévolue à un usage sportif, ce sera le club house du rugby. Il s'agit d'un projet intercommunal, mené avec les villes de Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Cachan. Dans ce cadre, une salle familiale sera rétrocédée à la commune et prise en charge financièrement par la commune. C'est donc dans le même bâtiment que tout cela prendra vie.

Nous poursuivrons notre soutien aux associations sportives, avec un niveau de subvention maintenu, bien supérieur à de nombreuses communes de 20 000 habitants, et à travers la mise à disposition d'installations sportives plaçant notre commune à un niveau d'équipements sportifs, comparable à celui d'une ville de 40 000 habitants. Cela mérite d'être souligné car nous avons deux fois moins d'habitants.

Acteurs du monde, pensant globalement et agissant localement, nous poursuivrons la mise en

œuvre de notre agenda 21, pour prendre notre part dans le défi climatique à relever.

La géothermie fait de nous un acteur exemplaire du développement durable. Le choix d'investir dans un troisième puits à Villejuif, il y a deux ans, et de continuer à investir dans l'extension du réseau, nous a permis de préserver un modèle économique vertueux, qui fait de notre réseau de chaleur l'un des moins cher de France. Cela a été encore confirmé lors de la CSSPL qui se tenait hier. Les tarifs sont environ 30 % moins élevés pour les abonnés que ceux des énergies fossiles, les factures d'énergie sont donc moins élevées pour les Chevillais, et par ces actions nous évitons l'équivalent de 40 000 tonnes de CO² par an, ce qui représente environ 20 000 véhicules sur les routes chaque année. C'est considérable.

La réalisation d'un schéma d'itinéraire cyclable, notamment à l'approche de l'arrivée du métro, est en cours d'élaboration et livrera ses conclusions dans le courant de l'année 2020.

Nous poursuivrons par ailleurs les actions de sensibilisation auprès des Chevillais concernant l'indispensable renouvellement du parc automobile vers des véhicules moins polluants, à travers des points d'information sur les aides à disposition de chacun.

Nous avons mis un relais information sur cette question, et à travers le renouvellement du parc communal en lui-même, les véhicules acquis sont des véhicules électriques

À ce sujet, j'ai saisi la Métropole du Grand Paris et l'État d'une demande visant à élargir le dispositif de ces aides, car au cours de nos permanences auprès des Chevillais, nous avons noté que sur les 22 personnes ayant déposé des dossiers, une seule a réussi à obtenir des aides. Le reste à charge pour des véhicules électriques est de 10 000 € minimum, somme qui demeure très importante.

Les critères sont établis de telle manière que, pour l'instant, les aides ne sont pas très opérantes. Cela signifie que, lorsque vous êtes un véhicule critère 5, parmi donc les plus polluants, et que vous êtes obligés d'acquérir un véhicule moins polluant : soit vous avez les moyens d'acheter un véhicule critère 1 et 2 et, donc, vous aurez la chance de ne pas être interdit dans 3 ou 4 ans, puisque le programme d'interdiction est progressif, soit vous êtes obligés d'acheter un véhicule critère 4, moins cher, mais qui sera interdit dans deux ans. Ce qui ne présente pas d'intérêt immédiat, d'où la demande que je reformulerai, étayée de ces exemples précis et concrets lors de la prochaine séance de la Métropole du Grand Paris. Je vous tiendrai informés de la réponse qui sera faite.

En matière de déchets :

- nous déploierons les bornes d'apport volontaire dans certains quartiers de la commune, à titre expérimental,
- nous lancerons, à l'échelle intercommunale, l'étude de modernisation de notre centre de tri, afin d'étendre les consignes de tri à davantage de déchets plastiques,
- nous poursuivrons la lutte contre le gaspillage. et nous menons, à ce titre, certaines expériences avec les élèves de cantine, qui donneront lieu, ensuite, à des décisions d'investissement,
- nous mettrons à l'étude la mise en place d'une ressourcerie pour encourager le deuxième usage des produits et l'économie sociale et solidaire.

Toutes les actions de prévention seront poursuivies dans une démarche de renforcement du

partenariat entre les différents acteurs sociaux, éducatifs et institutionnels, afin de prévenir le plus en amont possible toutes les formes de décrochage, qui mènent, malheureusement, si souvent à des formes de délinquance. Je parle là en matière de sécurité et de prévention.

L'efficacité de ces mesures sera renforcée en 2020, par la mise en place de notre nouveau service de police municipale, à qui nous avons confié la mission de travailler en partenariat avec ces différents acteurs institutionnels, dans une logique de dissuasion et de prévention.

Ce nouveau service verra, par ailleurs, ses effectifs se compléter pour atteindre son effectif complet, nous l'espérons en 2020, de 11 personnes, dont 6 policiers municipaux. Actuellement, ils sont au nombre de 4, une nouvelle personne arrive prochainement, ils seront donc 5 ; je compte la chef de police municipale. Il ne restera donc plus qu'un agent de police à recruter, ce qui est une belle performance, dans un contexte où, il y a une forme de rareté sur ce marché du travail, et où un nombre de villes important ne parvient pas à recruter.

Le véhicule de police sérigraphié devrait, quant à lui, nous être livré prochainement, et nous poursuivrons, par ailleurs, l'implantation de caméras de vidéo protection, notamment aux abords de la nouvelle Maison pour Tous et, donc, sur le mail Rosa Parks.

(Arrivée de Mme Lazon à 20 h 03.)

En matière de développement durable de notre ville, la mue de plusieurs quartiers de notre commune se poursuit. L'action, de reconquête des franges de la Nationale 7, contre les activités polluantes et insalubres des casses automobiles est dans sa phase terminale, à travers l'avancement de l'éco-quartier Anatole France-Les Meuniers. Toutes les casses ont désormais été expropriées enfin ! Ce fut un travail de longue haleine, mobilisant beaucoup d'énergies. Les dernières parcelles seront libérées et démolies dans le courant de l'année 2020. Les nouveaux logements ont été livrés, permettant de reloger les résidents des barres B, C et D d'Anatole France ; la barre A avait été démolie car le lot 18A avait permis d'accueillir les résidents de la barre A. Une première barre avait donc, déjà, été démolie, et une première tranche de résidents avait pu déjà être relogée.

Les nouveaux programmes, que vous voyez érigés depuis quelques semaines, ont été livrés, et permettent d'y emménager les résidents d'Anatole France en totalité, il reste quelques cas individuels à régler, 6 ou 7 familles ; mais globalement, cela devrait être résolu d'ici la fin de l'année. Libérant les terrains, les barres et le foyer ADEF devront être démolis durant le premier semestre de l'année prochaine.

Les résidents du foyer ADEF seront répartis dans deux bâtiments neufs et dans des studios individuels, là où auparavant ils étaient dans des chambres collectives, ils seront désormais logés dans des conditions de dignité et de salubrité.

Le troisième tronçon de la Route départementale de Chevilly, jusqu'à la RD7, devrait bientôt ouvrir à la circulation, c'est une question de semaines, nous attendons les accords de la RATP pour avoir l'autorisation de traverser la plateforme tramway, réduisant ainsi la remontée de fil le long de l'avenue de la République, dans le sens sud nord, vers le Mc Donald notamment, au débouché aussi de la rue Élisée Reclus. Là, nous avons un point un peu difficile.

Tous les véhicules qui auront besoin d'aller en direction d'Orly, du sud, pourront utiliser ce nouveau barreau. Pour ceux allant en direction du nord, cela ne sera pas possible tout de suite car le Département n'est pas encore prêt, dans le cadre de sa requalification. Tous les mouvements de

tourne à gauche ne seront disponibles que dans quelques années, au moment où il fera la requalification de ce tronçon, mais cela devrait déjà nous résoudre quelques problèmes.

J'appelle à la vigilance de chacun, sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, sur l'éco-quartier Anatole France-Meuniers. Cela fait presque 15 ans que nous travaillons à ce projet et nous avons élaboré des éléments de programme, arrêtés dans un processus long et démocratique de concertation, avec l'ensemble des habitants et des résidents.

Au regard des difficultés financières de l'EPA ORSA, l'aménageur, qui se trouve par ailleurs être un aménageur d'État, rattaché à Grand Paris Aménagement, nous subissons de manière permanente et récurrente des pressions de sa part, pour augmenter la densité de nos ZAC et, donc, faire en sorte que la programmation des logements soit plus importante.

J'attire votre attention sur cela, car j'entends beaucoup sur tous ces enjeux, je pense que cela méritera que nous nous y arrêtions pour entrer un peu plus dans la réalité. Depuis plusieurs années, nous nous battons, et nous continuerons à le faire, pour faire en sorte que cet éco-quartier se fasse conformément aux équilibres de notre ville, et non pas selon les desiderata de densification outrancière d'un État, qui veut, excusez-moi de l'expression, « se faire du fric sur notre dos ». Je referme cette parenthèse, mais je suis sûre que nous y reviendrons.

La rénovation du quartier Sorbiers-Saussaie se poursuit avec, cette année, la livraison de la nouvelle Maison pour Tous et du mail piéton Rosa Parks, face auquel s'implantera un nouveau parc urbain. Les études pour l'aménagement de ce parc seront réalisées cette année et inscrites au budget en ce sens. L'ancienne MPT sera, quant à elle, démolie dans le courant du premier semestre 2020.

Le bailleur Valophis Habitat a, par ailleurs, engagé une large concertation auprès des résidents du quartier Sorbiers-Saussaie, afin d'enclencher un projet de réhabilitation sur 3 ans, pour un montant total de 26 M€ avec au programme : ravalement des façades avec isolation thermique (amélioration donc de la performance et du confort thermique), changement de toutes les fenêtres, de tous les garde-corps, changement du système de ventilation des appartements, etc., au gré des diagnostics et des concertations menées bâtiment par bâtiment. Ce projet devrait renouveler de belle manière et apporter du neuf dans notre quartier Sorbiers-Saussaie.

Concernant le parvis du cimetière intercommunal, la concertation menée au cours de l'année a conduit à valider les termes généraux d'un pré projet : végétalisation du parvis, aménagement de circulations douces et d'espaces de promenade, stationnement pour les usages du cimetière, rénovation, quasi à l'existant, des bâtiments actuels, en favorisant l'implantation d'activités en lien avec le fonctionnement du cimetière, et d'activités médicales et paramédicales.

Nous poursuivons notre action, par ailleurs, vis-à-vis des promoteurs, pour préserver les quartiers pavillonnaires d'une densification immobilière, et ainsi préserver nos îlots de fraîcheur, que constituent ces quartiers. À une époque où les épisodes de canicule se multiplient, ces îlots constituent un sujet bien épineux.

Je sors d'une réunion où des promoteurs sont venus nous présenter un projet sur lequel nous avons demandé à dé densifier, pour que cela corresponde davantage à l'image que nous souhaitons préserver de notre ville. Je ne vous cache pas que le bras de fer risque d'être tendu.

Les actions enclenchées, depuis plusieurs années, pour revitaliser notre cœur de ville commencent, par ailleurs, à montrer leurs effets durables.

Plutôt que de céder au « tout, tout de suite », nous avons engagé une mutation dans la durée qui offre les gages de la solidité, en nous rendant propriétaire d'un certain nombre de cellules commerciales et donc d'en maîtriser, et les valeurs, et le devenir ; et l'avenue Franklin Roosevelt entièrement requalifiée par le Département offre désormais un trait d'union entre le cœur de ville et le quartier Bretagne. Le rachat des locaux commerciaux, mené il y a quatre ans, nous permet aujourd'hui de créer les conditions d'implantations pérennes de commerçants, qui sont de bons professionnels.

Je salue l'ouverture récente de la boulangerie, mais aussi d'un tout nouveau fleuriste et d'un barbier.

Il nous restera à implanter une librairie - nous y travaillons activement -, et à revitaliser le marché forain, afin qu'il s'adresse à toutes les clientèles. Cela fera l'objet d'une étude dans le budget 2020, ainsi qu'une étude pour les commerces du quartier Larue, au vu de la fermeture d'un certain nombre d'entre eux, dans le cadre de projets immobiliers. J'ai évoqué des quartiers pavillonnaires faisant l'objet de plusieurs projets immobiliers. C'est valable dans plusieurs quartiers de la ville, dont le quartier Larue. Du coup, vous avez pu constater que l'épicerie, située en face de la station Total, va fermer ; il semble que la pharmacie aussi, cela nous place donc face à un certain nombre de questions nouvelles sur le commerce de proximité dans le quartier.

Pour préparer l'arrivée du métro prévue en 2024, nous élargirons, à d'autres secteurs de la commune, l'expérimentation sur le stationnement résidentiel, cette zone verte que nous avons mise en œuvre dans le quartier Saussaie, dont les six mois de mise en œuvre ont été concluants. Ce sera le moyen pour nous, de ne pas devenir, à terme, une aire de stationnement de ceux qui habitent un peu plus loin dans la métropole francilienne, qui chercheraient à stationner leur voiture, pour prendre le métro chez nous. C'est un risque contre lequel il faut se prémunir.

Votre municipalité met tout en œuvre, par ailleurs, pour limiter les nuisances occasionnées par les chantiers de la RATP autour des stations, et rue du petit Leroy sur les ouvrages annexes.

Nous serons appelés, dès 2020, à désigner le lauréat en charge de la construction et de l'exploitation de la future Cité de la gastronomie. J'ai le plaisir de vous informer que ce projet avance bien, que les discussions avec les candidats sont plutôt encourageantes, qu'elles montrent l'enthousiasme de tous les partenaires, qu'ils soient publics comme privés, à voir sortir de terre ce beau projet, à la fois culturel, pédagogique et de loisirs, de rayonnement international aux portes du métro, aux portes d'Orly, à cheval sur notre commune et celle de Rungis.

Nous veillons à garantir des suggestions publiques fortes permettant à terme, lorsque celle-ci sera sortie de terre, de faire en sorte que l'ensemble des activités soit accessible pour des tarifs modiques à nos populations, et notamment à nos écoliers, puisqu'il y aura des expositions et des ateliers un peu vivants qui, je pense, feront la joie des petits comme des grands. Il est important de créer, dès à présent, les conditions pour que chacun puisse y avoir accès, mais également bien sûr aux parcours de formation.

Enfin, le déploiement de la fibre optique suit son cours, et l'ensemble de la commune devrait être fibré d'ici la fin de l'année 2020.

Vous le voyez, je m'excuse d'avoir été un peu longue, et pourtant, j'ai été synthétique, il y aurait eu tellement davantage encore à dire.

Vous le voyez, votre maire et votre équipe municipale ont mis toute leur énergie, et tout leur

cœur au fil de ces années, pour déployer le programme ambitieux, solidaire et humaniste, pour lequel elle avait été portée aux responsabilités.

Bien sûr, beaucoup reste encore à faire, les enjeux évoluent tellement vite dans ce XXI^e siècle filant à toute allure, que cela nous invite à réfléchir à ces nouvelles questions et à ces nouveaux enjeux.

Notre vision est celle d'une commune qui prend toute sa place dans cette modernité, qui rayonne bien au-delà de ses propres limites, au sein du Grand Orly, au sein de la Métropole du Grand Paris, mais tout en préservant l'intérêt de chacun de nos concitoyens, une commune qui parvient à rester la ville à taille humaine qu'elle est, et qu'elle compte rester, avec l'esprit village que nous aimons tant, une commune porteuse de fraternité, de solidarité, d'écoute, de bienveillance, d'épanouissement de tous, de transparence, de démocratie locale. C'est le sens de toute l'action que nous avons mise en œuvre, au cours de cette mandature, et que nous comptons poursuivre avec vous.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Comme je vous l'ai expliqué en début de séance, je vous propose que nous procédions maintenant à une interruption officielle de la séance, afin de permettre aux personnes se trouvant dans le public, de poser des questions ou de faire des déclarations si elles le souhaitent.

Je déclare la séance suspendue.

Les conseillers municipaux ont le droit de participer aux débats, même si la séance est close.

(La séance est suspendue à 20 h 15.)

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ou interventions dans la salle ?

M. Sona CADAME (?). - J'habite dans le quartier Larue. J'ai entendu votre budget, mais je vois que vous nous oubliez toujours. Chevilly a tout, mais, nous, nous n'avons rien. Nous n'avons pas de boulangerie. Nous avons deux pharmacies, l'une va être supprimée. Sincèrement, vous nous oubliez tout le temps. C'est ce que je vois. Nous n'avons même pas de banque, pas de guichet, pas de DAB. Nous n'avons rien.

Mme la MAIRE. - Merci.

Nous allons prendre plusieurs questions, hormis si vous souhaitez que je vous réponde tout de suite. Y a-t-il d'autres questions qui peuvent se manifester tout de suite ? Je commence donc par vous répondre, Monsieur, le temps que chacun formalise d'autres questions.

Justement, je l'ai précisé dans la dernière partie de mon propos, le sujet du commerce dans le quartier Larue est un sujet à l'ordre du jour, qui fait partie de notre agenda de travail.

Nous avons placé cette question, jusqu'à l'année dernière, dans le travail que nous comptons mener sur le parvis du cimetière. Il se trouve que la concertation nous a amenés à reconsidérer cette question, puisque les personnes qui ont participé à cette concertation, en nombre, il y a eu une véritable représentativité, nous ont demandé de ne pas installer, sur ce parvis, des commerces de bouche, des commerces de proximité, des commerces du quotidien, mais plutôt dans le cadre de la requalification de ce parvis, de veiller à rester dans des activités funéraires ou

éventuellement médicales et paramédicales, mais qui ne soient pas dans un acte de vente, plutôt dans une logique d'intérêt général, ce qui évidemment nous oblige à reconsidérer un peu différemment la façon de se poser la question.

Nous sommes à un moment où l'appareil de commerce de proximité dans le quartier Larue, qui était vivant jusqu'à il y a quelques années, est effectivement en difficulté, pour deux raisons : la première, le centre commercial dans la Croix du Sud pâtit d'une conception aujourd'hui datée, c'est-à-dire, qu'il y a effectivement 40 ans, nous concevions les centres commerciaux à partir de la zone de chalandise immédiate. Les commerçants faisaient leur chiffre d'affaires à partir des gens habitant à côté, ils arrivaient à vivre avec cette zone de chalandise. Aujourd'hui, les modes de consommation ont évolué, les gens font beaucoup leurs courses dans les grandes surfaces. Je suppose que, vous aussi, allez parfois dans les grandes surfaces.

M. Sona CADAME (?). - Je vais au G20.

Mme la MAIRE. - C'est très bien. Cela aide à entretenir cela, mais il n'empêche que les modes de consommation font que beaucoup de personnes font une grande partie de leurs achats dans des grandes surfaces, et de plus en plus de grandes surfaces s'implantent.

Par rapport à il y a quelques années, nous avons aujourd'hui - je vais citer des marques, sans considérer qu'il s'agit de publicité, cela ne choquera personne - en plus des trois Carrefour que nous avons à Belle Épine, Villejuif et l'Haÿ-les-Roses, qui étaient les trois gros du secteur, nous avons le Lidl, désormais installé à l'Haÿ-les-Roses, le Rungis Market, Grand Frais, qui constituent une concurrence, pour tout le petit appareil commercial de proximité, très lourde.

Il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui, le petit commerce de proximité a besoin, pour vivre, de capter une clientèle qui n'est pas seulement sa zone de chalandise immédiate, car les gens ne vont pas faire leurs courses uniquement dans les commerces de proximité, il faut donc augmenter le nombre de personnes qui y viennent.

C'est la raison pour laquelle le centre commercial de la Croix du sud n'est pas en bonne position pour cela, puisqu'il n'a pas d'effet vitrine sur le boulevard. Le boulevard bénéficie d'un effet de passage et de vitrine très important, mais le centre commercial est en retrait. C'est la première difficulté.

La deuxième difficulté est que les commerces existants jusqu'à présent, en dehors du centre commercial, se trouvaient, notamment sur l'axe de la départementale, de part et d'autre de la station Total, et globalement étaient des commerces situés dans des petits bâtiments privés, qui sont peu à peu vendus à des promoteurs, et les promoteurs n'incluent pas d'éléments de RDC commerciaux dans leur programmation.

Quand nous en recevons avec Régine Boivin, nous leur demandons s'il est possible d'en inclure. Nous n'avons pas la possibilité de leur imposer, mais nous le leur demandons. Pour l'instant, chaque fois que nous avons eu des interlocuteurs, ils nous expliquent qu'ils ne le font pas, car cela rend plus difficile la vente des appartements situés au-dessus.

Les gens veulent des commerces de proximité, mais ne veulent pas les avoir en dessous de chez eux, ils ont peur que cela occasionne des nuisances, ce qui n'est pas complètement faux. Avoir un commerce en dessous de chez soi, peut générer effectivement quelques contraintes de fonctionnement. Néanmoins, si nous continuons à avoir ce raisonnement, nous n'y arriverons pas, pour autant, une vie de quartier passe aussi par des commerces de proximité, il est donc

nécessaire de mettre en place une réflexion.

Nous avons quelques points d'appui pour le faire, notamment le Relais-mairie du quartier Larue qui bénéficie d'un bel effet vitrine, et nous invite à réfléchir pour s'appuyer sur cette même logique dans le développement commercial.

Sur la question des banques, je vous indique, qu'aujourd'hui, les banques sont plutôt en train de fermer des structures, que d'ouvrir de nouvelles agences. C'est très difficile de parvenir à obtenir l'ouverture de nouvelles agences bancaires ; dans tous les centres-villes, vous en voyez un certain nombre qui ferme.

Nous pouvons essayer d'obtenir toutefois des DAB, des retraits d'argent automatique. Nous avons commencé ce travail, cela pouvait être envisagé sur la requalification du parvis du cimetière.

Puisque cette porte a été fermée, nous devons le travailler à un autre endroit, mais cela fait partie des objectifs, sachant que la présence d'un DAB génère quelques contraintes géographiques, physiques, d'accessibilité et d'itinéraires de fuite. Il faut que les convoyeurs puissent venir et repartir en toute sécurité, en cas d'attaque.

Des normes très précises existent sur le sujet, cela nécessite donc de regarder un peu précisément. Par exemple, les banques n'acceptent pas, aujourd'hui, de s'installer dans la Croix du Sud, car cela ne répond pas à leurs normes, il n'y a pas d'itinéraires de fuite, en cas d'attaque de convoi. Le site est trop enclavé.

Cela répond-il à votre question ?

Cela fait donc partie de notre agenda de travail.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. ISSAHNANE. - Je voudrais compléter les propos de Mme la Maire, sur le déséquilibre de notre ville, entre Chevilly et Larue. Ce déséquilibre est historique. Le MIN de Rungis coupe structurellement et historiquement la ville, et nous avons eu des difficultés, pour animer la ville tout au long de son histoire, autour d'un centre commun.

Il faut aussi savoir que pour les municipalités successives depuis 1977, le souci d'équilibrer le développement de la ville a toujours été présent. J'en veux pour preuve les investissements des municipalités sur les équipements. Le Parc des sports est là-bas, donc la principale installation sportive de Chevilly-Larue est de ce côté-là.

Il y a un Relais-mairie, notamment plébiscité par les habitants, avec, à l'intérieur, un personnel de La Poste assurant les services courants de La Poste et palliant de nombreuses carences observées par ailleurs.

Mme la MAIRE. - Le service est pris en charge à moitié par la commune.

M. ISSAHNANE. – Dernièrement, les investissements sur le complexe Lilian Thuram, même si ce n'est pas directement du fait de la commune, sont réalisés avec une volonté farouche de les imposer ici, sur ce terrain, nous avons aussi le lycée Pauline Roland, le collège Liberté, etc.

Je ne pense pas que la municipalité de Chevilly-Larue puisse être accusée de carence sur cela. Nous n'abandonnons pas les habitants de Larue, au contraire, nous sommes à leur côté.

Malheureusement, nous ne pouvons pas tout, nous ne pouvons pas faire de commerce, sinon nous serions traités un peu trop de communisme, le fait de s'occuper un peu de tout et de rien, mais en tout cas, nous prenons nos responsabilités et nous essayons de développer harmonieusement la commune de Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE. - Nous héritons d'une situation sur le quartier Larue. Lorsque l'État a décidé d'implanter l'autoroute A6 et le marché de Rungis, il a coupé la ville en deux, et même le cimetière communal en deux. Il s'agissait d'une époque où l'on ne s'embarassait pas beaucoup de ces questions d'ordre éthique et moral.

De fait, le quartier Larue est isolé géographiquement par l'autoroute, mais un certain nombre de politiques publiques sont menées pour faire en sorte pour que le lien se fasse.

M. RIZKI. - Bonsoir à tous. Je voulais d'abord vous remercier d'organiser ce point, qui clôt effectivement six années de mandature.

Je voulais attirer votre attention, je ne partage pas tout à fait votre vision idyllique sur le passé.

J'habite dans le quartier Bretagne et je pense que notre ville est plutôt en train de se transformer en cité-dortoir.

Le quartier Larue est aujourd'hui préservé. Tant mieux. Et je souhaite que notre ville ne prenne pas le mauvais chemin. Il y a un recul de la mixité sociale très fort. Nous avons 17 % de cadres en région parisienne, nous sommes à 9,7 à peu près ; nous avons beaucoup de gens sans emploi, sans activité, et cela pose un problème interne.

Il faut organiser le « vivre ensemble » et l'anticiper. Aujourd'hui, dans votre discours, je n'ai pas perçu ce qui permettrait d'anticiper un « vivre ensemble ».

Merci.

Mme la MAIRE. - Pour la complétude de votre information, je précise à chacun que vous êtes responsable de la section locale de La République en marche.

Je voudrais être sûre de bien comprendre. Pour vous, la mixité sociale, c'est faire en sorte que les chômeurs habitent moins dans notre ville et plus ailleurs, ou résoudre le problème du chômage ?

M. RIZKI. - Mon propos est d'abord de me tourner vers les plus vulnérables, je ne suis pas sûr que vous apportiez les bonnes solutions. C'est le premier point.

Deuxièmement, la mixité sociale nécessite un équilibre qu'il faut trouver. Toutes les villes qui s'en sortent, le font.

Pour notre ville, que nous aimons tous, nous n'avons pas forcément le même projet. Notre projet est de faire en sorte que tout le monde trouve un travail dans notre ville.

Nous sommes dans une ville très riche, et malheureusement, des gens sont sans emploi et sans qualification, une orientation des investissements est donc à réaliser, et je ne suis pas sûr que vous portiez ce projet.

Mme la MAIRE. - Il faut donc que la commune embauche les chômeurs, pour réduire le chômage ! ?

M. RIZKI. – Je vais partir d'un constat simple. La société Orange va déménager. 1 500 emplois sont à la clé. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne nouvelle pour la ville.

Mme la MAIRE. - De quel déménagement parlez-vous ?

M. RIZKI. - De l'entreprise Orange.

Mme la MAIRE. - L'entreprise Orange n'a pas 1 500 emplois sur le territoire de la commune ; ce sont essentiellement des infrastructures.

M. RIZKI. – Elle déménage, en tout cas, à Villejuif, je pense donc qu'il va falloir travailler sur l'attractivité.

Mme la MAIRE. - Nous avons compris le sens de votre propos. Merci beaucoup de cette contribution.

Je précise à chacun que, pour l'installation d'Orange à Villejuif, il s'agit du siège social d'Orange, qui ne correspond pas aux activités situées sur le site de Chevilly-Larue. Par ailleurs, le site de Chevilly-Larue ne répond plus, effectivement, aujourd'hui, aux caractéristiques de la modernisation des réseaux de télécommunications et fait l'objet d'une réflexion de la part du groupe. À ce jour, le déménagement n'est pas annoncé, je tiens à le préciser.

Mme LAMRAOUI BOUDON. - Je voudrais répondre un peu pour évoquer ce que nous faisons pour les jeunes et les chômeurs.

Cette semaine, au collège Jean Moulin, nous préparons l'avenir : l'entreprise Vinci est venue présenter aux jeunes collégiens le BTP. Le slogan dit « quand le bâtiment va, tout va ». Nous avons demandé que des femmes viennent aussi, le Bâtiment Travaux Public n'est pas qu'une affaire de gros muscles. Les femmes peuvent être dans le BTP, nous travaillons donc aussi sur ce point.

Avec le service municipal de la jeunesse, nous travaillons et mettons en place un forum pour des entreprises ou des petits patrons et employeurs viennent expliquer leur métier.

J'ai des anciens parents d'élèves, un technicien, entre autres, qui m'a dit accepter participer pour présenter ses fonctions, il travaille beaucoup à l'International.

Nous avons vraiment un souci d'intégrer socialement tous les Chevillais.

Voyez-vous, je n'aimerais pas un jour me réveiller en apprenant qu'un jeune de Chevilly s'est brûlé vif car il n'avait pas de quoi vivre.

Nous travaillons ensemble, cette ville travaille pour que tout le monde puisse avoir sa place et pas simplement des cadres ou des riches, non, pour que tout le monde puisse être reconnu et pour effectivement vivre sereinement et calmement ensemble.

Mme la MAIRE. - Merci.

Quelqu'un d'autre ?

Mme Sylvie DUBY. - J'habite le quartier Bretagne.

Je reprends une phrase - ce n'est pas budgétaire - qui me choque un peu dans votre présentation, vous dites qu'il est important, pour vous, de préserver les quartiers pavillonnaires comme des îlots de fraîcheur.

J'habite à Bretagne. Je pense que certains savent que dans de plus en plus d'endroits, les pavillons se retrouvent complètement encastés entre des immeubles. Certains pavillons disparaissent. Les gens, qui habitent dans ces pavillons, en ont ras le bol. À côté du Clos Chevilly, dans une petite

zone pavillonnaire, un certain nombre de pavillons vont très être détruits pour être encore remplacés par des immeubles.

Je voulais savoir comment vous voyez les choses par rapport à cette préservation d'îlots de fraîcheur et de zones pavillonnaires ?

Mme la MAIRE. – Le Clos Chevilly est la parcelle qui se trouve rue Petit-le-Roy ?

Mme Sylvie DUBY. - Oui, où il y a, entre autres, le Panier malin.

Mme la MAIRE. - En face du square Hochdorf. Il s'agit justement des promoteurs dont je parlais tout à l'heure. Ils ont présenté un projet non conforme à l'esprit que nous cherchons à maintenir dans le quartier, je vous suis sur cette question.

Nous avons demandé déjà qu'ils nous précisent un peu mieux la nature du projet, ils n'ont présenté que certaines perspectives. Nous avons donc le sentiment que, là, tout n'est pas présenté, et souhaitons qu'ils examinent la possibilité de dé densifier cette parcelle.

J'ai même sollicité un scénario pavillonnaire, un peu dans l'esprit de la résidence des Magnolias. Ils me disent qu'ils ne trouvent pas de modèle économique, mais vont tout de même le scénariser.

Cela nous interpelle un peu de manière générale, pourquoi y a-t-il cette évolution ?

Les prix de vente du foncier sont tellement élevés, qu'en réalité, pour qu'un promoteur puisse se rémunérer sur l'opération, il est obligé de faire un certain nombre de logements.

Si nous avons un outil, un levier qui permette de contenir l'évolution du prix du foncier et de faire en sorte que les prix de vente ne soient pas à des valeurs mirobolantes, nous arriverions un peu mieux à maîtriser la programmation, mais il est certain, qu'aucun promoteur ne fera une opération à perte.

Mme Sylvie DUBY. - Avez-vous un moyen de protéger en tant que mairie ?

Mme la MAIRE. - Les outils de protection, dont nous disposons, sont les documents d'urbanisme. Ils permettent de ne pas construire au-delà de certaines hauteurs, avec une limite pour l'instant, puisque nous avons un PLU, qui préserve des volumes pavillonnaires dans ce quartier, qui n'est pas qu'un quartier pavillonnaire. Il y a, par ailleurs, de nombreuses copropriétés avec du collectif assez important, la résidence des Lilas, la pépinière Bretagne etc. Le reste du tissu, un peu plus ancien, est pavillonnaire.

Les règles de notre PLU ont été prises, conformément aux règles d'urbanisme de l'époque, adossées à l'échelle de la parcelle, ce qui conduit à limiter le volume des bâtiments, en fixant des distances entre la limite parcellaire et le bâtiment, ce qui fait que quand vous êtes sur une petite parcelle, vous avez un petit bâtiment, une petite maison.

En revanche, avec l'arrivée du métro - jusque-là les promoteurs nous laissaient à peu près tranquilles - les promoteurs font le tour des différents propriétaires pour acquérir plusieurs parcelles, à côté les unes des autres, et du coup, remembrer. Cela signifie que les règles qui avaient été conçues à une autre époque aujourd'hui ne nous protègent plus autant qu'avant, cela nécessitera de revoir le PLU lors de la prochaine mandature. Le PLU devra intégrer ces questions, de sorte qu'au lieu de raisonner par défaut, c'est-à-dire raisonner les trous et en déduire les fronts bâtis. Il faudra raisonner en linéarité de front bâti et inverser la logique.

Mme Sylvie DUBY. – Est-ce, ce que vous prévoyez ?

Mme la MAIRE. - Sur le pavillonnaire, oui. Sur la question plus large que vous soulevez sur le devenir de l'éco-quartier Anatole France, nous aurons l'occasion d'y revenir dans le débat. L'ensemble de la programmation a été raisonné et pensée, déjà en tant qu'éco-quartier, pour être sur le plan de l'imperméabilité des sols, vertueux, de prévoir donc un système des eaux de pluie absorbé par des espaces verts. Nous appelons cela des espaces de pleine terre, en nombre suffisant pour qu'il y ait une bonne absorption, ce qui n'est pas le cas dans certains quartiers, dans lesquels cela n'a pas été pensé en amont.

C'est une dimension éco-quartier très importante avec notamment, sur les écoulements d'eaux de pluie, une noue paysagère qui va longer le mail piéton, qui n'est pas encore visible, il est un peu difficile de se projeter.

Aujourd'hui, là où vous voyez amorcé le prolongement de la rue Edison, vous aurez en croisement, un long et large cheminement piéton végétalisé, qui amène au tramway puis au métro. Il sera longé d'une noue végétalisée, dont la vocation est justement d'accueillir les eaux de pluie.

Tout cela contribue à cet îlot de fraîcheur, dont je parlais, il est pensé ainsi dès le départ.

Qui d'autres ?

M. NASSER. - Je suis du quartier Larue.

Il a été évoqué un rachat du monastère, pour un transfert de la mairie prochainement. Je voulais savoir où cela en était.

Mme la MAIRE. - Vous allez vite en besogne. Pour l'instant, rien n'est acté. Nous avons fait une réunion avec des riverains dans le quartier, pour alerter sur la situation du monastère.

Je rappelle pour ceux qui ne seraient pas au courant que le monastère se situe au nord de la grande avenue principale, à côté du Clos-Saint-Michel, en face du séminaire des Pères, non loin de l'église.

Ce monastère, jusqu'à il y a 10 ans, était occupé par des congrégations de Sœurs, qui petit à petit ont vendu une partie de leur patrimoine, notamment pour y aménager un EHPAD, là où auparavant, se situait une maison de retraite, non médicalisée, qui n'avait pas le statut officiel d'EHPAD. L'autre partie accueillait jusqu'à l'année dernière une fonction associative, le COR, qui est un centre d'accueil de jeunes filles en difficulté, en réinsertion, etc.

Cette fonction a été recentrée dans la partie centrale du bâtiment du monastère, laissant les deux principales ailes de bâtiment vides.

Qui dit bâtiment ancien et vide, dit bâtiment en risque de forte dégradation : les bâtiments ne sont pas chauffés, ils sont sécurisés, il n'y a pas de risques de squat, mais en termes de dégradation du bâtiment, en lui-même, il y a un véritable risque.

Face à ce risque, nous étions en discussion depuis quelque temps avec les Sœurs, qui nous avaient alertés un peu sur le sujet. Finalement, cela a pris un peu plus de temps que prévu car le COR n'a pas déménagé tout de suite. Les Sœurs étaient dans l'optique de faire une opération de promotion immobilière, ce à quoi nous avons dit, attention : le zonage du PLU ne le permet pas. Ces bâtiments ne peuvent être démolis pour y aménager, à la place, des immeubles de logements. Aujourd'hui, notre PLU protège ce site.

En même temps, nous ne pouvons pas nous contenter d'expliquer aux Sœurs, qu'elles se

débrouillent avec leur patrimoine, et ne pas chercher une solution.

Une solution très simple consisterait à dire : nous modifions le PLU pour permettre la construction de logements, et du coup, les démolitions feront place à de nouveaux bâtiments.

Je pense que nous serons tous d'accord ici, pour considérer que ce serait bien dommage, ces pierres ne sont pas si vieilles mais nous y tenons ; elles offrent une qualité patrimoniale dans notre commune qu'il faut préserver, et en tout état de cause, notre souhait est de préserver ce site.

Comment faire, par conséquent, pour empêcher la démolition, et par ailleurs, la dégradation ?

Si nous ne faisons rien, nous disons aux sœurs : « Tant pis, vous ne pouvez rien faire, cela restera de l'équipement collectif », les lieux vont se dégrader et ce n'est pas l'objectif.

Nous avons donc organisé une réunion avec les riverains immédiats, pour voir avec eux, s'ils partageaient notre regard sur la situation, sur le diagnostic, versant dans le débat le fait qu'il nous paraissait intelligent, puisque c'est une zone d'équipements publics, de voir, dans quelle mesure nous pourrions nous rendre acquéreurs de ce foncier, pour y déplacer des services, qui seraient des services publics municipaux, entre autres, pas seulement, et voir comment nous pourrions préserver le bâti actuel, le patrimoine actuel, et le parc.

Pour l'instant, nous sommes en train d'étudier la faisabilité. Nous avons diligenté une étude et une réflexion auprès d'un aménageur, dont c'est le métier, pour nous dire si une économie est possible sur ce sujet.

Un point est certain, au vu de tout ce que je viens de décrire sur l'état des finances des collectivités locales, il est hors de question que nous envisagions la réalisation d'une nouvelle mairie, sur simple sortie budgétaire brute. Nous avons un pluriannuel d'investissement qui sera contenu. Nous n'allons pas mobiliser la totalité de notre capacité d'investissement dans une nouvelle mairie. Ce n'est pas possible. Nous avons, par ailleurs, une nouvelle école à financer et d'autres priorités existent.

Nous ne pouvons considérer cela comme une orientation, qu'à partir du moment, où un aménageur nous démontre, sans que cela ne coûte trop cher à la commune, qu'il existe une faisabilité. Nous en sommes là pour l'instant.

Je considère qu'il s'agit d'une opportunité historique, qu'il serait dommage de ne pas l'examiner, à la fois pour préserver ce patrimoine, et faire en sorte que notre mairie qui, aujourd'hui, vit dans des conditions peu idéales, puisse prendre vie un jour dans un parc arboré, ouvert au public, ce qui permettrait par ailleurs d'ouvrir un nouveau parc aux Chevillais, à quelques pas de la station de métro. Ce serait une belle opération.

Voilà où nous en sommes.

Qui d'autres souhaitent intervenir ?

M. Claude AZZOUZ. - Je suis Chevillais depuis 1953.

Je voulais poser une question au sujet de l'ancienne Maison pour Tous. Que comptez-vous faire à la place ?

Mme la MAIRE. - Les bâtiments actuellement occupés par la Maison pour Tous ont vocation à être démolis dans le courant du premier semestre 2020.

Dans le projet de découpage en lots de la ZAC, vous avez deux lots à cet endroit : un lot sur

l'actuelle emprise de la Maison pour Tous, et un lot plus au sud.

Sur le lot de l'actuelle Maison pour Tous, vous aurez de nouveaux bâtiments, des petits plots de logements, dont nous avons commencé à travailler le dimensionnement avec l'aménageur, dans l'esprit des petits plots qui se trouvent à l'arrière sur la rue de Berry, derrière la géothermie de Bretagne, pardon. Cela se rejoint à cet endroit. Il s'agira de bâtiments de ce type de volume.

En revanche, dans le lot qui se trouve en dessous, l'idée est d'y aménager un nouveau parc qui permettra de constituer un nouveau square pour les habitants des Sorbiers et le cœur de ville, puisque c'est en front direct avec le cœur de ville.

M. Claude AZZOUZ. - Qui est promoteur ?

Mme la MAIRE. – Il s'agit de la ZAC gérée par Valophis, le promoteur est donc Expansiel.

M. Claude AZZOUZ. - Nous allons donc encore bétonner Chevilly ?

Mme la MAIRE. - Monsieur, une ZAC contient des éléments de programmation, trois bâtiments seront donc implantés sur ce lot, et un parc en dessous.

M. Claude AZZOUZ. - Donc nous bétonnons !

Mme la MAIRE. - Vous savez, Monsieur Azzouz, des raccourcis ne peuvent être faits, sans passer par quelques explications.

Lorsque les 1 500 logements des Sorbiers appartenait à Icade, il y a quelques années, cet opérateur avait un projet de rebétonner au maximum, d'utiliser toute la charge foncière, dont il était dépositaire. La constructibilité libre sur ce quartier lui permettait d'optimiser les charges foncières, de se faire beaucoup d'argent et nous bâtir de nouveaux bâtiments, dans une logique de densification outrancière.

Tout le combat de la municipalité a été d'empêcher Icade de mener à bien ce projet, de reconventionner les logements qu'il avait dé conventionnés et de faire racheter ce patrimoine par un bailleur plus respectueux des équilibres de notre commune.

Le bailleur, aidé par le Département, a dépensé des dizaines et des dizaines de millions d'euros pour acheter ce patrimoine. À ce moment-là, un contrat démocratique avec les habitants du quartier a constitué à élaborer en contrepartie un projet beaucoup moins bétonneur - j'utilise vos propres mots, à une époque, nous disions bâtisseur, aujourd'hui, nous disons bétonneur - que celui qu'Icade voulait faire et qui soit beaucoup plus respectueux de nos équilibres, et surtout qui apporte une amélioration à la qualité de vie des résidents du quartier des Sorbiers.

Vous êtes résident depuis 1953, je le suis depuis moins longtemps que vous, mais j'ai participé à toutes les réunions de concertation avec les résidents du quartier à l'époque. J'ai notamment épluché les 400 questionnaires remplis par les habitants du quartier Sorbiers-Saussaie.

Parmi les éléments mis en avant, figurait la volonté de résoudre un certain nombre de problèmes de fonctionnement du quartier et, dans ces problèmes, les questions de circulation étaient mises en avant : ces grandes barres empêchaient de circuler facilement, pour se rendre d'un point à un autre. Il fallait chaque fois contourner et cela devenait insupportable pour les résidents.

Un enjeu de sécurité existe aussi. Les pompiers nous avaient alertés sur le fait, qu'au vu de la configuration du quartier, les grandes barres et les porches empêchaient le passage de la grande échelle. En cas d'incendie dans certains de ces bâtiments, la rapidité et l'efficacité d'intervention

des pompiers étaient réduites : ils étaient contraints de faire tout le tour et de perdre donc de précieuses minutes.

Un enjeu de reconquérir des espaces verts existait par ailleurs. En réalité, les habitants du quartier avaient envie de réinvestir des terrains vagues, laissés à l'abandon par Icade. Ils n'étaient pas cependant dans la capacité de réinvestir, vu l'état des terrains.

Nous avons donc bâti ensemble un projet restituant des cœurs d'îlots, tronçonnant certains bâtiments, pour les repositionner différemment, etc.

Lorsque nous sommes face à des problèmes concrets et en responsabilité, soit nous laissons faire, et cela devient la ville-champignon, soit nous organisons. À la fin, nous assumons les termes du projet. En revanche, nous ne pouvons pas considérer, qu'en ne faisant rien, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes et que nous parviendrons à résoudre les problèmes des habitants. Nous devons réussir à résoudre les problèmes, et parmi les questions identifiées, une véritable appétence existe pour que ce projet soit mis en œuvre.

Mme RIGAUD. - Je voulais aussi compléter sur les Sorbiers-Saussaie et rappeler un peu de l'histoire de ce quartier. Pendant longtemps, nous ne pouvions pas traverser le quartier, il fallait faire des détours au travers des rues, les barres étaient très longues. Les anciens de Chevilly-Larue s'en souviennent, - je ne suis pas aussi ancienne que Monsieur, je suis là depuis 1981 -, des accidents se sont produits, les voitures roulaient très vite, par exemple devant l'école Paul Bert. Des enfants ont été renversés, il y avait donc nécessité de requalifier ce quartier. Une longue barre partait de l'avenue Franklin Roosevelt jusqu'à la rue Paul Hochart, et un porche empêchait les camions et voitures de pompiers de la traverser.

Je pense qu'il ne faut pas oublier cette époque où existaient tous ces problèmes, sans parler des terrains vagues, derrière les bâtiments de la rue Paul Hochart. Des jeunes traversaient en quad, j'ai souvenir des poursuites à l'époque, la police était aussi de temps en temps derrière eux. Les personnes qui habitaient, par exemple, rue Paul Hochart, rue du Nivernais, peuvent vous dire ce que c'était. Les habitants ne pouvaient pas traverser ces terrains.

Ces situations ont nécessité de retravailler avec la volonté d'Icade, les anciens doivent s'en souvenir. Parfois, Icade décidait de déconventionner carrément tous les bâtiments qu'il avait dans les Sorbiers-Saussaie, et nous avons mené une bataille, avec les associations de locataires, avec la municipalité, pour arriver à arrêter cela. Icade voulait revendre les appartements à la découpe, nous ne savons pas ce qu'il serait advenu de tout cela aujourd'hui.

Je pense qu'il faut vraiment replacer tout cela dans le contexte, et dire plutôt que nous avons avancé. Nous avons hérité de bâtiments datant des années 1960. Nous ne pouvons pas les déplacer, il faut trouver des solutions. Il y a eu des concertations.

Les travaux de réhabilitation de Valophis Habitat vont commencer l'année prochaine, Nous avons eu déjà des réunions avec Valophis, avec des habitants et des associations. Nous sommes en train de travailler sur ce projet. Nous ne pouvons pas laisser la situation comme cela, il faut se trouver des moments pour travailler ensemble.

Dire simplement, comme cela, que nous allons bétonner, sans dire d'où on part n'est pas entendable. La dernière fois, nous avons observé que, jusqu'à présent, nous n'avons même pas dépassé un nombre d'habitants en termes de logement. N'oublions pas que nous avons démoli des logements. Il faut donc reconstruire pour reloger ces personnes. Comment faire ? Nous leur

demandons d'aller habiter à Melun ou à Compiègne ? Il faut aussi essayer de voir les problèmes globalement.

Merci.

Mme la MAIRE. - J'ajoute, sur la question de la vente à la découpe, partout où cela a été fait, les locataires résidents ont acheté, mais n'avaient pas l'habitude de payer des charges de copropriété, et n'avaient pas intégré cette dimension dans leur budget. Toutes les résidences vendues ainsi, à la découpe, il y a 15 ou 20 ans, sont désormais des copropriétés non entretenues, en état de dégradation avancée, et font aujourd'hui l'objet de plans de rénovation de l'État, nécessitant d'y mettre des millions d'euros. Il faut éviter d'en arriver là et continuer à faire en sorte d'avoir un patrimoine entretenu.

UNE INTERVENANTE. - Bonsoir, je ne suis pas spécialiste d'immobilier, mais je suis à Chevilly-Larue depuis plus de 20 ans. J'habite rue du Nivernais, au cœur de ville. Les autres quartiers, je ne sais pas, je vais parler des Sorbiers Saussaie. Les gens qui parlent du bétonnage du cœur de ville par exemple, ne sont pas des gens que je ne croise au cœur de ville.

Je suis mère de famille. J'habite à Chevilly-Larue depuis plus de 20 ans et je participe à de nombreuses associations.

Je ne vois pas de bétonnage au cœur de ville. Des anciennes voisines peuvent le préciser dans cette salle. Je suis contente d'habiter au cœur de ville. Étant mère de famille, travaillant à Paul Bert, avec des enfants scolarisés à Paul Bert, nous étions obligés de faire tout un détour pour aller à l'école Paul Bert. La démolition de la rue de Provence a été une très bonne idée. Après je ne suis pas une spécialiste de l'immobilier.

Des gens parlent souvent de bétonnage au cœur de ville, mais c'est grâce aux démolitions et aux reconstructions, que des gens y habitent. Je le vois comme cela.

J'habite à Chevilly-Larue, je compte y rester. Mes enfants, - aujourd'hui, j'en ai 5, tant mieux pour moi - n'ont pas envie de quitter la ville non plus.

Quand je suis arrivée à Chevilly-Larue, le cœur de ville n'existait pas à l'époque. Nous avions une brasserie et un petit café. J'ai travaillé à la Croix du Sud plus de dix ans aussi, à l'école Pasteur, je connais donc beaucoup de familles là-bas, mais je n'ai pas de regret et suis très fière de vivre ici.

Je ne sais pas comment le dire par rapport aux démolitions du cœur de ville, du city-stade, ou des quartiers populaires, nous avons des enfants qui souhaitent rester sur la Ville.

Je n'attends pas des tours de 20 étages certes, mais si nous souhaitons que nos enfants restent à Chevilly et puissent être logés, je ne sais pas comment faire. Je n'ai pas envie non plus de me trouver avec mes enfants, petits-enfants, et arrières petits-enfants dans le même appartement, un jour ou l'autre. Je suis très bien à Chevilly-Larue et je n'ai pas envie de m'en éloigner.

Merci.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE. - Qui souhaite intervenir ?

M. Vladimir CHAVEZ (?). - J'habite rue Jean Mermoz.

J'aimerais saluer cette heureuse initiative, de rendre possible cette information directe de Madame

la Maire, suivie d'un débat avec les citoyens de notre commune de Chevilly-Larue. C'est la démocratie en action.

Je voudrais ajouter seulement mes remerciements, ma gratitude, pourquoi ne pas dire mon admiration, pour tous ces programmes de réalisation, sur le plan économique, social, sportif, et humain que nous avons la chance de vivre.

Pour cela, je pense qu'il y a une perspective, pas seulement de faire face aux contraintes présentes, mais aussi en surmontant ces difficultés. Il y a une projection de réalisations, que la mairie - tous ensemble - va, je pense, accomplir.

Merci.

(Applaudissements.)

M. OUDOT. - Je suis du Clos-Saint-Michel.

Vous avez annoncé l'installation d'un fleuriste, j'aimerais savoir où ? Si c'est au 66 de la rue du Président Franklin Roosevelt...

Mme la MAIRE. - Je sens venir un sarcasme.

M. OUDOT. - Non juste un regret, il s'agit d'un fleuriste qui n'a que quatre fleurs...

Mme la MAIRE. - La question est subjective, chacun portera l'appréciation qu'il veut. Nous avons signé un bail pour un fleuriste.

M. OUDOT. - Vous vous êtes donc fait avoir.

Mme la MAIRE. - Il s'agit de votre point de vue, vous avez le droit.

M. OUDOT. - C'est l'impression que cela donne, j'y suis allé, je voulais acheter des fleurs et il n'y en avait pas. Là, je suis passé, il y a quatre fleurs devant, je ne sais pas, je pose la question.

Mme BOIVIN. - Précision sur le fleuriste : il n'a pas fini de s'installer et est en train d'aménager son local. Il a mis quelques fleurs, car effectivement des gens passent et voudraient bien rentrer. Ils disent à chaque fois : « vous n'avez pas de fleurs ? »

Il a mis quelques fleurs, mais n'est pas encore totalement installé. Je l'ai vu samedi, il a encore des étagères à installer pour mettre tout son matériel.

Il va ouvrir et sera garni en fleurs très prochainement. Je n'ai pas encore la date exacte de son ouverture officielle, mais cela arrive.

Ce que vous avez vu pour l'instant est un local encore en cours d'aménagement.

UN INTERVENANT. - Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'entendais tout à l'heure parler de bétonnage. C'est vrai, depuis que j'habite Chevilly-Larue, il n'y a eu que du bétonnage. Lorsque je suis arrivé à Chevilly-Larue en 1944, il n'y avait que des champs et des pépinières, c'était très joli. Nous avons commencé par construire la cité des Sorbiers. À cette époque, les gens disaient : « il y a du bétonnage ». Quand la Croix du Sud a été construite, là aussi il y a eu du béton.

La progression est beaucoup plus lente maintenant, mais le béton est toujours présent.

Heureusement, des démolitions ont eu lieu, pour améliorer l'habitat, je pense. Beaucoup d'habitats n'étaient plus aux normes. De toute manière, les normes changent tous les ans, donc elles ne peuvent pas être aux normes.

Le béton est toujours présent, c'est vrai, mais dès l'instant où nous conservons un peu d'espaces verts et surtout au niveau social, nous sommes bien à Chevilly-Larue, et il faut bien loger les gens. Paris va s'agrandir et venir jusqu'ici bientôt.

Maintenant, je vais répondre au monsieur. Je connais le fleuriste, j'habite à côté. J'y suis allé encore ce matin et il a de plus en plus de fleurs.

(Applaudissements.)

La première fois que j'y suis allé, il n'y avait que des bibelots, à gauche à droite.

Je lui ai dit : « vous vendez quoi, c'est éphémère ? » Il m'a dit : « non cela va évoluer ». Ce matin il y avait des fleurs. Il y en avait beaucoup à l'intérieur et à l'extérieur.

Mme la MAIRE. - Merci de ce témoignage. Cela me permet de souligner qu'il est important de remettre en perspective par rapport aux différentes étapes d'évolution de la ville.

Je suis humblement obligée de reconnaître que le maire, le plus bâtisseur de la commune, - ce n'est pas moi, ni Christian Hervy - est Guy Pettenati.

À travers la ZAC Petite Bretagne, souvenons-nous du contexte, il s'agissait d'un emplacement réservé pour faire passer l'A86. Batailles, luttes : tout le monde a compris que nous étions tous mobilisés, - je n'étais pas là - pour obtenir le déplacement de l'A86, pour qu'elle ne coupe pas la ville en deux, là où l'autoroute A6 avait déjà fait des ravages.

Une fois cette bataille gagnée, des dizaines d'hectares, constitués en réserve foncière pour accueillir un futur équipement public et une autoroute, se sont libérées de ces contraintes. Il est certain que le maire, dans les années 1980, au moment où nous récupérons la compétence d'urbanisme, - avant 1982-1983 c'était l'État - avait une valeur symbolique forte, mais n'avait pas beaucoup de latitude pour mettre en œuvre une quelconque compétence.

Un foncier important s'est dégagé de ces servitudes, un foncier acquis pour pas grand-chose : l'AFTRP, l'agence de l'État, avait acheté à vil prix tous ces terrains pour y aménager l'A86 plus tard. À l'époque, il n'existait pas la même pression foncière qu'aujourd'hui, les terrains étaient achetés pour quasiment rien, en plus, sur une partie existaient des casses automobiles.

Il y avait ainsi une latitude pour aménager une extension de la ville, plus 1 076 logements créés sur l'emprise libérée de l'autoroute, avec un taux de 60 % de logement social dans cette programmation, bien supérieur donc à des ZAC Anatole France, Meuniers et des Sorbiers. Cela a représenté un apport de plus de 2 000 habitants.

Hormis à l'époque de l'aménagement de la ZAC des Sorbiers, la période post-décentralisation, avec la ZAC Petite Bretagne, a donné à la commune un autre visage, dans une optique visant à reconquérir de la ville, sur des espaces non urbanisés et sur les casses automobiles, sur des espaces donc pollués, sur lesquels se déroulaient des activités plus ou moins illicites, il y avait des rats partout, et à l'époque, les réseaux d'assainissement n'existaient pas vraiment, tout était envoyé dans la nappe. Il y avait un véritable enjeu.

Aujourd'hui, cela nous fait sourire, mais en réalité, les terrains que nous récupérons ici, correspondent au même cas de figure que les travaux de l'éco-quartier Anatole France-Meuniers, et d'extension de L'Oréal. La reconquête des casses automobiles est la fin de cette histoire, une histoire encore récente. Il n'est pas inintéressant de remettre cela en perspective, ce n'est pas faux.

Mme LORAND PIERRE. - Je vous remercie, Monsieur, d'avoir précisé, que dans la Ville nous

construisons mais que nous démolissions aussi.

Notre volonté est de reloger les Chevillais : quand nous démolissons, déjà nous le faisons pour que les Chevillais soient mieux logés, nous faisons en sorte que les Chevillais restent à Chevilly, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes avoisinantes.

Mme la MAIRE. - S'ils le souhaitent. Nous ne retenons personne de force, tout de même.

Mme LAMRAOUI BOUDON. - Je voudrais rappeler une petite anecdote. Vous parliez du prix du foncier, mais quand la rue Jacques Brel a été construite, nous avons vu des pavillons fleurir, au surnom « des coronas ». Nombre de ces pavillons ont été cédés (ou le terrain) pour un franc symbolique, les gens sont donc devenus propriétaires de petites maisons, charmantes au demeurant, pour moi qui ne suis que locataire de HLM. La Ville, son urbanisme a une histoire et il est important de le rappeler, comme monsieur l'a fait. De 1944 à aujourd'hui, une ville a un devenir.

Mme la MAIRE. - J'aimerais bien que le foncier des Meuniers soit acheté à l'Euro symbolique, cela nous coûte 28 M€, cela correspond à 60 % du montant total. Si nous avons la possibilité de payer le foncier à l'Euro symbolique, nous ferions des petites maisons partout !

Mme Suzanne CANELAS DREZET. - Je reviens sur la question des commerces. Je suis assez curieuse de savoir combien de baux commerciaux la mairie est propriétaire ? A-t-elle l'intention d'en acquérir d'autres ?

Mme la MAIRE. - Pour l'instant, de combien de locaux commerciaux sommes-nous propriétaires ? Et de baux ? Avez-vous ces chiffres en tête Régine Boivin ?

Mme BOIVIN. - Nous sommes propriétaires des murs de tous les locaux sur la place Mandela, tous ceux situés en face d'Intermarché, cela doit faire six locaux, avec le bistro d'Oliv, plus le local de l'ex CPAM, c'est-à-dire en face de la RD 160, là où le fleuriste s'est installé. Ce sont les seuls murs dont la ville est propriétaire.

Pourquoi la ville s'est-elle rendue propriétaire ? Au départ, elle ne l'était pas, sur la place Mandela.

Quand la nouvelle équipe est arrivée en 2014, j'ai pris en charge les commerces, et nous avons essayé de négocier avec Altaréa, propriétaire des murs, pour réduire les surfaces car elles étaient grandes, et réduire les loyers qui n'étaient pas du tout en rapport avec la réalité économique, non seulement de la ville, mais aussi de la banlieue.

Devant l'inaction d'Altaréa et le refus de baisser les prix des loyers, et même de réduire les surfaces en faisant des divisions ; lorsque l'opportunité s'est présentée, la ville est devenue propriétaire des murs.

Altaréa est un gros groupe de centres commerciaux, il était là un peu pour compenser l'arrivée de Thiais Village. En réalité, il n'avait pas envie de gérer ces locaux. Ils ont donc décidé de se défaire de ces locaux commerciaux et les ont proposés à la ville, qui a sauté sur l'occasion et qui les a rachetés au prix où Altaréa les avaient achetés à l'époque.

Mme la MAIRE. - En réalité, la propriété commerciale des locaux par Altaréa est issue d'une contrepartie de la contribution d'Altaréa dans Thiais Village, ce sont des contreparties prévues par la loi : quand un grand centre commercial comme cela s'ouvre, les opérateurs sont obligés de signer des conventions avec les communes, pour travailler à la pérennité de l'appareil commercial

local.

La convention, signée à l'époque avec nous, précisait qu'il devait gérer ces locaux commerciaux comme le centre commercial de Thiais Village, avec des cabines de bronzage, etc., je ne sais plus combien il y en avait, ce n'était pas très adapté aux besoins locaux.

Depuis le départ, nous avons essayé de les racheter à Altaréa, très rapidement quand nous avons vu qu'il les laissait mourir, mais il voulait se faire de la marge sur ces locaux, il est évident donc que nous n'allions pas accepter ces conditions, nous avons attendu un peu.

Quand ils se sont rendu compte que ce n'était plus gérable dans leurs comptes, ils ont fini par accepter notre proposition d'acheter à prix coûtant. Nous sommes ainsi devenus propriétaire.

En revanche, pour répondre à l'autre partie de votre question, en projection dans l'avenir, nous avons travaillé différemment. La question ne se posait pas dans les mêmes termes non plus, sur l'éco-quartier Anatole France-Meuniers, puisque nous avons, avec l'opérateur, l'EPA ORSA, fait le choix d'un appel d'offres séparé pour tous les locaux commerciaux, qui vont sortir de terre sur le futur éco-quartier.

Mme BOIVIN. - La SODES est un très grand groupe, reconnu sur la gestion de locaux commerciaux.

Mme la MAIRE. - Nous avons défini, avec elle, une stratégie commerciale pour éviter que tous les commerces de première nécessité ne soient happés du côté de la station de métro, ce qui est le risque potentiel que tout se passe aux alentours de la station de métro, là où, il n'y a pas les habitants actuels du quartier. Notre stratégie est de faire en sorte que des commerces de première nécessité, boulangerie, épicerie, soient plutôt sur la future place, pas encore dessinée, au nord de la station de tramway, qui s'appelle République, je crois, au-dessus du Mac Donald.

Nous avons défini ensemble cette stratégie, c'est la raison pour laquelle pour l'instant, certains locaux sortis de terre, ne sont pas encore commercialisés.

Par exemple, en face du Mc Donald, le local est muré en blanc, nous avons des candidats pour y installer des épiceries, mais si nous le faisons maintenant, nous n'arriverons plus demain, à implanter une supérette et d'autres commerces, là où c'est le mieux placé stratégiquement.

Une vraie stratégie a été définie avec l'aide d'un bureau d'études professionnel en la matière, qui nous a conseillés, qui est totalement accepté par la SODES qui s'est rendu propriétaire de surfaces qui n'existent pas encore.

Mme Suzanne CANELAS DREZET. - Je rebondis sur le bistro d'Oliv, avec lequel il y a eu d'après négociations. Nous évoquions, tout à l'heure, la notion de gestion du chômage comme non prérogative de la commune. Toutefois, pourquoi cette condition d'embaucher des Chevillais comme élément de négociation, n'a pas été envisagée ?

Mme LAMRAOUI BOUDON. - Cela a été évoqué, car la petite serveuse que nous avons par le biais de la caisse des écoles, nous l'avons aidé à financer son projet, elle avait un projet dans la restauration, c'était difficile d'y arriver. Quand je parlais d'aider des jeunes, nous avons financé ses études et aujourd'hui, chaque fois que je vais manger là, je suis fière qu'elle soit là, qu'elle ait réussi alors que c'était une enfant plutôt en décrochage, je n'aime pas ce mot, mais que nous avons réussi à réaccrocher dans un cursus scolaire professionnel. Nous avons agi dans ce quartier.

Mme Suzanne CANELAS DREZET. - Pourquoi ne pas l'avoir étendu davantage ?

Mme la MAIRE. – Nous sommes à un moment où nous essayons de consolider et de structurer une vitalité commerciale de proximité, qui a peiné à décoller. Je pense que chacun ici en conviendra. Nous avons encore à ce jour un appareil commercial fragile.

L'un des enjeux est de réussir à faire en sorte qu'il soit solide, pérenne, avec de bons professionnels et que cela offre une perspective durable dans le temps.

Mme Suzanne CANELAS DREZET. - Est-ce à dire que nous n'avons pas de bons professionnels à Chevilly-Larue ?

Mme la MAIRE. - Je n'ai pas encore terminé mon propos. Quand une brasserie comme celle-ci s'installe, nous trouvons un professionnel de la restauration, prêt à investir, à trouver des investisseurs pour co-investir avec lui et s'installer dans des locaux vastes, il faut amortir le projet avec un modèle économique. Ce professionnel vous explique qu'il a en général du mal à recruter des serveurs et des cuisiniers répondant à certains critères. Ce n'est pas à moi de mesurer le degré de professionnalité d'un serveur ou d'un cuisinier. Je ne m'y connais pas en la matière.

En l'occurrence, l'échange que nous avons avec le restaurateur en question, est comment arriver à créer les conditions pour faciliter son implantation.

Si nous étions dans une logique, où tout le monde se bat pour venir s'installer, nous aurions plus de latitude pour imposer des obligations ou des contraintes, pas en tant que commune et en tant que puissance publique, mais en tant que bailleur, le cas échéant. Nous aurions pu essayer de travailler une négociation de ce type avec lui.

En l'occurrence, cela aurait été peut-être un élément qui l'aurait probablement conduit à tourner les talons, non pas parce qu'il n'y a pas de bons professionnels à Chevilly-Larue, mais parce que, c'est lui qui prend un risque. D'ailleurs, nous disposons de peu d'outils d'analyse sur la question. Nous en aurons peut-être davantage avec la Cité de la gastronomie.

Il prend surtout un risque financier en s'installant, et il faut bien qu'il réussisse à entrer dans son modèle économique.

Nous sommes à un moment où nous essayons surtout de faire en sorte, que cette structuration se consolide. Quand nous serons à une autre étape, nous réfléchirons peut-être à ces questions, mais cela ne nous a pas empêchés d'essayer de travailler dans cette direction, chaque fois que nous l'avons pu.

En revanche sur le projet de métro, très clairement, nous avons pu travailler différemment.

Mme LORAND PIERRE. - Sur le projet du métro, nous avons réussi à placer des jeunes. Le chantier du métro est exigeant, mais pas en termes de diplôme. L'idée est de prendre des jeunes, de les former, et de les faire évoluer sur la durée du projet du métro. Je n'ai pas le nombre de jeunes, qui ont été placés, en tête, je n'ai pas la mémoire des chiffres, je m'en excuse. Quelques jeunes ont été placés et ont ainsi une véritable expérience professionnelle, qui débouche, ensuite, sur un emploi pérenne.

En plus, l'un des recruteurs me disait que les CDD ne l'intéressaient pas.

S'il prenait un jeune, et qu'il le formait, l'idée était d'emblée, de lui accorder un CDI, avec l'objectif réel d'accompagner un parcours.

Oui, nous avons vraiment avec ces chantiers et ces grandes entreprises, de véritables opportunités pour les jeunes.

Mme la MAIRE. - J'ajoute que nous avons aussi travaillé dans cette direction sur le chantier de la rue du Berry, avec les deux entreprises attributaires des lots.

Ils ont accepté d'organiser une réunion de recrutement sur place, avec la Mission Locale et les différents partenaires de l'emploi, qui ont constitué un relais d'information auprès de la jeunesse et pas uniquement, les jeunes ne sont pas les seuls concernés par ces emplois, de manière générale. Sur ce chantier, nous avons donc réussi à travailler dans cette direction, mais ce n'est pas dans le cadre du marché public car cela n'est pas autorisé.

Il s'agissait d'un accord bilatéral postérieur à l'attribution du marché.

Nous avons également procédé ainsi pour Intermarché et pour le Salon d'Orly, mais ces dossiers sont déjà plus anciens.

Différents job dating sont mis en place pour traiter les questions suivantes. Comment faire face au paradoxe dans lequel nous nous trouvons, d'un territoire au taux d'emploi le plus élevé d'Ile-de-France, et avec un taux de chômage important ? Comment faire pour que nos habitants bénéficient davantage des emplois présents sur le territoire, pas forcément à Chevilly-Larue, mais sur le territoire plus large ?

M. ISSAHNANE. - Je vais répondre à un certain nombre d'interventions.

Je vais commencer par l'intervention du représentant de La République en marche, sur la mixité.

Je bous depuis tout à l'heure. Comment avoir le toupet de dénoncer la non-mixité à Chevilly-Larue, alors qu'au niveau du Gouvernement, tout le contraire est fait.

La loi ELAN, vous le savez, organise la ghettoïsation des logements sociaux et des quartiers populaires, et a coupé les financements des offices HLM, obligés de vendre leurs meilleurs logements sociaux, donc devinez lesquels.

Il faut savoir aussi qu'une politique de surloyers est appliquée à Chevilly-Larue, donc pour la non-mixité, il faudra y revenir. À un moment donné, empêcher les habitants de continuer à vivre à Chevilly-Larue, sous prétexte que leurs revenus ont augmenté, et leur imposer des loyers aussi élevés que dans le privé, est une honte !

Ils n'ont pas les moyens d'acheter à Chevilly-Larue, car l'immobilier, dans le même temps, a augmenté. Le prix d'un T3 coûte entre 250 000 et plus de 300 000 €. Il faut les sortir et avoir un bon revenu, les banques imposent d'avoir trois fois la mensualité. Je dois dire que ces derniers temps, les salaires n'ont pas beaucoup augmenté.

Je voudrais revenir sur le béton. Vous savez aussi que deux stations de métro sont prévues à Chevilly-Larue.

Vous comprenez l'enjeu et la pression qui existent autour de ces deux stations de métro, nous serons à un quart d'heure du centre de Paris !

Imaginez les appétits présents sur le foncier et sur les logements de la part des promoteurs, il faut résister à cela.

Qu'a fait la ville de Chevilly-Larue ? Elle a pris les devants et a créé deux zones d'aménagement, aux Sorbiers et à Anatole France, et nous y avons préservé le logement social.

Dans d'autres villes, je ne les citerai pas, mais elles sont tout autour, de la gentrification est faite, c'est-à-dire que les pauvres sont expulsés ! Nous sommes un village gaulois envahi.

Un article, lu cet été, m'a fait froid dans le dos : « Le Grand Paris, grande machine à expulser », c'était un titre du Monde, un journal bolchevik !

L'article citait, par exemple, une habitante des Pervenches à l'Haÿ-les-Roses, présente depuis 50 ou 60 ans, qui ne pouvait pas continuer à vivre aux Pervenches, car les loyers proposés étaient trop élevés. Monsieur le Maire à l'Haÿ-les-Roses a décidé de réduire les logements sociaux dans cette zone.

Je voudrais revenir sur l'enjeu démocratique aussi, car nous sommes en train de tuer la démocratie locale. Là, nous évoquons le fait que le pouvoir de la commune, de la municipalité de cette assemblée, devrait pouvoir décider, comment vivre sur notre territoire.

Aujourd'hui, notamment les gouvernements, actuels et précédents, prônent une recentralisation, c'est-à-dire, tuer la démocratie locale, que ce soit au niveau de l'urbanisme, l'aménagement du territoire, ou sur nombreux autres domaines.

Il ne faut donc pas crier au loup au niveau local, et être adoubé au niveau national, par des partis politiques qui font le contraire.

Un point sur le cœur de ville, construit pour être ouvert au reste des quartiers de Chevilly-Larue : et je trouve cela très bien, je suis un habitant des Sorbiers depuis 1981, maintenant j'ai quitté ce quartier.

Depuis 1981, j'ai vu le quartier se transformer. À l'époque, il était complètement fermé. Le centre commercial, de plain-pied, était vraiment coupé des autres quartiers de la ville, et derrière, il y avait des champs.

La volonté de la municipalité à l'époque avec M. Guy Pettenati, puis avec M. Christian Hervy et Mme Stéphanie Daumin a été d'ouvrir, ce quartier Sorbiers-Saussaie populaire, sur les autres quartiers, un peu plus aisés, pour créer de la mixité.

Cela constitue l'objet du cœur de ville, il faut que vous ouvriez les yeux, si vous ne l'avez pas compris

Le travail de Régine Boivin sur les commerces est admirable.

Vu le peu de moyens que nous avons, des commerces se sont néanmoins installés, des animations ont lieu tous les week-ends, et font plaisir à voir.

Il ne faut pas oublier qu'Auchan est parti, quasiment comme un voleur. Il faut saluer le travail de la municipalité, de Régine Boivin et Mme la Maire, pour avoir trouvé une enseigne, venue s'installer quasiment un mois après, alors que nous tablions sur six mois de carence. Il faut le rappeler aussi.

Derrière cela, je suis toujours expectatif, je me dis, nous avons des personnes d'obédience politique, il ne faut pas le cacher, même si elles se réclament citoyen etc., nous avons les soutiens que nous méritons ! Au niveau national, ces 20 dernières années, nous n'avons pas arrêté de privatiser, nous avons dit : « le secteur privé, c'est bien, nous allons privatiser ».

Dernièrement, ADP, la Française des jeux, nous vendons nos bijoux de famille, etc. Il est dit : « le privé s'en occupe mieux que le public ».

Qu'est-il dit au niveau local ? Le public doit s'occuper des commerces, du privé, etc. Attendez, il y a un quiproquo là ! Il faut être cohérent : soit l'initiative privée est toujours efficiente, etc., que

ce soit au niveau national, ou local, soit elle ne l'est pas.

Nous, nous considérons qu'il faut que la puissance publique intervienne, car le privé n'arrive pas à s'autogérer, et nous notons un certain nombre de problèmes autour des commerces, notamment sur le fait qu'ils ne trouvent pas une clientèle, il n'y a pas assez de passage, etc., ce sont des questions qui peuvent se régler, mais au-delà, la ville ne fixe ni le SMIC, ni le niveau du RSA, ni le niveau des salaires dans les entreprises.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE. - Qui d'autre souhaite intervenir ?

UN INTERVENANT. - Je voudrais en venir à la police municipale. J'ai croisé plusieurs fois les policiers, ils ne m'ont pas mis d'amende, donc, tout va bien.

Mme la MAIRE. - Parce que vous étiez stationnés de manière pas tout à fait correcte, est-ce ce que vous voulez dire ?

Le même Intervenant. - Pas du tout.

Plusieurs policiers sont installés, je voudrais savoir ce que cela a donné depuis, y a-t-il eu beaucoup d'interpellations ? Tout va bien ? Voyez-vous ce que je veux dire ?

Mme la MAIRE. - Est-ce que la création de la police municipale présente déjà un impact en termes de niveau de sécurité de la ville ?

Le même Intervenant. - Oui.

M. BLAS. - Concernant l'arrivée de la police municipale, depuis le mois d'août : dire que les chiffres sont devenus plus favorables, du jour au lendemain, serait très prétentieux.

Il nous faut sûrement plus de recul pour commencer à mesurer l'action de cette police municipale, prioritairement préventive, mais qui peut agir avec des contraventions, des interpellations, le cas échéant. Elle a le même pouvoir entre guillemets que la police nationale, si ce n'est de pouvoir établir des procédures.

Les chiffres sont relativement corrects. J'en veux pour preuve que, pas plus tard que tout à l'heure, au début du Conseil municipal, j'ai reçu les chiffres en direct de la police nationale.

Nous serons d'accord ou pas, je ne vais pas vous les livrer ici, ce serait trop compliqué, mais les chiffres, qui nous sont communiqués, sont loin d'être mauvais.

Beaucoup de chiffres sont à la baisse, notamment pour les cambriolages avec des pourcentages à la baisse, mais les pourcentages peuvent exprimer ce que nous voulons. Preuve en est, nos amis d'en face se targuent de chiffres sans vraiment expliquer sur quoi ils se basent. Des pourcentages de moins 80 %, de plus 80 %, cela ne veut rien dire.

Là, nous avons une baisse des cambriolages sur le mois octobre, cela m'intéresse toujours, mais le pourcentage est faible : au lieu d'avoir trois cambriolages au mois d'octobre 2018, deux ont eu lieu en octobre 2019, donc cela est une baisse considérable en pourcentage, mais nous ne pouvons nous en gausser.

Je vous demande quelques mois pour nous caler et mesurer les véritables résultats des actions de notre police municipale sur la commune.

Mme la MAIRE. – Les missions principales de notre police municipale relèvent de la dissuasion

et de la prévention, le reste est davantage du ressort de la police nationale.

M. LADJICI. – Bonsoir à tous, Mesdames et Messieurs, merci d’avoir fait le déplacement, je vois qu’il y a beaucoup de questions, c’est une excellente chose, vu que le débat d’orientations budgétaires commence avant, nous allons commencer avant.

Sur la question de la police municipale, j’ai bien écouté l’intervention de notre collègue en charge de ce secteur, Patrick Blas. Concrètement aujourd’hui, pouvons-nous appeler cette équipe une police municipale ? J’ai assisté, en tout cas à des rencontres, avec deux agents. Là, j’apprends qu’il y en aurait quatre finalement. Je l’apprends en réunion du Conseil municipal. Heureusement que ces réunions existent. L’opposition, par exemple, n’a pas été invitée à l’inauguration du nouveau poste de police.

Mme la MAIRE. - Il n'y a pas eu d'inauguration.

M. LADJICI. - Sur les réseaux sociaux, il y en a eu une.

Sur la police municipale, aujourd’hui nos agents ont le même niveau d’équipement que les ASVP, ils ne sont pas armés, ils n’ont pas de caméra et pas de véhicule. J’entends que des véhicules sont en cours d’acquisition, mais nous ne pouvons pas avoir d’amélioration des indicateurs de sécurité publique, lorsqu’il n’y a pas finalement les mesures nécessaires pour créer une vraie police municipale.

Les polices municipales, qui produisent des effets dans les autres municipalités, sont en général dans des proportions beaucoup plus importantes, que ce que nous avons à Chevilly-Larue. Aujourd’hui, j’ai entendu que nous avons 2 policiers, voire 4, et qu’il est prévu d’en recruter 2 supplémentaires, pour porter ce nombre à 6.

Pour une ville de 20 000 habitants comme Chevilly-Larue, ce n’est pas suffisant. Si nous devons nous comparer aux autres communes, dans les mêmes ordres de grandeur de Chevilly-Larue, il faudrait plutôt être à 18 ou 20 policiers municipaux, je vous donne les éléments existants dans les autres villes.

J’ai eu l’occasion de discuter avec la nouvelle chef de la police municipale. Les agents sont, par ailleurs, très expérimentés, ayant fait leurs preuves dans d’autres communes. Je trouve que les profils recrutés sont les bons. Après, quand je leur pose la question sur leur domaine d’intervention, ils me disent : « Monsieur Ladjici, le problème que nous avons aujourd’hui est que nous ne disposons pas de l’équipement suffisant, nous ne pouvons pas intervenir dans une zone compliquée, sans avoir la moindre riposte. »

Nous ne souhaitons jamais avoir de ripostes de la police municipale, cela doit demeurer de la dissuasion ; mais un policier municipal, sur le terrain, sans équipement, n’est pas à l’aise face à une situation de danger.

Je proposerai, quand nous commencerons le débat, j’espère qu’il va commencer, les questions sont néanmoins très intéressantes ce soir, d’avoir une vraie police municipale. Les policiers doivent être correctement équipés ; il n’est pas possible de les envoyer, comme cela, sur le terrain, sans avoir l’équipement suffisant.

Cela renvoie à une deuxième question sur la vidéoprotection. Aujourd’hui à Chevilly-Larue, l’ensemble du dispositif de vidéoprotection se cantonne à des caméras installées au niveau des principaux bâtiments publics. Dans les villes où cela est efficace, si nous nous comparons à ailleurs, les caméras de vidéoprotection doivent être reliées au poste de police municipale, pour

permettre à ces agents d'intervenir le plus rapidement possible.

Avoir de la vidéoprotection enregistreuse permet d'élucider des problématiques par la suite, mais ne permet pas à notre police municipale d'aller sur les lieux où nous avons des problématiques, le plus rapidement possible.

Je regrette que cette vidéoprotection ne soit pas prévue pour être en relation avec le poste de police municipale, à moins que vous nous l'appreniez ce soir, auquel cas je n'avais pas l'information.

Dans un autre domaine, j'ai rencontré plusieurs maires d'autres communes qui ont dû faire face à des problématiques de sécurité publique assez importantes, notamment en Seine-Saint-Denis. Dans ces villes, des réflexions sont en cours pour créer une police intercommunale.

Chevilly-Larue fait partie du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, Chevilly-Larue n'a pas de frontières murales, nous allons facilement à l'Hay-les-Roses, Villejuif, etc., la ville est ouverte, comme toutes les villes, fort heureusement.

Les municipalités, qui ont une certaine expérience dans la police municipale, et ont mis en place ces dispositifs bien avant nous, observent que la police municipale a ses limites quand elle n'est pas intercommunale. La juridiction de chacune des polices municipales fait que, quand vous avez des problèmes aux frontières des communes, le policier municipal juridiquement n'est pas autorisé à aller dans la ville voisine, pour suivre une personne ou la mettre en difficulté. En tout cas, lorsque cela se produit, c'est attaquable d'un point de vue juridique.

À l'échelle notre territoire de Grand-Orly Seine Bièvre, la réflexion que nous devrions avoir, est plutôt d'imaginer dans quelle mesure une police intercommunale pourrait déjà permettre de mutualiser les effectifs, car des policiers municipaux coûtent en termes de salaires. Je sais bien que nous habitons dans une ville riche, mais tout de même, avoir des policiers partagés avec plusieurs municipalités, cela pourrait avoir du sens.

De la même manière, sur le dispositif de vidéoprotection, avoir de la vidéoprotection à plusieurs villes, aurait du sens aussi, pour suivre les problématiques, là où elles se situent.

Avant cela, avant de parler de répression, car quand nous parlons de police municipale et de vidéoprotection, nous parlons de répression et d'investigations, un pan n'a pas été suffisamment évoqué, celui de la prévention.

Avant d'envoyer un policier municipal, il faut créer, dans les quartiers, une relation de confiance avec ces policiers municipaux.

Dans les villes où l'expérience de la police municipale a été concluante, un vrai travail de fond a été réalisé entre les policiers municipaux, les riverains, et les jeunes notamment, qui au début, peuvent avoir des relations de défiance avec les policiers ; un lien de confiance s'est créé. Cela se fait avec des professionnels, qui ne sont pas dans la provocation, permettez-moi l'expression, ou dans la confrontation systématique, avec des agents qui arrivent à créer une vraie relation de confiance et à faire de la prévention avant d'intervenir.

Certaines expériences ont été réalisées à Chevilly-Larue avec des animateurs de rue, dans le passé, etc. Sur la prévention, nous allons en parler, dans toutes les communes très denses, Chevilly-Larue étant très dense sur le quartier des Sorbiers, la police municipale ne suffit pas, car vous avez un cadre de vie agressif. Cela se voit partout dans le monde dès lors que vous avez une zone extrêmement dense, j'ai eu l'occasion de le dire lors de la réunion sur la sécurité publique.

Dès que vous mettez beaucoup de personnes dans une même zone géographique, cela crée des problèmes. C'est indéniable. Vous vous mettez à 10 dans un appartement prévu pour 5 personnes, au bout d'un moment, des problèmes surgissent.

La réflexion à mener concerne aussi sur le cadre de vie, car avoir une police municipale efficace dans une zone très dense n'est pas toujours évident.

Quand nous observons Mme la Maire, qui annonce de nouvelles densifications dans le quartier des Sorbiers, avoir à la place de la Maison pour Tous actuelle de nouveaux immeubles, cela ne va pas dans le sens d'avoir une situation sécuritaire et saine à Chevilly-Larue. Nous allons concentrer de nouvelles populations avec très peu d'espaces de stationnement, et avec évidemment, des problèmes de respiration de nos concitoyens, qui vont se poser à terme.

Je pense que sur le bilan fait sur la sécurité, il manque le volet cadre de vie. Dès lors que vous avez un cadre de vie attractif, et cela se justifie par les chiffres, regardez toutes les communes qui ont des indicateurs de sécurité, ce sont des communes très peu denses avec beaucoup plus d'espaces verts, plus d'espaces de respiration, qui permettent à la municipalité de faire un vrai travail de proximité.

Augmenter le nombre d'immeubles dans le quartier des Sorbiers, malheureusement, ne va pas dans la bonne direction.

À la fin, nous verrons ce que cela donnera, rue de Provence, et quand les immeubles seront construits au niveau du quartier Sorbiers, à la place de la Maison pour Tous, cela créera plus de problèmes. C'est indéniable.

Maintenant pour revenir à cette question de l'urbanisme, j'ai entendu Mme la Maire nous présenter les problématiques liées au promoteur immobilier, elles sont réelles. En revanche, nous oublions de dire que le maire de Chevilly-Larue et le Conseil municipal ont un vrai pouvoir dans la ville.

Si le Conseil municipal veut bloquer un projet, s'il veut empêcher sa construction, c'est possible. Le maire a encore, dans ce pays, un pouvoir extrêmement fort, il a ce pouvoir par le biais du PLU.

Le Conseil municipal, même si la compétence est transférée à la Métropole et au Territoire, a encore son mot à dire pour exercer cette responsabilité, car le Territoire et la Métropole ne l'assument pas encore, ils sont en phase de rodage.

Ensuite, l'arme ultime est le permis de construire. Le maire peut dire : « je ne veux pas de ce projet dans ma ville, je refuse donc de signer le permis de construire.

Si nous devons mettre toute la responsabilité sur les promoteurs et les organismes aménageurs, toutes les villes de France se ressembleraient. Cela voudrait dire que nous aurions une politique nationale et des immeubles par zones et vous traverseriez toute la région Ile-de-France avec des immeubles identiques.

Le maire a un vrai pouvoir de décision, vous avez ainsi des villes plus attractives que d'autres avec des cadres de vie différents d'une commune à une autre.

Je ne partage pas ce qui a été dit auparavant, le maire peut décider, le Conseil municipal a le dernier mot. Encore heureux, sinon Thiais ressemblerait à Chevilly-Larue, toutes les villes de notre circonscription auraient une architecture urbaine identique.

Le problème est plus global sur la sécurité, il faut aussi regarder cette notion de cadre de vie et d'urbanisme, qui a des répercussions directes sur les indicateurs de sécurité publique.

Je terminerai sur le rapport qui nous a été remis, il y a quelques mois, sur la sécurité publique. Ces dernières années, je sais que cela ne vous fait pas plaisir que nous parlions de ces chiffres, mais dans les documents qui nous ont été remis, une augmentation importante des indicateurs de sécurité publique apparaît. Sans faire la politique du chiffre, ces éléments montrent, qu'à un moment donné, il y a eu un problème à Chevilly-Larue.

Créer une police municipale, oui, mais il faut lui donner les moyens et augmenter le nombre d'agents. Avoir dans la circonscription, toutes les autres villes qui disposent d'une police municipale, a créé un phénomène de reflux vers la ville de Chevilly-Larue. Cela veut dire que quand vous avez une problématique de délinquance étendue sur toute la zone, les personnes susceptibles de commettre des délits ou des cambriolages, savaient, qu'à Chevilly-Larue, il n'y avait pas de police municipale. Psychologiquement, ils avaient cette facilité.

Mme la MAIRE. - La police nationale existe.

M. LADJICI. – Heureusement, mais nous notons des écarts sur les indicateurs entre les villes qui ont une police municipale et celles qui n'en ont pas.

Je vais m'arrêter là, car il y a un débat d'orientations budgétaires ensuite, j'aurais l'occasion de m'exprimer sur ces sujets, mais merci Monsieur pour la question.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE. - Je m'excuse de revenir à quelques fondamentaux aussi élémentaires, mais tout de même, nous vivons dans un État de droit. Dans un État de droit, le maire, de manière très encadrée par différents codes, le code des collectivités, le code de l'urbanisme, tout un tas de codes différents, accorde effectivement les permis de construire.

Il doit le faire dans le respect de la loi et des règles.

Si le PLU autorise la construction d'un bâtiment de 20 mètres selon des configurations précises, le maire ne peut pas s'y opposer.

S'il s'y oppose, il signe un arrêté qui est illégal. C'est passible d'un abus pour excès de pouvoir, auquel cas déféré au juge administratif, qui annulera cet arrêté.

Nous vivons dans un État de droit, et heureusement que le maire n'a pas ce pouvoir exorbitant du droit commun, de décider tout seul, de ce qui se passe dans une ville. Ce serait bien dangereux !

Aujourd'hui, je reprends cet exemple car il va être épineux, il est un très bon cas d'école. Pour l'instant, comment font les promoteurs ? Ils regardent les photos aériennes, repèrent des espaces vides, examinent les configurations parcellaires, puis vont voir les uns et les autres.

Leur œil est d'abord attiré par les parcelles les plus vastes, et là, nous avons une configuration très propice à attirer leur attention, car nous avons plusieurs très grandes parcelles, les unes à côté des autres, pour une emprise qui, au final, représente 6 000 mètres carrés.

Vous avez, d'un côté, un promoteur qui achète un foncier, procède aux dépollutions, etc., construit des bâtiments et revend en se faisant une marge - dont nous pouvons toujours considérer qu'elle est trop importante, mais à un moment donné, il faut bien qu'il se rémunère aussi - et de l'autre côté, des propriétaires qui ont envie de valoriser leur terrain.

Vous ne pouvez pas simplement dire au promoteur : « Je ne vous signera pas votre permis, débrouillez-vous, tant pis pour vous. Faites-moi 20 pavillons ».

J'ai essayé de le faire, j'ai tâté le terrain tout à l'heure, en disant « c'est amusant, 6 000 mètres carrés, cela ressemble un peu à la parcelle des Magnolias, nous pourrions peut-être envisager 20 maisons ».

En quelques secondes, il a fait le calcul économique, par rapport au prix d'achat du foncier, cela n'était pas possible pour lui. Et moi, je ne peux pas ne pas lui signer son permis de construire en tant que maire, si le projet qu'il porte est conforme aux règles du PLU, d'où la nécessité de repenser les termes du PLU, pour faire en sorte de modifier des règles conçues à une époque où la question ne se posait pas en ces termes. Les règles d'urbanisme ont évolué, tout n'était pas permis pour autant avant, tout ne l'est d'ailleurs pas non plus aujourd'hui, mais le périmètre a changé.

M. LADJICI. - Par rapport au PLU, si je prends un exemple concret sur notre ville, le triangle des Meuniers a aujourd'hui des immeubles de 8 étages. Une opération immobilière a été menée. Autour de nous, des opérations immobilières se font aussi, notamment à Thiais, L'Hay-les-Roses, si le maire n'avait pas son mot à dire, des immeubles de 8 étages seraient construits dans toutes ces villes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Mme la MAIRE. - Cela n'a rien à voir, nous devons parler d'un côté d'une opération d'aménagement...

M. LADJICI. - Je voudrais finir. Je veux juste développer.

Sur le plan local d'urbanisme, vous avez donné un exemple sur le monastère Saint Michel, nous ne pouvons pas construire d'immeubles d'habitation, car le PLU protège cette zone.

Sur la question du métro, qui aiguise les appétits des promoteurs, deux stations seront présentes prochainement à Chevilly-Larue et sa périphérie. En fait, nous avons toujours les marges de manœuvre de réviser le PLU en anticipation de la réalisation et de l'arrivée de ces stations de métro.

Si les promoteurs immobiliers entrent dans une négociation de gré à gré avec chacun des propriétaires, c'est parce qu'ils voient que des terrains ne sont pas sanctuarisés.

Certaines villes de l'Essonne ou les Yvelines ont vu arriver des stations de RER ou de métro, le maire et le Conseil municipal ont dit : « la zone sera sous haute tension immobilière, donc je prends des engagements pour mettre à jour le PLU et éviter d'avoir des immeubles ».

Nous pouvons nous en sortir par des pirouettes, mais nous avons le droit de nous tromper, nous apprenons en marchant. Je veux dire par là, que le plan local de l'urbanisme est l'arme privilégiée pour éviter de la densification, vous le savez. Dans le PLU, le nombre d'étages peut être limité, nous pouvons inscrire : « dans cette zone UB, pas plus de 8 mètres d'étages ».

Un promoteur immobilier, qui arrive, ouvre une carte géographique pour dire : « là, il y a un potentiel », il demande le PLU à la commune de Chevilly-Larue et voit que la hauteur maximum est de 3 étages, il passe donc son chemin.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous ne sommes pas d'accord, nous n'avons pas la même philosophie sur l'urbanisme, cela est sain et correspond à la démocratie. En revanche, nous avons des manières de nous protéger et d'éviter cette surenchère en termes de construction.

Mme la MAIRE. – Monsieur Ladjici, Je sais que vous êtes inexpérimenté dans la question de la

gestion en matière d'urbanisme.

M. LADJICI. - Pas de jugement. Je ne vous ai jamais jugée, pourtant il y avait pas mal d'erreurs.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas une insulte de considérer que vous n'êtes pas expérimenté...

M. LADJICI. – Ce n'est pas à vous de juger si je suis expérimenté ou pas. Répondez-moi avec des arguments sur le fond. Je ne me permettrais jamais de vous manquer de respect...

Mme la MAIRE. – Ce n'est pas un manque de respect, c'est normal que vous ne soyez pas expérimenté en la matière, vous n'avez pas exercé cette fonction.

M. LADJICI. - Un peu d'humilité.

Mme la MAIRE. - Il ne faut pas vous vexer comme cela, il n'y avait pas d'attaque personnelle. C'est normal d'être inexpérimenté en la matière.

Vous ne pouvez pas comparer une opération d'aménagement, dans laquelle vous décidez de prendre la main sur un projet, et où du coup, vous vous mettez en situation d'acquérir le foncier, puis de pouvoir muter tout ce foncier avec un opérateur d'une part, et d'autre part, le tissu urbain existant. Sinon vous faites une opération gigantesque sur toute la ville, et vous avez la révolution dans toute la ville.

Le quartier Bretagne est un quartier avec de nombreux propriétaires. Je pense que si demain, nous installons l'outil de protection dont vous parlez, qui serait une opération d'aménagement, une ZAC sur l'ensemble du quartier, j'ai une manifestation, dès le lendemain, devant la mairie où tout le monde m'expliquera que ce n'est pas ce qu'il veut.

Vous ne pouvez pas comparer, ce qui relève du diffus, de l'existant, sur lesquels des règles d'urbanisme s'imposent et c'est normal, pour se protéger d'évolution, et pour maîtriser le paysage urbain dans lesquels des propriétaires ont leur intérêt à défendre et où des promoteurs essaient de faire muter ce foncier.

Là, nous sommes dans une logique où la commune se fait un peu l'arbitre, mais au regard de règles d'urbanisme et du droit plus général, les règles sont plus larges que celles du PLU. Le PLU n'a pas le droit d'être dans l'illégalité non plus.

Vous ne pouvez donc pas comparer cela à un secteur d'aménagement, dans lequel vous créez les conditions pour vous rendre propriétaire, au moins provisoirement, d'un foncier, qui après va être muté et y compris créer les règles d'urbanisme adossées à un projet.

Nous avons opéré ainsi sur Anatole France et Meuniers. Vous n'étiez pas là, mais sur Anatole France et Meunier, tout un travail d'élaboration collective a été mené, dans une logique d'épingleage des projets, depuis la partie pavillonnaire du quartier, jusqu'à la nationale 7. Tout cela a été travaillé avec les habitants et a donné lieu ensuite, à une modification sur ces secteurs des règles d'urbanisme. Ces règles s'appliquent aujourd'hui, mais nous ne pouvons pas tout faire comme nous le souhaitons.

M. LADJICI. - J'ai une question extrêmement simple : pensez-vous que le programme qui vient d'être livré sur le triangle des Meuniers est un bon programme, honnêtement ? J'ai mon avis, mais dites-le-moi sincèrement.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, les points de vue subjectifs sur les projets n'intéressent que ceux qui y habitent le plus directement, ou vivent à côté.

Ce que je veux vous dire, il est bien facile de juger des projets, alors que l'ensemble n'est pas terminé.

Pour l'instant, je comprends qu'il est difficile de se projeter, plus particulièrement dans les Meuniers, car tout autour, vous avez du no man's land, où il n'y a plus rien. Je comprends que pour l'instant, cela puisse interroger.

Il faut essayer de se projeter dans l'avenir et de voir comment, une fois les rues réalisées, avec des arbres, des parcs et d'autres programmes autour, cela prendra vie.

Je peux admettre que ce projet ne plaise pas à tout le monde. Le projet est moderne, l'architecte de renommée considère que les logements de demain seront bâtis ainsi. Tant pis, tant mieux, je ne sais pas.

Toujours est-il, un point est essentiel : lorsqu'un architecte travaille sur un projet, il est contraint par des éléments de programmation.

Si l'État et les gouvernements successifs, en passant par ceux de Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron avaient tenu les engagements initiaux, de créer une véritable Opération d'Intérêt National (OIN). Dans le protocole de départ, l'État expliquait qu'il donnerait beaucoup d'argent pour cette opération.

S'il l'avait fait, nous aurions peut-être un débat différent aujourd'hui, car tout simplement l'État aurait compensé le coût d'acquisition foncière, je le disais, à 28 M€.

Dans un contexte comme celui-là, le programme réalisé s'inscrit dans le champ des possibles.

Je pense que nous aurions tous préféré qu'il soit un peu plus bas, certes, mais encore faut-il à ce moment-là que le Gouvernement tienne ces engagements et mette de l'argent sur la table, ou la Région qui n'a pas tenu, non plus, ses engagements.

Si chacun avait tenu ses engagements, nous pourrions envisager les choses différemment.

Aujourd'hui nous nous retrouvons dans une situation ou quasiment, sans aucun fonds public, nous arrivons à faire muter un secteur qui ne pouvait pas rester comme cela.

Oui, je suis plutôt contente et fière du résultat.

M. TAUPIN. - J'ai eu l'occasion, je suis par ailleurs président de la Commission d'aménagement, avec Mme la Maire et Mme Boivin, de travailler avec l'EPA ORSA, sur les projets architecturaux qui sont présentés dans le cadre de la ZAC des Meuniers. Ce qui est intéressant, est de voir l'évolution de notre ville, nous pouvons juger ces projets bons ou mauvais, mais cela fera tout de même, après Orly, juste à côté de la Cité de la Gastronomie et du nouveau métro, une entrée de ville, qui aura une tout autre image que celle d'aujourd'hui, un peu ce no man's land entre Belle Épine, Véolia, les bennes à ordures de la Ville de Paris, etc. Cela donnera une nouvelle image.

Cela constituera une continuité avec le quartier Bretagne, quartier pavillonnaire et îlots de fraîcheur qu'il faut absolument préserver, je suis d'accord avec les habitants qui sont intervenus sur cette question. Une tout autre image sera donnée de la ville dans les années à venir.

Mme la MAIRE. - Merci. Un monsieur voulait intervenir.

M. BENOTALA (?). - Bonsoir. J'habite le centre-ville.

Un complément au niveau de la question sur la police municipale : si j'ai bien compris, d'après ce

que vous avez dit dans votre exposé tout à l'heure et au cours de vos interventions, vous avez parlé de la prévention. Si je comprends bien, la police municipale de Chevilly-Larue a une mission de prévention.

Je vois pourtant que les agents de sécurité de la voie publique sont maintenant devenus agents de police municipale. Ce changement de statut est possible facilement ?

Vous avez parlé de prévention. Y a-t-il une formation spécifique, sur ce volet, qui est important ?

Vous avez aussi parlé de la parentalité. Maintenant nous faisons tout, et tout le monde fait n'importe quoi sur le terrain.

Sur le terrain, cela a une répercussion, notamment au niveau des familles, de la jeunesse etc. Nous n'avons pas des formations en amont et des compétences adéquates par rapport à ce public. Des problématiques sociales se développent ainsi dans les villes et les quartiers.

La deuxième question porte sur les zones vertes. J'ai vu que la rue du Poitou est devenue une zone verte. Ma question est très simple : y a-t-il un diagnostic pour mettre une zone, une rue etc. en zone verte ou pas ? Quel est l'objectif ? Uniquement pour verbaliser les automobilistes, ou y a-t-il un autre objectif par rapport à un diagnostic local établi auparavant ?

La rue du Poitou, tout le monde connaît, des immeubles d'habitation y sont présents. Si nous sommes limités à une heure de temps de stationnement, la police municipale passe toutes les heures et va verbaliser.

Ma troisième question, vous avez parlé Madame la Maire, des subventions. Ce point est important et toutes les villes subventionnent les associations. Permettre aux associations de faire un travail social, culturel, sportif, etc., sur le terrain, est très important et nous l'encourageons.

La question que je pose : y a-t-il un contrat de projet passé avec ces associations ou versons-nous ces subventions comme des chèques ? Y a-t-il aussi une charte ? Vous savez ce qui se passe au niveau de certaines associations ? Je ne parle pas uniquement de Chevilly-Larue. Certaines pratiquent de la discrimination. Il est interdit à celui-là ou à ceux-là etc. d'entrer dans des associations, pour la pratique culturelle, sportive, etc.

Merci.

Mme la MAIRE. - J'ai besoin que vous précisiez un peu le dernier aspect de votre question. Quel type association ? Sur quelles discriminations en particulier ?

M. BENOTALA (?). - Je parlais de la charte. Beaucoup de villes signent une charte avec les associations à qui elles attribuent des subventions pour éviter cette discrimination, etc.

Mme la MAIRE. - Les sujets sont nombreux. Nous n'avons pas terminé les sujets précédents et des nouveaux surgissent.

Je vais commencer sur la police municipale. Elle n'a pas seulement une fonction de prévention, elle a une fonction de dissuasion, de travail avec la police nationale, pour organiser le lien lorsqu'il s'agit de passer à un stade supérieur, la police nationale prend le relais. Mais elle a aussi la possibilité de procéder à des verbalisations, et elle a une part d'action directe en termes de répression. Mais l'une des missions que nous lui avons attribuée est axée sur la prévention et la dissuasion, cela ne signifie pas qu'elle ne dispose pas, pour autant, de prérogatives pour agir.

Sur la question des ASVP qui peuvent devenir policiers municipaux, ce point est très encadré.

Nous avons la fierté d'accueillir dans nos effectifs un ASVP ayant passé et réussi le concours, et qui désormais est en phase de formation, pour devenir pleinement policier municipal.

Les conditions sont très précisément arrêtées et encadrées par la loi.

Un agent a manifesté son intérêt pour cette évolution. Un autre serait peut-être intéressé. En revanche, les deux autres ASVP n'ont pas cet objectif. Nous n'allons pas les obliger à muter vers une fonction de policier municipal. Nous avons tout à fait besoin d'ASVP aussi.

Sur la question des zones vertes : la première zone verte, mise en place sur la Saussaie, faisait partie d'une étude sur le stationnement à l'échelle de la commune, d'une part, du fait d'une pression sur le stationnement très forte, dans quasiment tous les quartiers de la ville, même si cela s'exprime différemment en fonction des quartiers.

D'autre part, il s'agit d'anticiper l'arrivée du métro. Rappelez-vous quand le métro est arrivé à Villejuif, de nombreuses personnes sont allées prendre le métro en laissant leur voiture dans les rues de Villejuif. L'idée est d'éviter que notre ville devienne un parking relais.

Le principe de la zone verte est de faire en sorte, qu'à certaines heures, le soir, pendant la nuit et tôt le matin, ces places soient priorisées pour les résidents. Pardon, c'est l'inverse. En gros, la zone verte vise à privilégier le stationnement pour les résidents.

En revanche, nous ne pouvons et ne voulons pas, cela reste de l'espace public, l'interdire aux personnes qui en auraient besoin, surtout dans des secteurs où se situent des équipements publics, il faut que les personnes puissent venir, des personnes de la famille, des infirmières etc. Il nous fallait donc trouver un équilibre dans cette contradiction.

Nous avons expérimenté, sur le secteur dans lequel le diagnostic de stationnement nous montrait la pression la plus forte, rue du Rouergue, rue du Poitou et rue du Berry. L'expérimentation se passe plutôt bien, les gens revenant du travail le soir ont plus de facilité aujourd'hui à trouver une place de stationnement.

En revanche, ceux qui n'ont pas entamé les démarches pour avoir leur macaron, ou ceux qui ne sont pas résidents du quartier, ne peuvent rester qu'un temps limité. Oui, ils sont sujets à verbalisation. Nous réussissons ainsi à générer du stationnement pour les résidents.

Sur les subventions aux associations, des points doivent être précisés. Une association reste un contrat de droit privé. Si vous voulez monter une association sur un objet très précis, dans lequel vous voulez interdire à certaines personnes de rentrer, car vous n'avez pas envie spécialement d'ouvrir grand vos portes à tout le monde, vous avez le droit de le faire.

Si je veux monter une association, par exemple, sur les plages auprès d'un public particulier. Si quelqu'un veut adhérer et que je considère qu'il ne fait pas partie du public cible, j'ai le droit de lui dire qu'il n'est pas le bienvenu, car c'est un contrat de droit privé.

En revanche, en cas de subvention d'une collectivité publique à l'égard d'une association, nous allons nous assurer que cette association s'inscrit dans un certain nombre de critères et de valeurs.

En l'occurrence, la question que vous soulevez sur une charte ou une convention, nous avons des conventions triennales avec les associations qui reçoivent de grosses subventions. C'est ce que nous appelons les associations conventionnées.

Dans ces conventions, nous fixons des objectifs qui constituent un peu la contrepartie de l'attribution de la subvention. Nous les considérons un peu comme dépositaires d'une mission.

Dans ce cas, les conventions sont adoptées en Conseil municipal et sont réexaminées chaque année, dans le cadre d'avenants, qui permettent une mise à jour en fonction du projet associatif annuel.

Ensuite, si des associations, répondant à ces enjeux d'intérêt général, et subventionnées par la collectivité, pratiquent de la discrimination, je souhaiterais bien le savoir, car cela poserait en effet une difficulté.

M. LADJICI. - Je n'avais pas prévu d'aborder cette question sur les associations. Je suis désolé Patrick Blas. Je vais parler de l'ACSF.

M. BLAS. - C'est bien amené, c'est du pur hasard !

(Rires.)

M. LADJICI. – Oui, c'est le pur hasard.

Je vais vous expliquer la situation. Patrick Blas est président d'une association, je ne juge pas l'association. J'ai posé, il y a quelques mois, des questions sur l'ACSF, il y a eu un tollé et des articles de presse. J'étais dans mon droit, de conseiller municipal d'opposition, de demander les comptes de cette association. Après quelques péripéties, j'ai fini par les avoir. J'étais dans une démarche plutôt constructive, je me suis dit : « Je n'ai peut-être pas bien compris les comptes, je les ai mal évalués, j'ai fait un peu trop de bruit pour rien ». Dans une démarche tout à fait humble, j'ai candidaté auprès du président de cette association. J'ai envoyé ma demande.

Il s'agit d'une des associations les plus subventionnées de la ville de Chevilly-Larue, normalement, elle doit accueillir tout le monde. Je sais que je suis un élu de l'opposition, que j'ai posé des questions qui ne font pas plaisir, mais cette association m'a refusé de devenir membre, alors que je voulais apprendre à jouer d'un instrument.

Je suis engagé dans plusieurs associations, j'avoue parfois avoir un caractère un peu particulier, mais vraiment Patrick Blas, ne le prenez pas personnellement. Encore une fois, le fait de cumuler la présidence et d'être maire-adjoint vous met dans une situation un peu particulière, où vous vous sentez visé.

Encore une fois, mes propos n'ont rien de personnel, je vous respecte en tant que personne, en tant qu'élu, vous et votre famille, je respecte aussi les membres de l'ACSF, mais quand on se met dans ce genre de situation, voilà les problématiques qui se posent avec les malaises qui se créent.

Pour mon petit cas personnel, j'ai candidaté à une association municipale subventionnée.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas une association municipale.

M. LADJICI. - C'est une association qui exerce dans la ville de Chevilly-Larue, subventionnée par notre municipalité, j'ai le document, je le garde précieusement et j'avoue que le jour où j'ai reçu ce refus non motivé en disant : « Non Monsieur, nous ne vous acceptons pas », cela m'a fait un choc : comment l'une des associations les plus subventionnées n'accepte pas une personne juste parce qu'elle est un élu de l'opposition et qu'elle a posé des questions de manière respectueuse ? Je tiens à le préciser.

Voilà Madame la Maire, nous avons aussi ce genre de situation à assainir.

Je peux jurer sur mon honneur, témoigner aujourd'hui que je ne me suis jamais concerté avec ce citoyen que je connais. Je vous donne ma parole, ce n'est pas un procès d'intention, ce n'est pas

téléguidé, mais cela m'a permis de rebondir.

Mme la MAIRE. - M. Lo Faro va peut-être nous éclairer sur les conditions d'adhésion à une association relevant de la loi 1901.

M. LO FARO. - Nous avons compris à peu près de quoi il s'agissait, pourquoi le mot discrimination vient d'être employé, la question est intéressante, et je vais essayer d'y répondre.

Nous avons un tissu associatif très riche à Chevilly-Larue, qui intervient dans, quasiment, tous les domaines, de la culture, de l'aménagement du territoire, etc.

Certaines associations font des demandes de subvention à la municipalité.

Cher Monsieur, vous pensez bien que les subventions ne sont pas attribuées, comme cela, « à la tête du client ». Évidemment que non.

Les demandes de subventions à la municipalité sont examinées lors de commissions, commissions qui ont eu lieu récemment, il y a quelques semaines. Madame la Maire et moi-même, ne sommes pas seuls à décider. Il s'agit d'une discussion collégiale, soumise à l'appréciation de tout le monde, toutes les personnes intervenant lors de la commission. Si des personnes, non-membres de la commission, souhaitent avoir des informations, elles peuvent les solliciter, comme M. Ladjici vient de le dire.

Il n'appartient pas à la municipalité, quelle qu'elle soit, de s'immiscer dans la gestion d'une association, qui relève du domaine privé.

Ce n'est pas parce qu'une municipalité, quelle qu'elle soit, pas simplement à Chevilly-Larue, subventionne des associations, qu'elle doit s'immiscer dans ce qui s'apparente au quotidien.

C'est de cela aussi, je pense, que M. Ladjici faisait référence tout à l'heure.

Tout le monde peut monter une association, cela n'est pas compliqué, il suffit de déposer les statuts à Créteil, deux membres suffisent. Tout le monde peut demander à rentrer dans une association, à condition que cela corresponde à ses choix et désirs.

Encore une fois, un mot a été employé, le mot discrimination. S'il y a un point sur lequel la majorité municipale est consciente et vigilante, est que ce mot ne s'applique pas à la ville de Chevilly-Larue, et nous y veillons très scrupuleusement, Monsieur, je peux vous l'assurer.

M. BENOTALA (?). - Vous dites n'importe quoi, ce n'est pas le fond de ma pensée.

M. LO FARO. - Je vous demande de me laisser terminer Monsieur. Respectez les personnes qui parlent. Si vous voulez que je vous respecte, respectez-moi.

M. BENOTALA (?). - Vous m'offensez.

Mme la MAIRE. – Monsieur s'il vous plaît. M. Lo Faro va terminer rapidement son intervention, puis nous allons vous redonner la parole pour comprendre quelle est la nature de votre désaccord avec ce qui vient d'être dit.

M. LO FARO. - Ce mot qui vient d'être employé, c'est la première fois que je l'entends concernant les associations. D'aussi longtemps que je m'occupe des associations et que j'habite à Chevilly-Larue, je n'ai jamais entendu le mot discrimination accolé au mot association.

Tout le monde peut participer, donner son temps bénévolement dans nos associations chevillaises. Il y en a plus de 100, chacun peut y trouver son bonheur et s'exprimer selon ses

mérites et ses besoins.

Je tombe un peu de ma chaise quand j'entends ce mot qui peut être accolé. Peut-être y a-t-il une relation de cause à effet avec ce que l'on a entendu précédemment ?

Mme la MAIRE. - Monsieur a visiblement quelque chose de très précis en tête, mais comme vous ne nous avez pas expliqué quel est votre problème, nous avons du mal comprendre.

M. BENOTALA (?). - Vos propos m'offensent, Monsieur. Pourquoi ? Je sais où je suis, je sais où j'habite actuellement. J'habite à Chevilly-Larue, je connais la municipalité, je connais ses orientations politiques. Ce n'est pas à moi de dire que je pense que le mot discrimination existe à Chevilly-Larue. Non, je parlais d'une charte qui évite justement que des associations, avec l'argent public, discriminent des jeunes, des enfants pour participer à leurs activités.

Voilà ce que j'ai dit Monsieur, j'ai posé une question et je suis content de la réponse. Quand vous me dites qu'une commission existe, que nous signons des contrats pluriannuels etc., je suis ravi Monsieur. Ne déviez pas mes propos.

Mme la MAIRE. - Nous avons donc répondu à votre inquiétude, si je comprends bien.

M. ROUX. - J'avais prévu de commencer par une phrase mais du coup elle ne s'applique pas à vous Monsieur, ni à l'échange juste avant, mais nous sommes quand même en train de jouer une sacrée pièce de théâtre. J'espère que le théâtre André Malraux ne nous fera pas un procès pour concurrence déloyale, car il y a des masques qui tardent à tomber.

Nous parlions de l'ACSF. À la base, je voulais intervenir sur la sécurité, mais je vais juste dire un mot sur l'ACSF. Vous nous avez joué une belle pièce de théâtre, Monsieur Ladjici, il y a quelques mois, quand vous nous avez fait le coup de : « j'ai découvert dans ma boîte aux lettres un tract qui dit des choses horribles sur l'ACSF, et moi petit conseiller municipal de l'opposition, je me saisis de cela pour poser de simples questions ».

C'est marrant, à l'époque, je vous avais dit : « nous sommes dans une petite ville, personne n'est dupe. Tout le monde sait le petit jeu que vous êtes en train de mener », et c'est marrant car quand je vois la présidente de cette association, tracter pour votre liste, le week-end dernier sur le marché de Chevilly-Larue, je me dis que, peut-être, nous n'avions pas tout à fait tort. Je referme la parenthèse.

Sur la sécurité, j'ai l'impression que nous sommes en train de tomber sur une espèce de surenchère, et qu'elle n'est pas sereine pour le débat démocratique. Nous jouons peut-être un peu à nous faire peur et en tant qu'élus responsables, je pense que c'est assez grave.

Monsieur Ladjici, vous avez déclaré qu'en 2019, il n'y aurait pas de police municipale, vous avez eu tort, ce n'est pas grave, vous avez parlé d'humilité tout à l'heure. Je pense que vous devriez avoir l'humilité de le reconnaître. Elle n'est peut-être pas à votre goût aujourd'hui. Nous savons qu'une montée en puissance est prévue, qu'un certain nombre d'agents ont une montée de parcours de carrière, qui les fait passer du statut d'ASVP, à celui de policier municipal. Nous savons aussi que le recrutement d'agents de police municipale n'est pas facile, car de nombreuses polices municipales se créent en France, et ces agents sont très demandés.

Cependant, je crois qu'il faut laisser un peu de temps à cette police municipale. Elle dispose maintenant de locaux adaptés à ses missions, dans lesquels les agents peuvent pleinement exercer leurs missions. Avant de tirer des conclusions hâtives, il faut laisser le temps.

Vous parlez de police intercommunale, attention vous êtes à deux doigts d'inventer la police nationale. Ce serait dommage, mais vous voyez, cela fait des années que nous nous battons contre les baisses d'effectifs dans la police nationale, pour que le poste de police de Chevilly-Larue devienne un commissariat subdivisionnaire, en vain.

Je ne vais pas vous refaire ici la genèse de la création de la police municipale, mais nous l'avons fait à contrecœur, car la police nationale n'a malheureusement plus les moyens de remplir ses missions.

Nous ne sommes pas dans une vieille série américaine, où les agents s'arrêtent à la frontière de l'État voisin.

Si un agent de police municipale est témoin d'un crime, il ne va pas s'arrêter au panneau de la ville de Fresnes ou de l'Haÿ-les-Roses. Là, je crois que nous sommes dans une mauvaise série et il ne faut pas croire - encore une fois Chevilly-Larue est petit, tout le monde se connaît. - que Chevilly-Larue est le Bronx, encore que le Bronx ait beaucoup changé, il faudrait peut-être revoir cette expression. Il ne faut pas croire non plus que Chevilly-Larue est la Seine-Saint-Denis et je voudrais, car nous avons tendance à régulièrement faire référence à la Seine-Saint-Denis, faire un peu attention. Des personnes habitent dans ce département, sont tout à fait respectables et un certain nombre de problèmes s'y cumulent, il est vrai.

Quelqu'un, présent dans cette salle, dans le public, a dit un jour dans une réunion publique : « Chevilly-Larue, à côté de la Seine-Saint-Denis, c'est Monaco ». Cela m'avait marqué, je ne prends pas ces propos à la lettre, mais entre le Bronx et Monaco, une réalité existe et notre ville, je crois, n'est pas si mal à vivre.

Vous parlez de 18 agents, cela illustre un peu la surenchère dont je parlais tout à l'heure. J'ai entendu, en creux dans vos propos, la question de l'armement. Nous sommes dans une surenchère, peut-être propre à toutes les périodes préélectorales, mais je trouve cela un peu dommage. Pourquoi vous arrêter à 18, proposez 30 ou 40, allez-y. De toute façon, la période est à raser gratis, nous n'avons qu'à le faire, et nous ne nous poserons pas la question du financement.

Vous évoquez également un réseau de caméras intercommunal, pour suivre les délinquants qui commettraient un délit à un endroit. Il y a une question que je voudrais vous poser, car je suis sûr que vous allez répondre à mon intervention : êtes-vous du coup favorable à la vidéoprotection de l'entièreté de l'espace public ? Car si vous voulez suivre des délinquants d'un point A à un point B, c'est comme cela qu'il faut faire, et auquel cas, personnellement je n'y suis pas favorable, et je ne crois pas que ce soit le sens de l'action de la municipalité, et malheureusement, cela me rappelle un pays.

La Chine est le pays où le taux de caméra par habitant est le plus élevé. La Chine n'est pas mon modèle en termes de sécurité. Je trouve un peu dommage d'être dans cette surenchère, en balançant des belles phrases en l'air du genre : « dans les villes où cela marche... c'est bien connu que... ». Ces phrases n'amènent rien dans le débat public, et vous n'apportez aucun chiffre.

Puis, vous faites un parallèle intéressant, que je ne partage pas pour autant, entre la question de la densité et les problèmes de sécurité, et vous dites : « C'est bien compréhensible, faisons le parallèle, par exemple, à 10 personnes dans un appartement », figurez-vous que dans certains endroits à Chevilly-Larue, 10 personnes dans un appartement, est une réalité ! Il faut loger ces personnes et leurs enfants.

Quand vous proposez de passer de 40 à 30 % le taux de logements sociaux à Chevilly-Larue, vous allez m'expliquer où vous les loger ces personnes qui n'ont pas les revenus pour aller se loger dans le privé, encore moins pour devenir propriétaire à Chevilly-Larue.

Nous pourrions faire comme la ville de Thiais, raser les grands champs, envoyer tout le monde dans l'Essonne et la Seine et Marne, les orientations politiques de notre municipalité sont autres et j'en suis plutôt fier.

(Applaudissements.)

M. Sona CADAME (?). - Je voudrais répondre à Monsieur qui parlait des associations. Une association doit déposer ses statuts et son règlement intérieur, qui constitue son fonctionnement. Elle est une société en fait. Quand vous allez demander une subvention, par exemple un prêt, à la mairie, vous devez amener la copie de votre règlement intérieur et de vos statuts.

Le règlement intérieur dit : « Je peux interdire qui doit être dans mon association ». Mon association, par exemple, peut être « Téléphone », je ne veux pas de personnes n'ayant pas de téléphone ; si vous n'avez pas de téléphone, vous ne rentrez pas. C'est comme cela.

Mme la MAIRE. - Ce point est conforme à la loi et au principe d'un contrat de droit privé.

M. BENOTALA (?). - Simplement, nous ne pouvons pas bénéficier d'argent public.

Mme la MAIRE. - Cela dépend.

Ne mélangeons pas tout, je vais vous donner un exemple, la Mission locale a un statut associatif qui s'adresse à un public cible, entre 17, 18 et 26 ans. Si vous avez plus de 26 ans, vous ne pouvez pas y être adhérent. L'objet associatif ne le permet pas. L'association est néanmoins subventionnée.

Le fait que les statuts ciblent un certain type de public n'est pas, en soi, un élément contraire à la loi qui interdirait toute subvention publique.

En revanche, une association financée par la commune de Chevilly-Larue qui, sur la base des origines ou de la couleur de la peau, refuserait une personne sur la base d'un tel argument, nous serions face à une illégalité évidente, et du coup, y a-t-il des exemples à Chevilly-Larue d'associations où ces cas se sont présentés ? Je souhaiterais le savoir.

UN INTERVENANT (1944) (?). - Je m'occupe d'une association d'anciens combattants, je ne me vois pas prendre comme adhérent un jeune de 25 ans. Association des anciens combattants, cela veut bien dire ce que cela veut dire.

M. LADJICI. - Pourquoi pas, un comptable par exemple pourrait apporter à l'association.

Mme la MAIRE. – En tout cas, vous avez le droit de ne pas le faire.

UN INTERVENANT. – Bonsoir, je suis juste un travailleur chevillais, un consommateur chevillais et je pratique mes activités de loisirs à Chevilly. Je suis postier au centre derrière à Rungis, qui est à Chevilly.

Je tenais à vous féliciter Madame la Maire pour votre intervention, pour la défense du service public.

La Poste est devenue une SA, donc nous ne sommes plus que 25 % de fonctionnaires.

Votre intervention pour la défense du service public a été bien accueillie par les collègues et je

voulais juste vous poser une question personnelle et toute à la fois pour mes collègues.

Nous venons déjeuner sur votre territoire à la boulangerie La Marquise. Parfois, nous nous garons mal, et il arrive que pour un sandwich, la police municipale nous mette un PV de 35 €. J'en profite pour vous le dire.

Je vous félicite pour votre intervention pour La Poste, mais nous prenons tout de même des PV lorsque nous venons acheter une baguette sur le territoire de Chevilly. Parfois, nous ne garions en face à l'Haÿ-les-Roses, sur le côté droit, mais le maire a mis des barrières, nous ne pouvons plus le faire. Je ne sais pas si vous aviez quelque chose de prévu pour cela.

Bon courage pour le reste.

Mme la MAIRE. - Il faut essayer de se garer dans des conditions conformes à la loi, c'est mieux !

Le sujet des doubles files est identifié depuis plusieurs années maintenant. À l'époque où n'existaient pas les petits plots côté, L'Haÿ-les-Roses, les personnes se garaient beaucoup à cheval sur les trottoirs, ce qui, entre nous, posait des problèmes de circulation piétonne sur les trottoirs, de manière sécurisée, mais présentait l'avantage de ne pas se garer en double file et se mettre en situation d'insécurité sur la voie.

Nous avons commencé à travailler le sujet. Ce projet n'a pas beaucoup avancé pour l'instant, car il s'appuyait sur un partenariat privé qui, à ce jour, est remis en cause par ce partenaire. Il nous faut donc repenser différemment le sujet.

Sur La Poste, j'en profite pour dire que nous n'avons pas encore de retours de la part du Défenseur des droits et de l'ARCEP. Tous les projecteurs sont braqués sur Chevilly-Larue. Beaucoup de maires, que j'ai l'occasion de croiser, me disent combien ils ont, eux aussi, des problèmes sur leurs communes et combien ils sont intéressés par notre démarche, pour voir si éventuellement ils pourraient faire la même de leur côté.

MME ZEROUKI. - J'habite rue du Nivernais depuis 15 ans. J'ai effectivement comparé la ville de Chevilly-Larue avec Monaco, pour avoir vécu plus de 10 ans à Sarcelle et 20 ans dans le 93 à Bondy Nord. J'ai comparé la ville de Chevilly-Larue pour la délinquance où elle est moindre, mais pas pour l'urbanisme.

Je voulais témoigner par rapport à l'urbanisme. J'habite dans la tour du Nivernais. Depuis sept ans, nous subissons, non seulement le « bétonnage » - je n'aime pas trop ce mot - mais surtout la nuisance qui est insupportable.

Une voisine qui y habitait est partie, malheureusement, au moment où cela commençait à monter, elle est partie à l'Haÿ-les-Roses, elle est revenue dans le centre.

Nous continuons à subir, avec le Grand Paris, une nuisance insupportable. Je ne parle pas des vis-à-vis et du bruit de la rue maintenant, qui est très près de notre barre.

Je regrette mon grand parc derrière et les petits oiseaux que nous entendions tous les matins. Nous n'entendons pas du tout la même chose aujourd'hui, les travaux n'arrêtent pas. Quand les bâtiments sont finis, les travaux du Grand Paris continuent, nous sentons même les bâtiments bouger.

Pour la rénovation de Jean Moulin, la toiture s'est faite tout l'été avec des températures à 45 degrés, les fenêtres étaient fermées à cause du bruit, nous avions très chaud.

Effectivement, je me sens bien dans ma ville, j'aime ma ville, mais les bâtiments, il faudrait ...

Mme la MAIRE. - Il est certain qu'un métro qui s'aménage dans une ville, et un projet en cours de réaménagement d'un quartier, cela fait beaucoup de chantiers. Je comprends l'usure au bout d'un moment. Je l'entends, il est évidemment difficile de toujours tout concilier. Il faut se dire que ce mauvais moment doit passer et qu'ensuite cela sera mieux.

M. LADJICI. – Je vais répondre très brièvement, j'ai été cité par notre collègue Renaud Roux qui m'invite à l'humilité. Je pense qu'en termes d'humilité, chacun doit faire son exercice de conscience pour ne pas reprendre une formule d'un ancien ministre.

Sur l'humilité, je pense que quand cette mandature a commencé, dans tous les débats d'orientations budgétaires, je parlais de police municipale, ce qui m'a conduit à être insulté de dérive droitière...

M. ROUX. - Je n'ai pas insulté.

M. LADJICI. – Excusez-moi, le mot est mal choisi. Qui a fait de la surenchère en disant que c'était une dérive droitière ? Je me souviens de notre maire de Chevilly-Larue, qui disait qu'à Chevilly-Larue, il n'y aurait jamais de police municipale sous sa gouvernance ; nous avons tous le droit d'évoluer. Je ne le rejette pas.

En revanche, il ne faut pas parler de surenchère. Je pense que vous n'avez pas bien écouté, je parlais d'exemples concrets qui existent ailleurs avec 18 agents pour des villes de notre catégorie. La vérité est sans doute entre 6 et 18 agents, mais je donnais cet exemple pour alimenter la réflexion.

Sur le nombre de policiers municipaux que je préconiserais, vous le verrez dans quelques semaines, cela va venir, ne vous inquiétez pas, il y aura le temps du débat des municipales. Soyez patients.

Je regrette tout de même que nous pointions du doigt une personne. J'ai bien entendu les allusions à une présidente d'association. Cette personne est extrêmement honorable et je suis extrêmement fier de la connaître et de travailler avec elle. Je tenais à le dire publiquement.

J'ai relu tous les documents de cette association, évidemment je les connais, ce sont mes amis. Où est le problème ? Je le dis publiquement. J'estime que le travail fait est intéressant pour la commune, car il permet d'alimenter le débat.

Quand je regarde les différents sujets qu'ils ont mis sur la table, force est de constater que votre majorité y a répondu. Même si cela ne vous fait pas plaisir, car vous êtes membre de la majorité et il n'est jamais plaisant de voir quelqu'un dénonçant ce qui ne fonctionne pas, mais vous y avez répondu, cela fait donc avancer le débat et les sujets.

En démocratie, il n'est pas grave de ne pas avoir les mêmes prises de position et le même avis. Ce n'est pas une histoire de confrontation, mais plutôt la capacité que nous avons, collectivement, à tirer profit des positions de chacun, et d'en faire quelque chose de collectif, qui remporte l'adhésion de tous. Aujourd'hui, nous n'y sommes pas à Chevilly-Larue.

Je ne parlerai pas de politique nationale, car évidemment elle a des implications sur notre territoire, mais je pense que, déjà, si nous arrivons à parler de ce que nous pouvons faire à l'échelle de Chevilly-Larue, avec notre budget et nos moyens, nous aurons beaucoup avancé. Je pense que, pour partir au débat national, il faut se présenter aux élections législatives, cela se

passé à l'Assemblée Nationale. Je sais que nous sommes tous très intéressés par la politique nationale, mais elle ne se fait pas ici.

Les citoyens, venant assister au Conseil municipal, attendent des analyses et des réponses précises, sur ce qui peut être fait localement. Leur dire : « c'est à cause de l'État, pourquoi pas ? », mais dans ce cas, si la mission est impossible, il ne faut pas s'y atteler.

Le maire et l'équipe municipale doivent faire fonctionner notre ville avec le champ de contraintes qui s'applique à notre ville, et à toutes les villes à côté. Il ne faut donc pas passer une partie du débat à dire : « c'est la faute de Sarkozy, Hollande ou Macron », les Chevillais n'attendent pas cela de notre part.

Mme la MAIRE. - Vous nous autoriserez, tout de même, à émettre des points de vue sur le sujet, et à les revendiquer. Lorsque vous dites cela, cela laisserait entendre que nous ne serions pas en mesure de faire autrement que de gérer les contraintes.

Je me souviens d'un certain nombre de mobilisations mises en œuvre, où vous nous disiez : « De toute manière, c'est comme cela. Cela ne fera jamais bouger les choses », etc. Nous avons un exemple sous les yeux avec La Poste. Il ne nous est pas demandé de faire le travail de La Poste, nous sommes bien d'accord, mais le fait de se battre pour faire en sorte de faire revenir du service public, nous considérerons ensemble que la lutte est honorable. Je ne sais pas si nous y arriverons, mais pour autant, les mobilisations et revendications sont légitimes.

De la même manière sur la police, vous m'excuserez de considérer que qu'il est bien légitime que nous accusions les gouvernements successifs, cela serait trop facile de mettre tout sur la tête du gouvernement actuel seulement, nous sommes d'accord. Cela a commencé sous Sarkozy, cela n'a pas continué sous Hollande, il avait plutôt remis des agents dans les effectifs, dans un contexte national très lourd. En réalité, depuis les réductions d'effectifs de police nationale, menées dans le cadre de la RGPP par Nicolas Sarkozy, nous n'avons jamais retrouvé les effectifs, 15 ou 20 ans après, que nous avions au plan national et au plan local.

Je m'excuse de considérer que notre devoir d'élu municipal est bien de dénoncer ce recul de l'État. L'entrée sur le sujet est que le service public régalié assuré par l'État n'est pas suffisant, et cela n'est pas normal.

De la même manière, nous le disons sur l'école avec le manque d'enseignants dans les classes, où nous sommes obligés de nous battre au début de chaque année, et là, curieusement, personne ne nous dit que nous avons tort de manifester notre désaccord.

Par rapport à la surenchère, je voudrais ramener quelques éléments de réflexion, basés sur des statistiques constatées dans les autres communes, notamment portées par l'Association des maires. J'entends les propositions de certains qui sont de 15, ou 18, ou 19 agents, cela évolue. Dans le rapport sur l'Association des villes de France de septembre 2018, j'avais donné ce chiffre lors de notre séance spéciale sur les enjeux de sécurité. Nous constatons que la moyenne, pour les villes entre 10 et 20 000 habitants est à 4,5 agents. Nous, nous avons en tout 11 agents, dont 6 policiers municipaux et 4 ASVP. Dès que nous serons à effectif complet, nous n'en sommes pas loin, nous serons bien supérieurs à la moyenne constatée sur les villes de notre strate.

Il peut toujours être dit que nous pouvons fonctionner avec plus d'agents. Je ne vous cache pas que si nous avons la possibilité de mettre plus de crèches partout, plus d'ATSEM dans toutes les écoles, plus d'animateurs de rue, bien sûr, nous fonctionnerions mieux. Nul ne peut le contester.

Après, il s'agit d'une question de choix et de priorisation.

En démocratie, tout le monde a le droit de considérer qu'il faut mettre plus de policiers municipaux au sein de notre ville. Nous sommes dans une ville où certes, des problèmes existent, c'est vrai, pas non plus tant que cela.

Sur la question de l'armement, il n'est pas vraiment le meilleur moyen d'entamer le dialogue avec les personnes, que de les faire venir armés jusqu'aux dents.

Je vais vous livrer la petite expérience que nous sommes en train de mener avec Philippe Komorowski et l'ensemble des élus de la majorité municipale. Nous essayons d'organiser des petites rencontres, des promenades, et des circuits dans le quartier Sorbiers le soir. Nous essayons de mieux comprendre les plaintes des riverains sur des regroupements en pied d'immeuble, ou dans les halls, nous allons à leur rencontre, discutons avec ces personnes, essayons de comprendre quels sont leurs problèmes, leur tendon la main là où c'est nécessaire, et aussi leur dire là où ils dépassent le champ de l'acceptable, et le champ du vivre ensemble. Nous tentons donc de les remettre face à leurs obligations.

Si nous y allions armés jusqu'aux dents, je ne suis pas sûre que nous soyons très bien accueillis. Le fait d'y aller avec nos seules petites vestes et chaussures de ville, suffit à régler le problème. Depuis 3 semaines, nous avons fait 10 ou 11 circuits, et nous les faisons fuir pour l'instant.

Je veux bien entendre qu'il faudrait armer jusqu'aux dents la police municipale, mais entre nous, j'ai surtout l'impression que si nous avions plus de gardiens d'immeuble, plus de service public dans ces quartiers, cela créerait suffisamment de lien social.

J'ai entendu Monsieur poser la question de la mission des agents des services publics, je partage ce qu'il a dit, mais je voudrais y ajouter la question des parents. Ils sont les premiers concernés pour savoir ce que fait leur enfant, en particulier lorsqu'il a moins de 18 ans.

Nous nous rendons compte que parfois, la déclaration de guerre à tout le monde ne permet pas de mieux à avancer sur un sujet. Au contraire, il faut se positionner dans une logique de dialogue et essayer de comprendre les problèmes des uns et des autres.

J'avais lu, la dernière fois, un extrait d'article de Bernard Gauducheau, Maire de Vanves, Conseiller régional d'Ile-de-France qui lui-même s'interrogeait. Pendant longtemps, il avait porté l'idée qu'il fallait que la police municipale soit armée. Il est revenu sur son point de vue en considérant que cela conduisait à l'escalade, et que le rôle de la police municipale était de pouvoir s'appuyer sur une police nationale, qui remplisse complètement son rôle.

Il faut peut-être essayer de s'extraire un peu des passes d'armes un peu gratuites, essayer de rentrer dans les sujets avec beaucoup de sincérité.

Mon sentiment sur les problèmes rencontrés aujourd'hui : que ce soit dans le quartier Sorbiers Saussaie, au centre des attentions depuis tout à l'heure, mais il ne s'agit pas du seul quartier où il y a des problèmes, dans d'autres quartiers de la ville ou dans d'autres villes de France, et notamment, dans les grandes zones urbaines comme les métropoles, il faudrait tout simplement un peu plus d'humain, un peu moins de précarité, un peu moins de pauvreté, un peu moins de personnes entassées dans des logements, sans avoir la possibilité d'y faire face. C'est cela, le problème social que cela pose.

Excusez-moi de vous dire, la question, réduite au seul aménagement urbain, est extrêmement réductrice. Je voudrais livrer à notre réflexion collective une réaction qui, je dois dire, m'a

surprise lors d'une réunion menée par Valophis, dans le cadre des réhabilitations.

Beaucoup de personnes étaient présentes dans la salle, environ 80, venues pour écouter Valophis décrire le projet de réhabilitation, et une personne, au gré des questions, s'est tournée vers moi, pour me demander, le devenir de l'emprise de la future Maison pour Tous.

J'ai commencé mon explication par le positionnement du parc, j'avais l'impression que cela serait le mieux accueilli par les personnes de la salle. Figurez-vous que j'ai eu une levée de boucliers dans la salle, de nombreuses personnes ont plutôt râlé. Il s'agissait d'une rumeur, qui soudain s'exprimait. La personne, ayant posé la question, a dit : « Ah non, surtout pas ! ».

Elle a ensuite expliqué sa réaction. Il s'agissait de dire, qu'à cet endroit, s'agglutinaient désormais des regroupements tard le soir, et que mettre un parc, à cet endroit, n'était pas une bonne solution pour lutter contre ce phénomène d'incivilités. Après avoir situé le parc plus en dessous, en vis-à-vis avec la future Maison pour Tous, et en lien direct avec la place Nelson Mandela, et qu'à cet endroit-là, un petit projet immobilier était prévu, la personne a dit : « Oui, surtout, il faut qu'à cet endroit des bâtiments soient positionnés ».

Des convictions et des certitudes sur le sujet sont possibles, je pense néanmoins qu'il faut être, les uns et les autres, plus nuancés, et je ne jette la pierre à personne en disant cela.

En l'occurrence, un avis concret s'était exprimé, partagé par la salle, représentative de toutes les personnes résidentes, locataires des bâtiments alentour.

Je pense que l'écoute de ces personnes est importante car elles expriment leur volonté.

D'autres interventions ?

(Aucune.)

Je pense que nous avons été assez loin dans les échanges. Je me réjouis d'ailleurs que nous ayons pu évoquer autant de questions.

Je propose que nous reprenions le cours officiel de notre séance, si personne n'y voit d'objections.

(La séance est reprise à 22 h 52.)

Mme la MAIRE. - Je déclare ouverte notre séance de notre Conseil municipal et je propose aux membres du Conseil de s'exprimer en leur nom propre ou au nom de leur groupe, s'il le souhaite, à partir de maintenant.

M. TAUPIN. - Contrairement à M. Ladjici, je pense que la discussion que nous venons d'avoir avec la salle, est fort intéressante, et a permis d'éclairer les Chevillais présents.

M. LADJICI. – Je n'ai pas dit le contraire.

M. TAUPIN. - Je me réjouis, en tout cas, de cette participation et des échanges que nous avons eus, très intéressants.

Le débat d'orientations budgétaires est toujours un moment important dans nos institutions démocratiques locales. Il s'inscrit dans un contexte politique particulier. Nous sommes à la fin du mandat, des 6 années de mandat, depuis 2014. Je crois qu'il est à la fois un bilan et une perspective pour l'avenir.

Effectivement, Chevilly-Larue n'est pas une commune isolée au milieu de rien.

Le tissu urbain de la région parisienne, de la métropole du Grand Paris, de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, du département, a incontestablement un impact sur la politique que nous menons localement.

Nous nous inscrivons aussi dans un contexte politique national, voire Européen, qui parfois nous interroge et nous inquiète.

Nous constatons que des situations de tension sociale politique, alors que nous sommes confrontés au dérèglement climatique entraînant un déséquilibre de notre écosystème, et une ville comme la nôtre est au cœur des problématiques que je viens de vous exposer, une problématique de zone dense, une zone urbaine de banlieue parisienne.

Les Chevillais peuvent vivre tout cela, d'ailleurs, de manière apaisée, mais peuvent aussi connaître des difficultés. Le rôle de notre commune est de proposer des services qui répondent aux attentes de la population : petite enfance, écoles, centre de loisirs, culture, équipements sportifs, services aux personnes âgées, mais notre programme de construction aussi, la ZAC Anatole France, la rénovation du quartier Sorbiers-Saussaie, sont aussi une manière de répondre à ces attentes, pour aussi proposer dans le cadre de l'éco-quartier Anatole France et la ZAC des Meuniers, des bâtiments peu énergétiques et permettant aux habitants aussi de faire des économies, tout en préservant l'environnement.

Concernant la transition écologique : la commune de Chevilly-Larue a donc le devoir de s'adapter aux effets du dérèglement climatique, il s'agit d'une forme de résilience douce car nous avons anticipé ces actions avec notre réseau de géothermie, depuis maintenant presque 35 ans.

Les actions, dans le cadre de nos agendas 21, le premier entre 2011 et 2015, et le second entamé en 2018 qui devrait s'achever en 2025, permettent de mener des actions concrètes pour accompagner la transition écologique.

Ce travail mené par la ville pour accompagner et conseiller les Chevillais, dans cette phase de transition, est nécessaire.

Mme la MAIRE. - Merci Laurent Taupin.

Mme RIGAUD. - Le débat d'orientations budgétaires est toujours un moment important.

La preuve en est, avec le débat que nous avons eu tout à l'heure avec le public, sur les enjeux, le bilan en quelque sorte aussi, de ce qui s'est passé dans cette mandature.

Le moment de travail est intense avec l'administration, pour préparer, voir au niveau des associations et des subventions que nous versons, la traduction par des projets sur les réalisations sur le territoire. Force est de constater, tout de même, que malgré un contexte difficile, nous ne reviendrons pas sur les dotations budgétaires de l'État qui n'en sont plus, la taxe d'habitation qui est en voie de suppression, sans que nous sachions exactement ce qui va se passer. Nous avons l'impression, que la taxe d'habitation est supprimée, sans savoir comment elle sera compensée.

Je pense que nous avons une expérience assez douloureuse sur les compensations de l'État qui dit toujours : « cela sera compensé à l'euro près », et nous savons ce que cela veut dire après. Si nous prenions l'historique de toutes les charges transférées et les compensations obtenues en face, je pense que nous aurions des surprises et verrions tout ce qui n'a pas été compensé.

Le contexte municipal est assez compliqué du fait des coupes budgétaires du Gouvernement. Pas

de dotation, pas de compensation, suppression aussi de ce que nous appelions la taxe professionnelle, la municipalité n'a maintenant plus la main sur ces taxes.

Cela sera, comme disait Mme la Maire tout à l'heure, transféré à l'EPT, je ne comprends pas toujours, le Grand Paris ou l'EPT, bref, cela n'est plus de notre ressort.

Tout cela constitue de nombreuses incertitudes, et nous avons, tout de même, réussi à tenir un budget et à réaliser des opérations.

Je regardais un peu le texte, et j'ai observé que nous avons tout de même réalisé un excédent brut de fonctionnement, honorable, au vu de toutes ces contraintes. Nous dégageons, tout de même, un excédent de fonctionnement, qui permet d'investir.

J'ai remarqué aussi par rapport à la dette, que nous ne sommes pas une commune, comme certains le disent, trop endettée. Le ratio de désendettement est en dessous de 10 ans.

Par rapport aux communes avoisinantes, je pense que c'est très intéressant, nous avons beaucoup de dettes mais notre ratio est, tout de même, bon.

Tout cela pour dire que j'ai eu beaucoup de fierté à travailler avec cette municipalité, beaucoup de fierté d'avoir pu réaliser les équipements faits ensemble. Par exemple, la rue du Berry dans mon quartier a été entièrement refaite, et a réellement plu aux résidents du quartier ; pour de tels aménagements, mon groupe et moi-même sommes contents d'avoir appartenu à cette majorité, d'avoir travaillé et cheminé ensemble.

M. LADJICI. - J'avais prévu une intervention assez longue sur le bilan. Soit je la fais, et je vous assomme tous, soit je revois les choses vu leur avancée, sachant que nous avons déjà traité pas mal de sujets. Je vais faire assez court.

Je suis ravi d'être avec vous ce soir, pour le dernier débat d'orientations budgétaires de cette mandature. Ce moment fort vient clôturer une mandature riche en débat, et parfois même en confrontation. J'estime que tous les élus de ce Conseil municipal ont joué leur rôle, en faisant vivre notre démocratie locale. Je suis extrêmement fier d'avoir siégé dans ce Conseil municipal comme élu.

Passer 6 ans en tant que conseiller municipal, cela nous change complètement, nous n'abordons pas les choses de la même manière. J'ai appris beaucoup, même grâce aux personnes de la majorité, car le débat et la confrontation nous font avancer et grandir. Je voulais vous remercier, il est rare que je fasse des remerciements à la majorité, mais globalement il était utile que nous puissions débattre et avancer tous ensemble, donc je vous remercie chers collègues.

Je voulais d'abord, et nous l'oublions souvent car nous nous parlons beaucoup, j'espère que nous agissons aussi, remercier notre administration qui permet que ces débats puissent avoir lieu. Je voulais donc saluer toute l'administration de Chevilly-Larue, qui a toujours été présente. J'ai rarement senti que j'étais un élu de l'opposition face à cette administration, j'ai toujours eu des réponses de personnes extrêmement professionnelles. Je n'oublie pas les techniciens qui ont toujours fait en sorte de nous donner du bon son, les documents à nous faire signer. Il existe un vrai service public avec des personnes extrêmement engagées.

Je voulais donc vous remercier aussi. Il faut bien que nous terminions la mandature avec un clin d'œil positif, sachant que la campagne va commencer.

Je tiens à dire que les désaccords exprimés ici, vous le savez, cela doit être pareil du côté de la

majorité je pense, n'ont jamais eu de caractère personnel. Je pense que nous sommes tous ici motivés par un seul objectif : faire avancer les projets, chacun avec notre appréciation et nos cultures politiques.

Je n'oublie pas notre sténotypiste, qui a dû faire preuve de patience et d'ingéniosité, pour retranscrire nos interventions, nous parlons parfois un peu vite, moi le premier, je voulais donc vous rendre hommage.

Si vous le permettez, Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais quand même rendre hommage à nos deux collègues disparus, Christian Hervy qui a siégé à nos côtés dans ce Conseil municipal, j'avais des désaccords profonds avec lui, mais je voulais dire ce soir publiquement tout le respect que j'ai pour lui. Quand vous arrivez à 27 ans dans un Conseil municipal, et que vous avez quelqu'un comme Christian Hervy face à vous, même si nous n'étions pas d'accord avec des cultures politiques différentes, globalement cela m'a fait grandir. Il était quelqu'un d'assez redoutable politiquement, il était très expérimenté, j'ai beaucoup appris, grâce à lui, à Chevilly-Larue.

Je pense aussi à notre collègue Thierry Machelon, qui siégeait dans le groupe des Républicains, qui manque aussi beaucoup à cette assemblée. Il avait une sincérité des prises de position qui nous sortait du débat politique.

Je ne reviens pas sur le bilan de cette majorité, j'avais beaucoup de choses à dire, mais je pense que nous avons abordé beaucoup de points. Les élections municipales nous permettront de débattre. J'appelle cela une fête démocratique, car les équipes, la majorité et les deux oppositions, seront représentées.

À titre personnel, j'ai hâte de voir les projets des uns et des autres. J'espère que nous ferons un débat propre et simple qui donnera envie à tous les Chevillaises et Chevillais de participer aux élections municipales.

Vous le savez, je suis en opposition totale avec vos projets sur l'urbanisme, la sécurité, même si des évolutions ont eu lieu, je pense que nous n'y sommes pas encore.

Sur le commerce, des efforts ont été faits, et je me félicite qu'il y ait eu le bistro d'Oliv, mais pour être sincère et honnête, il n'existe que parce qu'il dispose de conditions exceptionnelles comme la franchise de loyer. Cela interroge sur la capacité des commerçants à rester, à investir sur leurs fonds propres. Je serai heureux à Chevilly-Larue, lorsque beaucoup de commerçants seront implantés (sans franchise de loyer) pérenniseront leur activité.

Sur un autre sujet qui m'est cher, celui de la culture : j'ai un point de satisfaction, Élisabeth Lazon ne s'est pas beaucoup exprimée, elle est la présidente du Conseil d'administration du Théâtre. Selon moi, le théâtre est l'un des exemples de la manière de gérer une municipalité : chacun des groupes politiques était représenté au Conseil d'administration, l'ambiance y était assez remarquable, chacun a pu exprimer ses idées, les partager. Je voulais vous rendre hommage Élisabeth, vous avez toujours été extrêmement bienveillante. Cela correspond à ma conception d'une municipalité, pas des débats politiques jusqu'à minuit, non, il s'agit d'associer tous les citoyens, quelles que soient leurs obédiences, leur appartenance politique et de les fédérer autour d'un projet politique local, que l'on soit de gauche, de droite ou du centre. Ce qui est important est de partager des valeurs et de les mettre en pratique avec une politique municipale.

Je m'arrête là. Merci à tous. Vraiment, j'avais beaucoup de choses mais je pense que l'heure étant

assez avancée, je m'arrêterai là.

Pour conclure, je souhaite à chaque équipe bon courage. Nous allons nous voir souvent dans les mois qui viennent. J'espère qu'un changement de majorité aura lieu, comme vous espérez rester en place, il s'agit du jeu démocratique.

J'espère que nous arriverons, collectivement, à intéresser les Chevillais et que nous leur donnerons vraiment envie, par notre niveau et nos propositions, de venir participer aux réunions et de venir voter. En tout cas, je porterai cela avec l'équipe que j'ai l'honneur de mener, je souhaite à chacun bon courage, et que le meilleur projet pour Chevilly-Larue l'emporte.

M. PIERRE. - Bonsoir à tous. Mme Ponotchevny n'a pu être parmi nous ce soir. Elle s'en excuse. Je vous lis l'analyse qu'elle a cependant effectuée sur le rapport d'orientation, pas sur le document remis ce soir sur la table, et je le regrette beaucoup, car nous aurions pu l'analyser avant.

Tout d'abord la présentation du document, je parle bien du rapport de 33 pages, de mots, de chiffres, pourcentages, alignés et exempts de la moindre couleur et du moindre tableau propice à capter l'attention, l'intérêt et la compréhension du sujet.

Vous allez encore nous dire : « quand vous voterez le budget, nous ferons des PowerPoint. Vous négligez, tout de même, les 28 personnes de votre majorité, qui votent ce budget.

Votre logiciel « Latitudes Business Intelligence » aurait dû être une aide pour cette présentation.

Ceci est d'autant plus regrettable, compte tenu du travail important qu'il a engendré, et dont nous sommes parfaitement conscients.

En ce qui concerne l'évolution des finances locales, ce rapport d'orientations budgétaires s'est montré précis par exemple en matière de suppression de la taxe d'habitation et des réductions de dotations, ainsi que sur le rapport sur la Métropole du Grand Paris et l'EPT. Le rapport est plus discret en ce qui concerne le Département et la Région.

Conjoncture économique en France :

Un budget en 3D : déficit, dette, dépenses publiques.

- Un déficit public deux fois plus élevé que celui de la zone euro, le deuxième derrière l'Italie.
- Une dette qui continue d'augmenter en 2019. Cette année 23 pays sur 28 se désendettent. La France fait partie des 5 pays qui continuent d'augmenter leur dette.
- Le plus haut niveau de dépenses publiques en Europe en 2020.

Trois ans de quinquennat, trois chiffres à retenir :

- La dette publique a augmenté de 190 Md€,
- Les dépenses publiques ont augmenté de 68 Md€,
- Le déficit de l'État est lui-même à 25 Md€.

La dépense publique augmentera encore de 23,5 Md€ en 2020. Au total sur 3 ans, la dépense, hors crédit d'impôt, aura progressé de 68 Md€.

La charge de la dette demeure problématique : Si elle diminue grâce aux taux d'intérêt

extrêmement bas, voire négatifs, la dette a un coût, près de 40 M€ ! Sa charge constitue le deuxième poste budgétaire de l'État, après celui de l'Enseignement, et avant le budget de la Défense.

25 Md€ correspond au tiers des recettes de l'impôt sur le revenu, ou l'équivalent du budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, ou encore 9 fois le budget de l'agriculture ou de la culture.

Le déficit public enregistre la plus faible baisse depuis 10 ans !

En montant, le déficit budgétaire de l'État est d'environ 1,8 fois supérieure au montant du déficit public !

Caractéristique budgétaire de la Ville :

Structure et gestion de la dette, page 17 du rapport :

- Absence de tableaux rendant rébarbatif ce paragraphe.
- Absence de tableaux page 18 par organismes prêteurs.
- Absence de tableaux des 19 lignes de crédit.
- Absence d'encours de dette par habitant, attendons le budget.

Épargne brute et épargne nette : aucun tableau rétrospectif et prospectif de ces épargnes sur plusieurs années.

Plan pluriannuel d'investissement : absence de chiffrage et de projection au-delà de 2020.

Enseignement : petites fautes à corriger page 23 : 2 174 élèves en 2018 et non 2019.

Sectorisation des collèges : aucune information sur ce sujet important.

À la rentrée 2020, entre 40 et 60 élèves selon certains, une trentaine selon le Conseil départemental, répartis entre 3 collèges Jean Moulin, Liberté à Chevilly-Larue et Chérioux à Vitry.

C'est la fin définitive du principe des collèges communaux, empêchant aux enfants de participer à des projets de ville, et mettant en danger l'homogénéité des établissements scolaires, sans parler de problème de sécurité de transport pour les enfants de 11 ou 12 ans.

Création d'un nouveau groupe scolaire dans l'éco-quartier :

- Prudence sur son implantation pour éviter les nuisances sonores envers les riverains proches selon un exemple déjà connu, et la gestion problématique de la circulation automobile aux alentours.

Tranquillité publique et sécurité :

- Le secteur est toujours à la peine au niveau du budget (moins de 2 % du budget) au niveau du personnel et de l'équipement ! La sécurité est contrainte au rabais. Nous sentons un passage obligé vers une police municipale de la majorité, face à l'opposition en cette période électorale.

Évolution prévisionnelle pour 2020 :

Commerce :

- Une subvention de la MGP de 332 500 € nous laisse songeurs ! Quelle étude d'attractivité de la ville a été entreprise, afin d'élaborer une stratégie et un plan d'actions efficace ?
- Les nouveaux aménagements prévus pour la revitalisation du cœur de ville (page 17) auraient pu être développés plus largement et nous laissent sur notre faim.

Politique des solidarités :

- Que devient à ce propos l'ancienne structure de la crèche et de la PMI décentralisée de l'avenue Franklin Roosevelt ? Comment cette structure existante va-t-elle évoluer ?
- Aucun commentaire sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) qui se substituerait au compte administratif et au compte de gestion en 2022-2023.
- Aucun commentaire sur la mise en place d'une comptabilité analytique permettant une meilleure appréciation des coûts par services.

En conclusion, nous pouvons résumer la nouvelle obligation pour les collectivités de la manière suivante : « dépenser mieux, tout en dépensant moins ».

Des difficultés de mise en œuvre de cette consigne pourraient néanmoins se faire rapidement sentir, dans la mesure où l'État leur transfère sans compensation de nouvelles charges (dématérialisation, état civil, urbanisme, réforme des statuts de la fonction publique, prélèvement à la source...).

Rappelons que les collectivités locales ne représentent qu'une part marginale de la dette, tout en constituant une part prépondérante de l'investissement public et du carnet de commandes des entreprises.

Au vu de cette présentation dont la structure et la documentation nous laissent insatisfaits, nous nous abstenons d'un vote favorable sur ce rapport. Mais il n'y a pas de vote.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE. - Oui, il s'agit d'un « dont acte ».

Pour préciser par rapport à certains éléments de votre propos, nous n'en sommes qu'à la phase d'orientations budgétaires. Pour ce qui est des documents un peu chiffrés et techniques que vous avez évoqués, nous trouverons ces précisions lors du vote du budget.

Mme LAMRAOUI BOUDON. – Je vais être très brève, Madame la Maire. Tout d'abord, je voudrais remercier André Deluchat pour le travail accompli en tant qu'adjoint aux finances. Cela a été un plaisir de travailler ensemble, travail parfois un peu houleux, mais en tout cas, avec plaisir.

Je voudrais remercier l'administration dans son ensemble et j'ai une petite pensée pour un greffon qui gère son service d'une main de maître.

Je ne vais pas être longue ce soir, je pense que les débats ont été riches et importants. Nous, élus de la majorité, avons maintenu depuis 2014, en dépit des 30 M€ en moins, le cap des services publics et de la solidarité, car nous sommes convaincus que les services publics permettent de lutter contre les inégalités, nous suivons donc Mme la Maire.

Je vous remercie.

M. ISSAHNANE. - Une fois n'est pas coutume j'ai préparé un discours qui résonne un peu au-

delà du contexte du DOB, mais je l'ai voulu ainsi.

Je voudrais introduire mon propos sur l'événement qui s'est passé, notamment les attaques racistes qui ont visé un des candidats à la future élection, un conseiller municipal de Chevilly-Larue. Je voudrais lui dire toute ma solidarité vis-à-vis de ces attaques indignes, et je voudrais ajouter que ce climat n'est pas là par hasard.

Il y a tout juste un an... Souvenez-vous... Quels mots blessants n'avons-nous pas entendus pour discréditer les gilets jaunes jusqu'à notre gauche, à mon grand regret. On les a accusés, tour à tour, d'antisémites, de racistes, de populistes, d'extrême droite, mais que voit-on depuis septembre ? Eh bien que le racisme et l'antisémitisme ne viennent pas forcément d'en bas. Ils viennent plutôt d'en haut. En ce moment, c'est la curée, c'est *open bar*, c'est couscous à volonté, c'est : « Si tu n'as pas insulté ton musulman, tu as raté ta vie ».

Où sont ces bonnes âmes qui reprochent à la plèbe ses bas instincts tout en étant absentes du déversement de haine actuel... Sous prétexte de je ne sais quel principe républicain idéalisé à l'extrême jusqu'à exclure et discriminer... Mais depuis quand un principe peut-il justifier le racisme le plus crasse, le rejet le plus abject, l'humiliation d'une mère vis-à-vis de son fils devant la France entière ?... Que n'avons-nous pas entendu ou vu ces dernières semaines ?... Aucune bassesse n'aura été épargnée à nos compatriotes de confession musulmanes :

- du prosélytisme sournois aux frères musulmans ;
- de la comparaison au nazisme à l'uniforme SS ;
- de la cinquième colonne au terroriste en puissance derrière chaque Djellaba, voile, barbe ou même patronyme.

Je vous rassure tout de suite l'islam ne s'attrape ni avec les yeux ni en mangeant Hallal... Mais attention, et ce n'est pas moi qui le dis, je citerai un homme célèbre : « En vérité, je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits, de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. », évangile selon Saint Matthieu, chapitre vingt-cinq.

Car ne l'oublions jamais, nous sommes potentiellement tous le musulman de quelqu'un... Les handicapés, les homosexuels, les résistants et les communistes ici présents en savent quelque chose... L'extrême droite ne s'arrêtera pas aux musulmans. Loin de là.

Depuis maintenant 40 ans, je n'ai jamais vu autant de haine se déverser ainsi en France. Croyez-le ou non, nos compatriotes musulmans et musulmanes ont peur, peur pour leur avenir dans ce pays, peur pour leurs enfants, peur pour leur vie...

Et tout cela pourquoi ?... C'est question une essentielle... Sa réponse l'est tout autant. Pour ma part, voici un indice. Je citerai un article du 19 juillet du journal Le Monde, sur la révolte des gilets jaunes et la perception des gilets jaunes dans les quartiers riches de Chevilly-Larue : « Après les violences sur les Champs-Élysées, la panique s'était emparée des habitants des arrondissements voisins. Elle est arrivée d'un coup, comme une soudaine chute de grêle au cœur d'un hiver doux. Elle a saisi ceux qui s'y attendaient le moins, s'est glissée dans les maisons et s'est faufilée dans les esprits. Le samedi 1^{er} décembre 2018, la peur s'est abattue sur les beaux quartiers de Paris. Elle a revêtu une couleur, le jaune, celle des gilets du même nom, et un slogan « sus aux riches », qui les fait encore frémir.

Pour la première fois de leur vie, les habitants des 8^e et 16^e arrondissements de Paris, les plus huppés de la capitale, ont subi la violence aux portes de leurs appartements, craignant pour leurs

biens et parfois pour leur vie. »

Les plus inquiets et les plus fortunés ont recours à des sociétés de sécurité privées. Quelques hôtels particuliers s'équipent de *safe room*, pièce sécurisée avec eau, nourriture et moyens de communication pour se replier en famille en cas de grabuge. L'habitude est rapidement prise de s'exiler tous les week-ends. Les maisons de campagne sont ouvertes dès le vendredi après-midi jusqu'au dimanche tard dans la nuit, les chambres d'hôtel réservées d'une semaine à l'autre.

Ils ont beaucoup raconté leur mésaventure dans les dîners en ville, et la terreur s'est propagée tel un poison, de table en table, de déjeuners en soupers, de coups de téléphone en messages, avec un terrible constat partagé par tous : c'est bien eux qui étaient visés, les nantis, les riches ou supposés l'être, ces privilégiés dont la foule en colère demandait la tête.

« J'ai vécu dans des pays violents mais, pour la première fois de ma vie, j'ai eu peur » renchérit Isabelle, cadre dans l'assurance, qui habite le 16^e arrondissement avec son mari et ses deux jeunes enfants.

« Il y avait cette fumée permanente, des barricades partout, le bruit des bombes lacrymogènes résonnait dans les appartements », « C'était la guerre » résume Didier, cadre commercial de 43 ans, locataire à deux pas de l'Etoile. Le 1^{er} décembre, de retour d'un déplacement professionnel en Polynésie, il a eu un mal fou à regagner son domicile, situé dans une petite rue jouxtant l'Etoile. Une galère qui a duré un mois.

La peur n'épargne personne, retraités, familles, simples salariés, mais aussi les grandes fortunes. Certains puissants perdent leur sang-froid. Dans les jours et les semaines qui suivent les violences du 1^{er} décembre, une poignée de grands patrons, qui ont l'oreille du président, appellent affolés leur ami Emmanuel Macron : « Il faut céder comme en 68 ! », lui répètent-ils en substance. Tout à leur frayeur, d'aucuns vont même jusqu'à suggérer le rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Plutôt tout lâcher que finir sur la guillotine.

Un an après, que titre le JDD ? « Sondage. Face à l'islam, les Français s'inquiètent »... Un sondage publié dans le JDD qui met pourtant en 7^e priorité des Français la laïcité, derrière les inégalités, l'emploi, l'environnement.

Et qu'a fait le président de la République avec son gouvernement de la République En Marche ? Je cite pour cela notre confrère François Ruffin, député à l'Assemblée nationale : « Il faut voir la cohérence de sa séquence. Quand est-ce apparu ? Au moment du grand débat, dans les quatre thèmes retenus, il choisit l'immigration. Alors que sur les ronds-points, cela figure fort peu dans les cahiers de doléances, surtout tournés vers le social, la démocratie. Alors que, par exemple, les questions de santé, bien plus prégnantes dans les campagnes, sont évacuées du grand débat. À quoi joue-t-il alors, dans un moment de débordement populaire ? À diviser le peuple, les « Blancs » de la ruralité contre les enfants d'immigrés des quartiers. Ces gens semblent être prêts à tout Eux qui ont eu si peur il y a un an pour détourner la colère d'eux-mêmes quitte à créer un climat de quasi-guerre civile. »

Et le Président de la République veut s'adresser sur ce sujet à tous les Français. Pour cela, il choisit un journal d'extrême droite, 102^e en termes de diffusion. L'islam est en crise, dit-il. La maman attaquée par l'élu facho est téléguidée par l'islam politique et les frères musulmans, mais le président Macron doit, à un moment de sa vie, se regarder dans un miroir. Lui qui ne peut pas sortir un orteil sans se faire insulter par le peuple de France...

L'islam est en crise ? Oui, il est en crise, comme le musulman, comme le Français qu'il est... Comme le retraité, l'urgentiste, l'infirmière, le pompier, le policier, le cheminot, le postier, les directeurs d'école qui se suicident, la planète qui brule, le salarié malgré son emploi qui est obligé d'aller au Secours populaire pour vivre, le précaire, l'étudiant qui s'immole, l'agriculteur, l'enseignant de Seine Saint Denis et d'ailleurs et les maires.

N'oublions jamais ce chiffre. L'État a ponctionné ces dernières années plusieurs dizaines de millions d'euros € à Chevilly-Larue. Les gouvernements successifs nous ont fait les poches, ici à Chevilly-Larue (94550). Ni vu ni connu. Et le hold-up est habillé de légalité.

Combien de médiathèques ? Combien de terrain e football ? Combien de crèches ? Combien d'actions envers nos aînés ? Combien d'associations soutenues ? Combien de fonctionnaires au service de nos administrés ?...

Le crédo de la classe dominante a toujours été de sauver ses privilèges quitte à détruire un pays.... Plutôt Hitler que le Front populaire, disait-on avant. Plutôt Marine que Mélenchon. Plutôt la peste brune que l'espérance égalitaire, écologique et démocratique. Le capitalisme débridé s'est toujours satisfait des régimes fachistes aujourd'hui comme hier : de la Hongrie de Orban aux USA de Trump en passant par le Brésil de Bolsonaro.. Pourquoi pas en France ?

Et avec tout cela vous croyez qu'ils en ont assez ? Non, ils continuent la marche forcée. Plus d'ultralibéralisme, plus de Thatchérisme, plus de reaganisme 40 ans après alors qu'ils ont échoué partout.

La réforme des retraites va transformer nos séniors en caissiers à Intermarché.

La réforme du chômage va jeter dans les bras de la misère des centaines de milliers de nos concitoyens.

Le budget de l'État pique directement dans nos poches, c'est-à-dire dans les caisses de la sécurité sociale pour un porte-avion supplémentaire, pour alléger nos riches de la peur de l'impôt, pour les Jeux olympiques de Coca Cola.

La suppression de l'Observatoire de la pauvreté, le thermomètre qu'on brise pour cacher sa maladie.

L'explosion du budget de l'Élysée, l'indécence n'a pas de bornes.

Une prime de mercenaire ou fonctionnaire pour aller sauver la Seine Saint Denis

Tout cela sur fond de politique de la caisse vide généralisée, car que voit-on ?...

- Le problème, ce n'est pas que l'hôpital va mal. C'est qu'ils font exprès qu'il aille mal. Tout comme la poste, la justice, l'école. Et pourquoi ? Pour le privé, le dogme de l'initiative privée censée être la meilleure réponse à tous nos maux...

Mais est-ce si vrai ? Est-ce que ce dogme se vérifie sur le terrain ? Non, bien sûr... Un exemple récent : ces derniers mois, on découvre la présence d'os, de vis et autres corps étrangers dans des purées toutes préparées dans la cuisine centrale du groupe ELIOR basée à Thiais. Rappelons au passage la réponse de notre municipalité à ce besoin essentiel qu'est la restauration. Je vous fais un quiz. La masse salariale.

Et comment réagissent les intéressés ? Il faut lire les communiqués pathétiques des villes Chilly Mazarin ou Chennevières sur Marne.

La ville de Thiais, elle, indique ne pas avoir été informée par le groupe. Dans un communiqué, alors que l'enquête était déjà en ligne sur le site de France Info, la ville de Thiais a indiqué avoir appris ces incidents par voie de presse et rappelle que « la cuisine centrale de Thiais, qui a préparé ces repas est gérée par délégation sous la responsabilité exclusive de la société Elios. » Passez votre chemin, on n'est pas responsable.

Le discours se radicalise car la réalité se radicalise.

Pour finir, je citerai de nouveau mon camarade François Ruffin, député de la Somme, qui je pense a bien saisi le moment politique.

« On le sait, désormais : ils iront jusqu'au bout.

Ils raseront les forêts.

Ils videront les mers des thons, des baleines, des sardines.

Ils pressureront les roches. Ils feront fondre les pôles. Ils noirciront l'Alaska.

Ils réchaufferont l'atmosphère jusqu'à ébullition.

Ils nous vendront un air coté en Bourse.

Ils affameront des continents.

Ils sauveront les banques avec nos retraites.

Ils solderont les routes, les îles, les jardins publics au plus offrant.

Ils spéculeront sur nos maisons, notre santé, notre éducation.

Ils mettront, à force de stress, la moitié des travailleurs sous antidépresseurs et l'autre moitié au chômage.

Ils lèveront des impôts sur nos égouts, nos chaussettes, notre haleine, plutôt que de toucher à leurs bénéfices ».

Je rajoute : ils déclencheront aussi apparemment des guerres civiles.

Le doute n'est plus permis : qu'on les laisse faire, et tout cela ils le feront.

Voilà leur programme pour ne rien changer, ou si peu, pour préserver leurs privilèges, leurs dividendes, leurs jets privés, leurs allers-retours en classe affaires, pour se bâtir des ghettos sociaux, sécuritaires, climatiques.

Alors, ne les laissons plus faire !

C'est dans ce cadre que notre ville, Chevilly-Larue doit continuer à résister face à ce marasme ambiant et à cette chute vers l'abîme. Ce n'est pas une question de choix de couleur des rideaux qui nous appartient de faire dans quelques mois dans une petite municipalité de 20 000 habitants. C'est une question pratiquement de survie. Il s'agit de préparer l'avenir, non seulement à la résilience climatique, mais aussi à la résilience fachiste qui jette son ombre sur nos vies et celles de nos enfants.

Merci.

(Applaudissements.)

Mme la MAIRE. - Merci.

M. DELUCHAT. - Je voulais intervenir sur le rapport d'orientations budgétaires.

Je partage de nombreux points de l'intervention d'Hadi Issahnane, que je ne connaissais pas.

Après, nous sommes dans un débat, qui dépasse y compris les différentes sensibilités politiques et pour ce faire, j'ai une règle que je m'applique aujourd'hui, nous sommes dans une République sociale et laïque, nous avons des lois, la loi de 1905, qui fait que les signes religieux, la religion musulmane, les religions sont respectées dans le domaine privé, tout cela provient de ce débat aujourd'hui monté en épingle, par ce qui s'est passé en Bourgogne, dans cette affaire.

Nous pouvons être tous d'accord, ensuite je le dis, je n'engage que moi, pas mon groupe dans cette affaire, je pense que nous devons avoir aujourd'hui raison gardée sur certains aspects, et reconnaître que tout n'est pas tout blanc et tout n'est pas tout noir.

Dans cette affaire, sur la réflexion, sur les enseignements et l'analyse que nous avons de phénomènes produits ces derniers jours, nous pouvons avoir des avis un peu différents, sachant que derrière, nous ne tirons pas les ficelles.

Le pouvoir politique et économique vise à stigmatiser l'ensemble des musulmans.

Je crois que nous serons d'accord sur ce terrain, pour ce combat, pour que nous ne stigmatisions pas l'ensemble des musulmans dans cette affaire.

Ensuite, je partage tout ce qu'a pu dire Hadi Issahnane sur le plan social, économique, et la manière dont la politique est faite dans ce pays, et des vrais problèmes dont nous ne parlons pas. Cette question m'intéresse.

Je tenais à le dire, je souhaite une sincérité entre nous tous.

Le projet de loi de finances 2020 porte le saut de la réduction des déficits publics globaux, en cohérence avec les objectifs européens, et l'indicateur marquant est celui qu'exprime le déficit, il s'agit du pourcentage par rapport au PIB national.

C'est cela, je crois, le fond de ce projet de loi de finances 2020. Il s'inscrit aussi, il ne faut pas l'oublier, dans la programmation des finances publiques 2018-2022, en agissant sur deux plans : celui du renforcement du PIB national qui réduirait ainsi le poids du déficit public, et celui limitant nos dépenses et réduisant les prélèvements obligatoires, il s'agit d'un double mouvement qui conduit à une double peine envers ceux qui ont le moins, et le jackpot pour ceux qui ont le plus. Entre les deux, peu de gagnants mais beaucoup de perdants : la politique est au service des plus riches.

Il s'agit de la politique du président Macron, du gouvernement Philippe et de la majorité macroniste à l'Assemblée Nationale.

Nous n'avons pas tiré les enseignements des revendications, des préoccupations que portaient les Gilets jaunes. Le mal vivre et les exclusions existent toujours aujourd'hui. Prenons le cas de l'étudiant qui s'est immolé devant le CROUS à Lyon, nous voyons bien la précarité des étudiants, et le malaise existant.

En même temps, nous transformons le CICE en baisse des charges, et ensuite, cela conduit aussi à prolonger le trou de la sécurité sociale, car l'État ne veut pas compenser les baisses de charges qu'il a lui-même produites. Je terminerai sur cela.

Dans nos débats et nos échanges depuis ces quelques heures, pour mes collègues du Conseil

municipal disant : « nous ne souhaitons faire que du local », je vous dis que le contexte économique et social a des conséquences, il provient de politiques libérales d'austérité, et ces choix nationaux de politique ont des conséquences localement sur nos collectivités.

Je ne comprendrais pas, que la loi de finances de 2020 aujourd'hui, n'ait pas de conséquences sur les choix et les obligations que nous avons pour trouver le passage, pour continuer à faire du service public local, à rendre service à nos concitoyens, à dynamiser notre ville pour la mettre à l'heure des exigences de notre temps.

Nous avons parlé du climat, nous pourrions évoquer aussi les besoins sociaux qui se font valoir, et dans ce cadre, ne pas tenir compte que tout débat national a des conséquences au niveau de notre ville ou de notre territoire est contraire à la politique pratiquée et correspond à dédouaner les gouvernements ou partis politiques qui soutiennent et soutiendront les candidats aux prochaines élections.

Ils ont une responsabilité, ceux qui les assument doivent les assumer jusqu'au bout en disant : « Oui, le choix est national. Nous vous privons aujourd'hui de ressources, nous allons continuer à vous en enlever, à vous en supprimer ».

Les collectivités locales n'ont plus d'autonomie financière, elle est supprimée petit à petit, puisqu'elles n'auront plus la possibilité de lever l'impôt, tout sera figé.

Cette suppression est déjà actée pour les impôts économiques, puisque nous n'avons plus la possibilité d'agir, et s'agissant de la taxe d'habitation, sachez que si vous l'augmentez, ceux qui sont exonérés devront payer le complément.

Si nous allons au bout de la suppression de la taxe d'habitation en 2023, pour tout le monde, cela sera compensé pour les communes par la taxe foncière qui proviendrait du Département.

Le Département aurait, quant à lui, une part de la TVA, alors qu'il y en aura moins, etc.

Vous voyez l'équilibre qui sera institué au niveau de nos différentes collectivités territoriales.

Tout cela pour vous dire, que dans les années qui viennent, sans véritable politique fiscale dans notre pays, nous aurons de grandes difficultés pour assumer les besoins de nos concitoyens et les besoins légitimes pour un vrai service public local.

À Chevilly-Larue, nous avons passé la rampe en utilisant nos moyens.

Personne n'est intervenu pour dire que nous sommes l'une des villes qui possède le plus bas taux d'imposition du Département, assez étonnant ?

Nous pourrions augmenter de 20 % les impôts locaux, pour arriver au niveau de la ville, qui est devant nous.

Tous ceux qui nous disent que demain, nous aurons tels ou tels projets, oublient de préciser le coût et le mode de financement, soit en ayant des recettes supplémentaires soit en réduisant des dépenses.

J'espère que la campagne électorale nous permettra de vérifier tout cela, qu'un vrai débat aura lieu sur les moyens des politiques que nous proposerons à la population, j'attends donc personnellement les prochains mois.

Mme la MAIRE. - Merci André.

M. LADJICI. - Je n'ai pas salué André. Merci pour le travail fait. Même si nous sommes parfois en désaccord, cela s'est toujours fait dans de bonnes conditions.

J'ai écouté l'intervention d'Hadi. Je le remercie pour le soutien. Je n'ai pas voulu en parler car je pense que le débat n'est pas là.

La seule réponse à avoir, dans ces circonstances, est de ne pas exciter les citoyens, il ne faut pas essayer de les pousser les uns contre les autres et avoir des confrontations stériles.

Je suis extrêmement fier d'être français, d'habiter dans ce pays. Je pense que nous avons des valeurs républicaines - Liberté, Egalité, Fraternité - je rajouterai Laïcité, qui nous protège tous, charge à nous de nous en saisir à titre individuel et d'utiliser cela comme socle pour fédérer les énergies et ne pas les diviser. Mon cas personnel n'est pas important, je pense être beaucoup mieux protégé que des centaines de milliers de personnes qui subissent au quotidien des violences et insultes.

Je pense que ce que j'ai subi n'est pas grand-chose par rapport à ce que vivent certaines personnes notamment les femmes en situation de violence. Je ne veux pas ramener cela à ma petite personne. Je ne suis pas le plus à plaindre dans ces situations, même si, se retrouver face à une affiche, dans ces circonstances, cela fait quelque chose, surtout quand sa famille le trouve.

Après, sur la suite du débat, j'avais une remarque Madame la Maire, il est minuit, deux vœux sont à examiner, reçus hier ou avant-hier. Dans ceux qui concernent la politique nationale et le vœu sur l'AME, je pense qu'il sort du chapeau, il n'a pas été présenté à la Conférence des présidents de groupe. N'aurions-nous pas intérêt à reporter ces vœux à un autre moment ?

Je n'en voterai aucun. J'ai regardé entre deux réunions au bureau, nous les avons reçus mardi vers 23 heures, je n'ai pas eu le temps de vérifier aucun des chiffres. Le vœu pour les migrants que vous souhaitez défendre, pourquoi pas, mais je pense qu'il est prématuré de mettre ces vœux au débat.

Je me plierai au souhait des autres élus, mais humblement, je pense qu'il est trop tard pour débattre de ces vœux, si nous souhaitons avoir un débat de qualité. En tout cas, si vous décidez de les maintenir, je m'abstiendrai par principe, car je ne les ai pas travaillés.

Mme la MAIRE. - Merci. Je vous propose d'abord de conclure sur les orientations budgétaires, avant de statuer sur cette question des vœux.

Tout d'abord merci aux nombreux Chevillais présents, qui, petit à petit, nous ont quittés. Bravo à ceux restés jusqu'au bout.

Merci également pour la qualité de ces échanges.

Je trouve qu'il était très intéressant et fructueux d'avoir ces échanges, sous une forme un peu plus libre, dans ce contexte d'échanges avec la salle. Cela a permis de cheminer ensemble dans les raisonnements, plutôt que de, finalement, affirmer chacun nos points de vue respectifs. C'est toujours plus constructif de cette manière je crois.

Je ne reviens pas sur le fond de chacun des sujets évoqués comme je le fais habituellement, car je suis aussi intervenue dans le débat. Je souhaite simplement confirmer le fait que nous vivons une époque un peu historique ou charnière, sur la question de la place des pouvoirs publics, de manière générale, et du rôle que nous souhaitons attribuer ou pas à la question de la place des services publics.

Un choix politique, une orientation politique est à trancher.

Ce qui est certain, si le chemin est celui adopté, depuis plusieurs années, dans la même direction, nous n'aurons plus aucune raison de nous réunir, d'ici quelques années, dans cette salle ou une autre, pour évoquer le devenir et les orientations municipales.

Les orientations municipales n'existeront plus.

Je parle évidemment à un horizon de moyen terme, pas de court terme, mais je voudrais que chacun prenne la mesure, qu'au bout d'un moment, lorsque l'étau se resserre trop fort, nous ne sommes plus en capacité d'organiser le service public local, et si c'est juste pour faire de l'état-civil et organiser les mariages et les enterrements, les communes seront loin du rôle majeur qu'elles jouent encore aujourd'hui.

Je pense que nos échanges le mettent bien en évidence car nous convenons tous, et ce sera peut-être le sujet sur lequel nous serons tous d'accord, que la commune joue un rôle essentiel dans la vie des citoyens et que, nos choix, quels qu'ils soient, nous avons le droit d'avoir des points de vue différents, des projets et des orientations différents, impactent la vie des habitants.

Ce plaidoyer est suffisant pour justifier le fait que cette baisse permanente des moyens des collectivités publiques et du service public, qu'il soit national ou local, doit cesser. Il faut organiser un vrai débat sur la question de la répartition des richesses dans notre pays, la place que nous souhaitons attribuer au service public en général, pour réinventer le paysage institutionnel à partir de ce qui fonctionne, et que nous arrivions à dresser des pistes de ce qui fonctionne moins bien. Dans tous les cas, ce qui est certain, est qu'avec moins d'argent, nous ne réussirons pas à faire mieux, et notamment à opérer de meilleures manières les rééquilibrages des inégalités dénoncées et que nous avons tous appelé de nos vœux.

Voilà pour ce dernier débat d'orientations budgétaires de cette mandature, qui donnera lieu au vote du budget au mois de décembre prochain.

Je vous remercie.

C'est une prise d'acte. Nous n'avons pas besoin de voter.

Nous passons à la suite de l'ordre du jour.

Une demande de M. Ladjici concernant les vœux : je suis un peu embêtée, ces projets de vœux ont été évoqués en Conférence des présidents.

M. LADJICI. – Je n'étais pas là. Il m'a été dit que seul le vœu sur la politique économique a été présenté, pas celui sur l'AME.

Mme la MAIRE. - Il avait été évoqué par M. Taupin en Conférence des présidents. Après, il est vrai que nous l'avons envoyé mardi soir.

M. TAUPIN. - Le temps de le préparer.

Mme la MAIRE. - Oui, c'est une question d'actualité aussi ; on pouvait difficilement le préparer avant. Pour l'instant nous avançons dans l'ordre du jour, nous partagerons ensemble notre regard sur ces vœux au moment où ils interviendront, hormis si cela soulève des difficultés.

1.2 Adhésion à la convention de participation du CIG petite couronne pour le risque de prévoyance

Mme la MAIRE. - Ce sujet n'est pas nouveau, il s'agit d'une modification d'éléments de contractualisation avec notre partenaire, qui évitera une augmentation pour les adhérents, la commune prenant à sa charge cette augmentation, en tout cas pour cette fois.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci à vous.

1.3 Approbation du renouvellement et extension du contrat de prestation du service du médiateur des conflits

M. BLAS. - Jusqu'à maintenant, notre médiateur des conflits assurait deux jours de permanence par mois au sein de son local, afin de recevoir la population de Chevilly-Larue, sur différents problèmes.

Nous notons que les deux jours sont insuffisants, pour suivre les dossiers de manière plus assidue.

Nous proposons de passer à quatre jours par mois, avec une légère augmentation de cette rémunération, ceci dans un but d'être plus efficace et d'apporter un plus grand service à la population.

Vous avez dans la délibération tous les détails de cette modification.

Mme la MAIRE. - Merci Patrick.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

2-COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 Composition du jury pour le marché de conception réalisation d'un équipement pédagogique et sportif

Mme LAMRAOUI BOUDON. - Pour la future école, il s'agit de désigner les membres du jury de concours, je vais aller vite et vous lire les noms qui sont proposés :

Le jury sera composé, en plus de membres de la CAO, de 4 personnalités qualifiées :

- M. Michel Gutmann, architecte urbaniste au titre de l'aménageur, l'EPA ORSA,
- M. Richard Wissler, architecte spécialisé en développement durable,

- M. Bijan Azmayesh, architecte expert en bioclimatique et écoconstruction,
- M. Bernard Signarbieux, au titre de l'Éducation nationale, ancien directeur d'école de Fresnes et de Chevilly-Larue.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

2.2 Désignation de deux représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration de l'association « Conseil de Gestion et d'Animation de la Maison pour Tous »

Mme la MAIRE. - Nous avons eu la démission, il y a quelques semaines, suite à l'élection du nouveau président, de Mme Boivin. Depuis, nous avons reçu une deuxième démission de Mme Ponotchevny, je vous propose, sauf si vous n'en êtes pas d'accord, de délibérer pour deux désignations.

Cela pose-il des difficultés ?

C'est une petite adaptation de la délibération, vous avez le droit de ne pas l'accepter, auquel cas nous voterons seulement pour le remplacement de Régine Boivin, et lors de la prochaine séance nous désignerons une nouvelle personnalité.

Pas de difficulté ?

En remplacement de Mme Régine Boivin, j'ai la candidature de Mme Hermine Rigaud.

En remplacement de Mme Ponotchevny, j'ai eu connaissance de la candidature de Mme Durègne vous me la confirmez ?

M. PIERRE. - Oui.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. LADJICI. - Sur la Maison pour Tous, même si la composition relève des élections municipales de 2014, mon groupe n'est pas représenté, charge à vous de voir si les oppositions sont représentées, surtout à la lumière de ce que nous allons voter sur le Théâtre, je pense que nous pourrions associer chacune des deux oppositions dans le Conseil d'administration, je laisse cela à votre appréciation.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas représentés.

Mme la MAIRE. – Effectivement, c'est au pourcentage de la représentativité de chaque liste au sein du Conseil municipal.

Cela a beaucoup bougé, il est difficile de se rappeler les circonstances de tout cela.

M. DELUCHAT. - Je crois que vous vous étiez mis d'accord.

M. LADJICI. - La question est simple, soit vous faites une proposition d'intégrer chaque opposition, si vous ne voulez pas changer, nous restons comme cela, et nous voterons lors des élections municipales. Mais mon groupe n'est pas représenté.

Mme la MAIRE. - Comme hier.

M. LADJICI. - Des changements de groupe sont intervenus.

Mme la MAIRE. - J'ai du mal à comprendre la demande.

Si vous voulez être candidat, en lieu et place de Bérengère Durègne, mettez-vous d'accord entre opposition.

M. LADJICI. - Le groupe des Républicains souhaite garder son siège, je le respecte, le groupe de la majorité pourrait nous laisser un siège. Vous avez 3 sièges. Ce serait une démarche d'ouverture de votre part et ce ne serait que pour 4 mois.

Mme la MAIRE. - Excusez-moi, je n'avais pas compris.

Hermine, retirerais-tu ta candidature ?

Mme RIGAUD. - Non.

M. LADJICI. - Je respecte, nous verrons cela dans quatre mois.

Mme la MAIRE. - Du coup il y a 2 candidatures ou 3 candidatures.

M. LADJICI. - Non.

Mme la MAIRE. - D'accord, je présente les candidatures d'Hermine Rigaud et de Bérengère Durègne.

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. LADJICI, Mlle ZEHIA)**

Nous avons ensuite, trois délibérations de la Commission aménagement, que je propose à Régine Boivin de présenter de manière synthétique les trois en même temps.

Mme BOIVIN. -.

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Approbation du principe de désaffectation de la Maison pour Tous et autorisation donnée à Valophis Habitat pour le dépôt du permis de démolir

3.2 Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en faveur de Valophis Habitat pour la démolition de la Maison pour Tous.

Mme BOIVIN. - Je vais présenter la 3.1 et la 3.2 en même temps, la 3.3 est un peu distincte.

La première délibération 3.1 concerne l'approbation du principe de désaffectation de la Maison pour Tous et l'autorisation donnée à Valophis Habitat pour le dépôt du permis de démolir.

La désaffectation de la Maison pour Tous est pour sortir le bien du domaine public de la commune pour pouvoir le démolir.

Nous proposons de confier de démolition à Valophis Habitat, car au niveau de la commune, nous n'avons pas les compétences pour faire effectuer cette démolition, je vous propose donc d'approuver cette première délibération.

La délibération 3.2 est la pendante de la première délibération, je vous propose donc d'approuver dans un deuxième temps la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage en faveur de Valophis Habitat pour la démolition de la Maison pour Tous, sachant qu'après le déménagement dans les nouveaux locaux, l'opération de démolition sera rapide. Des locaux vacants non sécurisés et non démolis appellent soit des squats soit des actions autour de ces locaux, ils seront donc démolis très rapidement.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il un inconvénient à mettre ces deux délibérations au vote en même temps ?

(Aucun.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LES RAPPORTS SONT ADOPTES MOINS QUATRE ABSTENTIONS (M. LADJICI, MLE ZEHIA, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY)**

3.3 Approbation de l'échange foncier entre la commune de Chevilly-Larue et Valophis Habitat - ZAC Sorbiers Saussaie

Mme BOIVIN. - Il s'agit de l'approbation de l'échange foncier entre la commune de Chevilly-Larue et Valophis Habitat.

Ce type d'échange foncier est fréquent, un protocole est signé au démarrage de la ZAC Sorbiers Saussaie, ces échanges se font au fur et à mesure des démolitions et des constructions d'immeubles.

Il se trouve que pour cet échange foncier, une différence de valeur existe entre le foncier cédé par la ville et celui cédé par Valophis Habitat.

Cette différence s'élève à 115 756 € au profit de Valophis Habitat, mais sachant qu'au fur et à mesure des différents échanges fonciers opérés, il est prévu dans le protocole, qu'à la fin de la ZAC, cet échange se solde par un montant nul.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE, MOINS QUATRE ABSTENTIONS (M. LADJICI, MLE ZEHIA, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY)**

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 Modification des membres du Conseil d'administration du Théâtre André Malraux.

Mme la MAIRE. - Nous devons désigner un nouveau membre du Conseil d'administration du Théâtre, avons-nous reçu la démission de Beverly Zehia ? Élisabeth, peux-tu nous expliquer ?

Mme LAZON. - Oui, je laisse M. Ladjici s'exprimer.

M. LADJICI. - Je suis membre du Conseil d'administration, Beverly aussi.

Suite à la création de notre nouveau groupe, nous avons deux sièges au Conseil d'administration, Mme Ponotchevny souhaite que son groupe soit représenté au Théâtre, nous renonçons donc à un siège, pour que chacun des groupes participe à ce Conseil d'administration. Je renonce à mon siège. Je serai un peu occupé dans les semaines qui viennent.

Je n'ai pas fait de démission, je peux la faire à la fin du Conseil municipal. Je cède ma place à Michel Pierre.

Mme LAZON. - Beverly Zehia est au Conseil d'administration, Yacine aussi.

Les deux groupes se sont arrangés, les Républicains et le groupe de Yacine, pour qu'il puisse y avoir une représentation plus équitable dans le Conseil d'administration du Théâtre.

Beverly souhaite conserver ce mandat, Yacine accepte de laisser sa place à Michel Pierre, qui auparavant était déjà au Conseil d'administration lorsque le Théâtre était une association. Il s'agit d'un terrain qu'il connaît.

Mme la MAIRE. - Merci de ces explications très claires.

Il semble que nous ayons toutes les pièces nécessaires, il n'est pas utile de produire une lettre.

Je mets aux voix, je vous propose de voter pour Michel Pierre.

➡ ***VOTE : LE RAPPORT EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Bravo.

4.2 Vœu présenté par la majorité municipale contre les quotas migratoires et la restriction de l'accès au soin pour les demandeurs d'asile et les étrangers en situation irrégulière

Mme la MAIRE. - Ce vœu a été évoqué de manière plus large lors de la Conférence des présidents, la rédaction en a été resserrée. Comme il s'agit d'un sujet d'actualité, Laurent, qui en est à l'origine, souhaite le maintenir.

M. TAUPIN. - Vous avez le vœu sous les yeux.

Parmi les 20 mesures proposées par le Gouvernement sur l'immigration, présentées le 6 novembre dernier, deux aspects nous ont interpellés :

- l'instauration d'un délai de carence de 3 mois, à partir de l'entrée sur le territoire français, pour bénéficier de la protection universelle maladie (PUMA), qui risque d'entraîner des problèmes de pathologie et d'accès aux soins pour ces personnes,
- l'introduction d'une obligation d'entente préalable pour certains soins couverts par l'AME, la validation par un médecin d'un besoin de soin et la modification de la condition de résidence irrégulière.

Ces aspects constituent des reculs de ces mesures, déjà très contraignantes pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de l'AME.

Nous demandons au Gouvernement de renoncer à l'instauration du délai de carence et de renoncer à la mise en place de nouvelles entraves à l'ouverture des droits à l'AME et aux parlementaires de se mobiliser pour s'opposer à ce décret, et faire barrage à ce recul sans précédent, de l'accès aux soins de personnes vulnérables.

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce vœu ?

M. ISSAHNANE. - J'ajoute qu'il s'agit d'une question de santé publique. Nous risquons des épidémies dans un proche avenir.

Mme la MAIRE. - Je sais que Nora ne participera pas à ce vote, elle est liée par un devoir de réserve pour les deux vœux, cela interfère avec ses fonctions professionnelles et elle ne fait aucun commentaire.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce vœu ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LE VŒU EST APPROUVE, MOINS QUATRE ABSTENTIONS (M. LADJICI, MLE ZEHIA, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY)**

Mme Nora Lamraoui-Boudon ne prend pas part au vote

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE

5.1 Vœu soutenu et présenté par la majorité municipale contre les décisions gouvernementales régressives en matière de protection sociale et les conséquences sur les chevillaises et chevillais.

Mme TCHENQUELA GRYMOPREZ. - Je vais essayer de reprendre quelques considérants et ne pas lire tout le vœu.

Il s'agit d'un vœu présenté contre les décisions gouvernementales en matière de protection sociale et les conséquences sur nos administrés.

Constatant que simultanément, d'autres décisions visent à s'attaquer au système par répartition des retraites tant en montant des pensions qu'en durée de cotisations,

Constatant que le Président de la République, son gouvernement et sa majorité intensifient leurs attaques sur les deux autres piliers de la protection sociale, à savoir la sécurité sociale et les allocations-chômage,

Constatant que la sécurité sociale est injustement ponctionnée par l'État, en contradiction avec les dispositions législatives Veil de 1994 qui posent le principe d'une compensation financière intégrale par l'État des pertes de recettes subies par les régimes de sécurité sociale, du fait de mesures de réduction de cotisations ou de contributions sociales,

Constatant que depuis le 1^{er} novembre 2019, la convention chômage dictée par le Gouvernement aux partenaires sociaux est entrée en vigueur avec un second volet, applicable au 1^{er} avril 2020,

Considérant que cette convention rejetée par l'ensemble des organisations syndicales va se traduire par des conditions d'indemnisation plus restrictives, une durée d'indemnisation plus courte et une augmentation du nombre de chômeurs exclus de toute indemnité,

Constatant que les droits rechargés seront plus difficiles à obtenir en passant de 1 à 6 mois, pénalisant les salariés les plus précaires,

Considérant que cette convention chômage qui excluait déjà un chômeur sur deux, va faire baisser l'indemnité de 22 % pour 850 000 chômeurs passant de 905 € à 807 €, de 25 % pour un chômeur sur dix, soit 280 000 chômeurs passant de 897 € à 679 € et en excluant de ce fait, 7 %, soit 190 000 personnes,

Constatant que ces mesures vont faire basculer des centaines de milliers de nos concitoyens vers plus de difficultés, en rognant sur leurs droits ou en les culpabilisant, au lieu de leur donner des perspectives d'emplois,

Considérant que ces décisions de régression sociale auront des effets désastreux sur les assurés sociaux et les chômeurs et des répercussions notables et dommageables sur les budgets déjà fortement imputés des collectivités par l'augmentation des allocataires du RSA ou par l'augmentation des dossiers d'aide sociale,

Le conseil municipal, par sa majorité, demande,

- en son article 1, au Président de la République et à son Gouvernement de revenir aux principes édictés en 1994, concernant le budget de la sécurité sociale, en l'abondant des cotisations sociales qui lui sont dues par l'État,
- en son article 2, demande au Président et à son Gouvernement de stopper l'application de la convention chômage qui culpabilise les chômeurs et les rend responsables d'une situation dont ils ne sont que les victimes,
- demande en son article 3 au Président de la République et à son Gouvernement de prendre les décisions visant à la création d'emplois effectifs redonnant de l'espoir et une perspective de vie meilleure à des millions de personnes face aux souffrances que de telles situations engendrent.

Je laisse la parole à Madame la Maire pour le vote.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des interventions ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE, MOINS QUATRE ABSTENTIONS (M. LADJICI, Mlle ZEHIA, M. PIERRE, Mme PONOTCHEVNY)**

Mme Nora Lamraoui-Boudon ne prend pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

M. PIERRE. - Je voulais faire un constat : la visite chez L'Oréal et l'inauguration du poste de police municipale ont eu lieu, et nous n'avons pas du tout été invités.

Mme la MAIRE. - L'Oréal a invité nominativement les personnes avec lesquelles ils sont en relation de travail, la ville n'a eu aucune latitude sur les personnes invitées.

Ensuite, nous n'avons pas organisé d'inauguration du poste de police.

Nous souhaitons bien faire, pour ne pas être cible d'attaques en période préélectorale. Nous avons juste fait un petit pot avec les agents qui ont réalisé les travaux. Et cela génère quand même une polémique !

Je vous confirme qu'aucune inauguration du poste de police n'a été organisée.

Nous avons organisé avec les agents municipaux un petit pot pour les remercier des travaux qui ont été mis en œuvre.

M. PIERRE. - C'est une question qui a été posée par Liliane.

Mme la MAIRE. - Oui, j'y réponds.

M. LADJICI. - Vous avez communiqué sur le sujet, je vous ai bien vu au micro avec Patrick Blas, Maire-Adjoint, sur les réseaux sociaux.

Vous avez le droit de ne pas être d'accord, une inauguration a été réalisée, avec un passage en revue des agents municipaux. Pour fédérer, il faut être ouvert à l'opposition.

M. BLAS. - En complément, lors d'une inauguration, nous invitons la population. Cela n'a pas été le cas, seuls des agents, des policiers, des ASVP et des responsables de la ville étaient présents.

M. LADJICI. - Je n'ai pas visité ce poste de police municipal, il aurait été simple de dire : « même s'ils sont pénibles, nous invitons les élus de l'opposition pour montrer comment est conçu ce poste ». Je n'y ai pas mis les pieds.

Mme la MAIRE. - Il est ouvert au public, rien ne vous empêche d'y aller.

M. LADJICI. - Pour L'Oréal, même si c'est nominatif, des élus étaient à vos côtés ce jour-là.

M. ROUX. - Je n'ai pas été invité.

M. PHALIPPOU. - Nous non plus.

Mme TCHENQUELA GRYMONTREZ. - Nous non plus.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas moi qui décide le tour de table des invitations de L'Oréal.

Je savais que j'étais invitée, je n'avais pas connaissance des autres invités par ailleurs.

M. LADJICI. - Je ne parle pas des anciens combattants ...

Mme la MAIRE. - Cela se passe comme cela depuis toujours, sans jamais soulever de questions de qui que ce soit, et l'année qui précède les élections municipales, cela soulève des questions.

Je n'ai passé aucune commande sur ce repas du 11 novembre, je ne sais pas si, avant, nous invitions les élus de l'opposition ou pas, je trouverais néanmoins normal de le faire.

Je pense que les services ont fait comme d'habitude.

M. LADJICI. - Les autres années, je n'étais pas au courant de ce repas, c'est la première fois que je participe à un repas des anciens combattants, une dame m'y avait invité.

Mme la MAIRE. - Entre nous, la politesse aurait été peut-être de venir me voir pour me solliciter

M. LADJICI. - Je suis venu.

Mme la MAIRE. - À la fin du repas.

Le minimum aurait été de venir me voir.

J'ai une autre question diverse.

Je vous informe que l'arrêté anti glyphosate, que nous avons adopté, a été rejeté par le tribunal administratif de Melun, l'information est tombée aujourd'hui.

Pourtant, la rédaction était très proche des arrêtés ayant donné lieu à des décisions du tribunal administratif de Cergy Pontoise. A contrario, sur la base des mêmes arguments que les nôtres, les arrêtés ont été validés.

Nous ferons appel de ce jugement auprès de la cour administrative d'appel, nous verrons comment elle statuera.

Merci à tous et à très bientôt.

(La séance est levée à 0 h 15.)